SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ.

CORRESPONDANCE.

Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents (1).

Nous continuons le dépouillement de la correspondance, en mentionnant d'abord plusieurs lettres qui se rapportent aux mois d'avril et de mai :

— M. Emilien Frossard, P. à Bagnères en Bigorre, nous écrit qu'il voit avec joie la formation de la Société, et qu'il tiendra à honneur de nous envoyer tout ce qu'il aura d'intéressant. Il songe à une Histoire du Protestantisme en Béarn ; il a déjà pris des notes et recueilli divers papiers inédits.

— M. Jules de Clervaux, de Saintes, communique quelques extraits relatifs aux Eglises réformées du Poitou et de l'ouest de la France, tirés de Mss. de la Bibl. nat. et de celle de l'Arsenal, à Paris.

— M. Müntz, de Niederkutzenhausen (Bas-Rhin), témoigne ses sympathies, et transmet une note indiquant les principaux noms d'hommes marquants qui se rattachent à la Réforme française.

— M. Frédéric Monod, P. à Paris, demande à faire partie de la Société, qui l'intéresse non-seulement d'une façon générale, comme protestant, mais aussi comme chrétien évangélique.

— M. Vaurigaud, P. à Nantes, transmet les demandes d'admission de son collègue M. le Past. A. Sohier et de douze membres de son église. Il adresse un premier envoi de copies de pièces qui se rapportent surtout à l'Eglise réformée de Charenton (Paris). Elles devront être vérifiées et examinées.

— M. Réville père, P. à Dieppe, s'occupera des recherches relatives à son église. Il transmet les demandes d'admission et les promesses de concours de ses deux fils, l'un pasteur à Rotterdam, l'autre pasteur à Luneray.

— M. A. R. Scoble, de Londres, témoigne sa sympathie et offre son concours pour les recherches qu'il pourra y avoir lieu de faire en Angleterre. Il donne quelques renseignements sur des Sociétés anglaises analogues à la nôtre. Fils de l'honorable secrétaire de la Société pour l'abolition de l'Esclavage (*Anti-slavery Society*), M. A. R. Scoble s'est déjà fait connaître par l'intérêt qu'il prend aux lettres françaises et comme traducteur distingué d'ouvrages importants, tels que la *Marie Stuart* de M. Mignet et les derniers écrits de M. Guizot.

— M. Gerber, P. à Osse (Basses-Pyrénées), considère l'œuvre de la Société comme

(1) Nous comprenons ici non-seulement les lettres adressées directement au Comité, mais encore les diverses communications qui lui sont faites par ses membres.

très utile à beaucoup d'égards, et désire y contribuer en mettant à notre disposition le fruit de ses travaux sur l'histoire de l'intéressante église de la vallée d'Osse. Il existe un très ancien registre consistorial, déjà connu de l'un des membres du Comité, et qui fournira matière à une curieuse étude.

JUIN.

— M. Maurel, P. à Bolbec, « se fait une obligation, comme protestant et comme pasteur, de donner, par son adhésion, une preuve du vif intérêt qu'il prend au succès de l'excellente entreprise de la Société. »

— MM. Carénou, d'Agen, et Galup, de Grateloup, remercient le Comité d'avoir décidé que tous les pasteurs seraient présumés membres de la Société, et de n'avoir pas douté de leur adhésion. — M. Galup a déjà fait quelques investigations, et il a compulsé un registre de baptêmes de mai 1670 à mai 1672, qui lui a permis de constater, par le nombre des actes dressés à cette époque par le pasteur De Costa, combien l'église de Grateloup était florissante. Il se sent encouragé à persévérer, afin d'aider pour sa part au développement de l'idée féconde que la Société est venue enfin réaliser.

— M. Gustave Masson, de Middlesex, sera heureux d'être admis dans la Société, et veut montrer son zèle et son dévouement en adressant au Comité, de temps à autre, d'après les Mss. français du *British Museum*, des communications sur les rapports nombreux qui ont toujours existé entre la France et l'Angleterre. Il nous transmettra prochainement un travail sur Bochart et un fragment de sir James Mackintosh.

— Lettre du Consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam. (*V.* le dernier *Bulletin*, où elle a été insérée en entier par décision du Comité.)

— M. A.-H. Marchand, P. à Sommières (Gard), nous écrit que l'œuvre de la Société répond à un de ses goûts et de ses vœux les plus chers. Dès l'époque de ses études théologiques, il s'est occupé avec amour de l'étude de nos églises. Aidé des communications de M. de Végobre et de renseignements puisés dans les Mss. de la Bibl. de Genève, il a voulu esquisser, dans sa thèse, la question de la réorganisation de l'Eglise réformée de France après la révocation de l'Edit de Nantes, sujet qui était alors tout à fait neuf et n'avait été traité dans aucun ouvrage. Il fait hommage de cette brochure et d'une autre qui intéresse également l'histoire protestante (*V. aux Ouvrages offerts*). Il fera son possible pour transmettre au Comité des renseignements sur les annales intéressantes de son église, puisés soit aux sources générales soit dans les papiers de feu M. le pasteur Pierre Ribot, son prédécesseur, qui a desservi la paroisse de Sommières pendant soixante-sept années.

— M. Sardinoux, professeur à la Faculté de Théologie de Montauban, transmet la demande d'admission formée par M. A. Lièvre, étudiant, qui a un goût particulier pour les recherches historiques et désire devenir un membre utile de la Société. — M. Lièvre a déjà commencé à explorer diverses localités anciennement protestantes du Poitou, pour y recueillir documents, vestiges, traditions domestiques. Il n'a que trop souvent constaté les lamentables pertes qui ont été faites ; mais il ne se laisse pas décourager et il est convaincu

Qu'il ne faut laisser nulle place
Où la main ne passe et repasse.

M. Lièvre a bien raison et ses efforts nous touchent vivement. Hélas! oui, il s'agit de glaner; mais les épis sont assez précieux pour que l'on ne doive s'épargner aucune peine. De tous ces épis que l'on serait assez heureux pour retrouver, il peut résulter une riche moisson. « Çà et là gisent encore des documents ignorés pour la plupart; sur les marges et dans les feuillets blancs de la vieille Bible in-folio de la famille ou du vieux psautier, sont parfois écrites les annales de plusieurs générations et toute une page d'histoire; c'est l'histoire d'une famille, mais avec cette histoire, il faut reconstruire celle du protestantisme français, qui n'eut longtemps, dans notre société, d'autre existence que celle de la famille... »

— M. Cambon, P. à Marennes, nous assure de son concours dévoué. Il approuve pleinement l'appel spécial adressé à nos coreligionnaires, et est d'avis que tout protestant, le pouvant, *doit* s'intéresser à la Société. Il ne négligera rien, dans son cercle, pour faire comprendre ce *devoir*.

— Le Rev. Octavus Fox, recteur de Knightwick, Worcestershire, se réjouit, comme ami dévoué des études historiques, de la formation d'une Société telle que celle qui lui a été annoncée. Il ne doute pas qu'elle ne produise beaucoup de bien et ne révèle, avec beaucoup de faits instructifs, de grands mérites individuels, de beaux exemples de vertus chrétiennes.

— M. Ladevèze, P. à Meaux, s'occupe de mettre en ordre les notes qu'il a recueillies sur le protestantisme en Brie et en Champagne, et sera heureux de concourir au but de la Société.

— M. A. Saintes, P. à Quincy-Ségy, a déjà fait quelques recherches, et nous promet un fragment de Ms. du dix-septième siècle, relatif à l'évêque Briçonnet.

— M. Corbière, P. à Montpellier, a adhéré avec joie à la Société. Il a entrepris depuis plusieurs années et aujourd'hui terminé le dépouillement des archives du consistoire, qui renferment des registres importants. Il pourra nous envoyer bientôt un catalogue raisonné. — Les archives administratives et judiciaires de Montpellier contiennent aussi des liasses intéressantes pour notre histoire. On y trouve beaucoup de pièces relatives à Brousson; mais le jugement manque. Il existe sans doute ailleurs; il serait bon de le procurer. — M. Corbière a réuni, sur l'histoire locale, des imprimés qu'il a lieu de croire rares, et dont il nous fera connaître les titres et la substance. Il possède une liste à peu près complète des pasteurs de Montpellier depuis 1562, ainsi que le personnel du premier consistoire pendant une certaine période. Les minutes de quelques notaires ont aussi de l'intérêt au point de vue de l'histoire protestante. Il ne négligera pas de poursuivre ses études. Malheureusement il ne peut disposer que de peu de loisir. Il faudrait qu'il fût secondé, et nous espérons qu'il le sera.

— M. Schneegans, prof. au Gymnase protestant à Strasbourg, donne avec empressement son adhésion.

— M. A. Bonhôte, P. à la Sagne, canton de Neuchatel (Suisse), désire être admis dans la Société, dont les travaux l'intéressent vivement.

— M. GrandPierre, P. à Paris, adhère et exprime ses sympathies pour la Société.

— M. Matter, D^r en théologie, prof. au séminaire protest. de Strasbourg, applaudit aux vues de la Société. Elle doit provoquer de bons livres et en favoriser la

composition par la réunion des documents. — M. Matter possède un exemplaire Ms. du 17e siècle de la *Discipline des Eglises réformées*, dont les notes, ayant pour objet de rapprocher les dispositions analogues ou divergentes arrêtées par divers synodes, paraissent en partie inédites. Il se fera un plaisir de nous le communiquer. Il nous indiquera aussi un certain nombre de pièces inédites qu'il a vues dans ses tournées, afin que nous puissions en demander des copies aux corps et aux bibliothèques à qui elles appartiennent.

— M. Massé, P. à Aix (B. du Rhône), nous écrit avec empressement qu'il veut être des nôtres. Il offre au Comité deux ouvrages où il a inséré des documents et notes historiques sur son ancienne église de Bédarieux. (*V.* aux *Ouvrages offerts.*)

— M. Schmidt, professeur à la faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg, nous écrit ce qui suit, en nous transmettant son adhésion et celle de plusieurs de ses collègues : « Je ne vous dirai pas combien j'ai été réjoui de la fondation de votre Société; un de mes plus grands désirs se trouve ainsi accompli. Je ne doute pas que cette Société ne trouve partout un accueil sympathique; elle me paraît destinée à exercer sur toutes nos églises une influence heureuse, et à avoir des effets qu'on ne peut pas encore prévoir tous. Pour mon compte, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour concourir à votre but, heureux de pouvoir collaborer avec les hommes zélés qui composent le Comité. Dans les archives du séminaire protestant, nous possédons un certain nombre de pièces relatives à la Réformation française, des lettres de réformateurs, etc. Par une prochaine occasion, je vous en enverrai des copies. Je vous transmettrai aussi, conformément à un vœu exprimé par les Statuts, une note des ouvrages que je possède moi-même. Je suis un peu bibliophile, surtout pour ce qui concerne le protestantisme français; j'ai recueilli un assez grand nombre de volumes du seizième et du dix-septième siècles, dont quelques-uns de rares; j'en ai même que je n'ai encore trouvés cités dans aucun ouvrage bibliographique. Veuillez disposer de moi pour tout ce qui peut être utile à la Société; je me mets tout à fait à votre service. » On sait que M. Schmidt est l'auteur de plusieurs travaux historiques remarquables, entre lesquels nous rappellerons une étude biographique sur *Gérard Roussel*, prédicateur de la reine de Navarre, et l'*Histoire des Cathares ou Albigeois*, couronnée par l'Institut, et dont M. Mignet vient de rendre un compte détaillé dans les trois derniers numéros du *Journal des Savants*.

— M. Ch. Drion, président du tribunal de Schelestadt, exprime ses sympathies pour l'œuvre de la Société et son désir d'y participer. — M. Drion doit publier dans peu de temps une *Histoire chronologique de l'Eglise protestante en France*. Il s'est appliqué à réunir sous ce titre une analyse des documents législatifs et un abrégé des fastes judiciaires, avec la rectification de certaines erreurs chronologiques qui se sont glissées dans beaucoup d'histoires. Ne pouvant indiquer à chaque pas les sources nombreuses où il a dû puiser, il y joindra un catalogue raisonné, aussi complet que possible, de tous les ouvrages qui ont été publiés sur le protestantisme français. L'ouvrage sera divisé en quatre périodes. Un pareil travail ne peut manquer d'être très utile.

— M. Gaitte, P. à Orange (Vaucluse), adhère avec empressement et transmet-

tra plus tard d'autres adhésions. Il fait hommage à la Société d'une *Notice historique et statistique sur l'église d'Orange*, qu'il vient de publier.

— M. Maurice Montjean, sous-directeur du collége Chaptal, à Paris, s'associe avec une vive sympathie à la pensée qui a présidé à la fondation de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. « C'est, nous dit-il, une partie trop peu étudiée de notre histoire nationale et qui présente les résultats les plus instructifs et les plus inattendus, quand on va au fond de toutes ces idées, de toutes ces passions religieuses et politiques, de tous ces intérêts que la Réforme du seizième siècle a fait naître et a développés. J'ai pu m'en convaincre en étudiant les pièces manuscrites ou les monographies locales qui se rattachent au ministère du cardinal de Richelieu, dont je me propose d'écrire l'histoire. Si, chemin faisant, je trouve quelque document inédit et curieux qui se rapporte au cadre de la Société, je m'empresserai de vous le communiquer. »

— MM. Abric, P. à Faugères (Hérault), Méjean et Delamare, P. P. à Durfort (Gard) adhèrent. Ils attendent un grand bien des travaux de la Société.

— M. Huter, P. à Hellering (Meurthe), donne avec empressement son adhésion.

— M. Grieumard, P. à Quissac (Gard), envoie son adhésion et la demande d'admission de deux membres de son consistoire qui désirent être membres de la Société. Il se met à la disposition du Comité pour des travaux qui ont toutes ses sympathies.

— M. Roufineau, P. à Lezay, adhère et fait les vœux les plus sincères pour le succès de l'œuvre, désirant y contribuer autant qu'il dépendra de lui. Il offre de nous adresser une petite médaille de cuivre, dont il ne connaît pas au juste le caractère, mais qui paraît se rattacher à l'histoire protestante. Cette communication sera accueillie avec plaisir.

— M. Olivier Bourchenin-Encontre, P. à Lezay, sera heureux d'être membre de la Société et de concourir à ses travaux. Il possède quelques documents Mss. qu'il s'empressera de communiquer. M. Bourchenin a déjà donné des preuves de l'intérêt qu'il prend aux études historiques. Il a publié diverses notices dans le journal qu'il dirigeait de 1842 à 46, *la Bonne Nouvelle*. Il a tout récemment, dans l'*Almanach protestant* de 1852, inséré un *Résumé de l'Edit de Nantes* et un *Essai sur les Eglises réformées de l'Ile-de-France*, notamment sur celle de Paris.

—

LETTRE DE M. L'AMIRAL BAUDIN.

Don fait par lui et par son fils des fragments du registre des galères de Marseille de 1702 et 1703.

En nous envoyant le 7 juillet dernier la lettre si intéressante que nous avons publiée, M. l'amiral Baudin nous avait en particulier manifesté l'intention d'écrire à son fils aîné, pour lui demander de vouloir bien consentir à se dessaisir, en faveur de la Société, des fragments du Registre des Galères qu'il lui avait donnés. Sensible comme nous devions l'être à cette marque d'extrême bienveillance, nous avions répondu à l'Amiral que ces pages néfastes étaient sans doute

à nos yeux un souvenir, un monument d'une grande valeur, mais que son fils devait y attacher, à double titre, un grand prix de curiosité à la fois et d'affection, et que nous éprouverions du regret à le voir s'en priver. Mais quelques jours s'étaient à peine écoulés que nous recevions le billet suivant:

Paris, le 24 juillet 1852.

A M. Charles Read, Président de la Société, etc.

Mon cher Monsieur Read,

Je suis autorisé par mon fils à vous offrir en son nom, pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français, les fragments du registre des galères; mais je ne veux vous présenter ce don qu'autant qu'il sera en état d'être offert dignement à la Société. Pour cela il lui faut un habit, que je me charge de lui faire faire. Veuillez donc me le renvoyer, afin que je lui fasse prendre mesure, c'est-à-dire que je le fasse remettre au relieur avec mes instructions.

Je vous renouvelle l'assurance de mes bien affectueux sentiments.

Ch^es^ Baudin.

Le Comité, vivement touché de cet acte si gracieux de sympathie, ne peut qu'exprimer à M. l'amiral Baudin et à son fils sa profonde reconnaissance, qui sera partagée par tous les membres de la Société.

Qui l'eût dit qu'un jour viendrait où cette poignée de feuillets, préservés de la destruction comme pour attester aux descendants une persécution insensée et de glorieux martyres, figureraient parmi les premières archives d'une Société formée dans le but d'éclairer l'histoire et de recueillir les monuments de tant d'épreuves accumulées pendant plus de deux siècles, sans avoir pu lasser la constance de ces simples chrétiens ni ébranler leur attachement à leur foi et au culte en esprit et en vérité!

Un tel début est propre à nous réjouir et à nous faire bien augurer de l'avenir de notre œuvre.

—

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

— **Cinq époques**, *Chroniques rochelaises*, par Em. Labretonnière, membre de l'Académie de La Rochelle. 1 vol. in-8 de 360 p. Paris, L. Colas, 1847 (1).

Cet ouvrage est une série de scènes historiques dans lesquelles sont retracées les mémorables annales de la franche et valeureureuse cité de La Rochelle, sous les dates de 1372, 1542, 1573, 1624, 1628 et 1651. L'auteur nous dit, dans son Introduction, que, selon lui, l'historien ne doit pas se contenter de raconter, qu'il doit peindre et apprécier ce qu'il raconte. Il a choisi la forme de *Chroniques*, afin

(1) Se trouve aujourd'hui chez Grassart, libr. prot., 11, rue de la Paix.

d'essayer de rendre avec plus de vie et de vérité les épisodes que présentait son sujet, en mêlant aux figures principales quelques personnages d'adoption et en résumant en eux les sentiments divers qui animaient leur époque. De bonne heure érigée en commune et émancipée par Louis-le-Gros, plus tard l'une des premières places fortes de la Réforme, asile de la foi persécutée et dernière citadelle du protestantisme politique en France, La Rochelle mérite un intérêt tout particulier. L'opinion générale attribue à la révolte des combats que La Rochelle ne soutint que provoquée par la violation des traités et le parjure : c'est ce que M. Labretonnière a voulu montrer en rappelant le rôle perfide joué par Strozzi, sous Charles IX, et par Arnaud, commandant du Fort-Louis, sous Louis XIII. Qu'importaient la bonne foi et la morale ordinaires? Il fallait que la liberté rochelaise fût immolée à la grande cause de l'unité nationale! La Rochelle devait succomber pour sa gloire et pour celle de Richelieu. — M. Labretonnière est catholique, mais il n'a pu se défendre d'une « sympathie rétrospective pour le parti protestant, » et pour tant de martyrs tombés pour la liberté de conscience. « Ce qu'il a voulu mettre en relief, c'est cette ardeur, cette foi vivace, ce dévouement sans bornes qui, à chaque instant, animent l'histoire de nos pères ; c'est, dit-il, un contraste plein d'enseignements offerts à une société matérialiste qui se meurt de consomption. » Ces lignes bien senties auxquelles nous ne pouvons qu'applaudir étaient écrites en septembre 1841.

— **La Saint-Barthélemy à Troyes, 1572.** In-8 de 32 p. Troyes, 1845.

Cette brochure, offerte par M. C. Recordon, pasteur à Troyes, n'a été tirée qu'à cent exemplaires. (Notre exemplaire porte le numéro 57.) Elle contient deux relations que l'éditeur anonyme donne comme les seules qui soient parvenues jusqu'à nous sur le massacre de 1572 à Troyes. La première est tirée des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX,* recueil précieux publié en 1576 et attribué à Simon Goulard. Elle se retrouve en entier dans un manuscrit de Duhalle, conservé à l'Hôtel-de-Ville de Troyes, et a été analysée dans la compilation de Grosley et Courtalon. La seconde pièce est le récit d'un témoin oculaire, tiré des Mss. de la collection Dupuy (Bibl. nat.). Il a été publié dans le *Magasin pittoresque* de juin 1835. L'éditeur considère ces deux relations comme entièrement exactes ; il remarque qu'elles contiennent les détails les mieux circonstanciés, qu'elles donnent les noms des bourreaux et des victimes, et qu'elles n'ont jamais, à ce qu'il semble, été contestées. Dans l'une comme dans l'autre on voit qu'indépendamment de la « boucherie qui se besongna ès-ville, » un égorgement en règle eut lieu « ès-prisons, » par les soins du bailli, Monseigneur de Saint-Falle, qui fut en parfait accord avec l'évêque, Monseigneur de Beaufremont, pour exécuter les ordres du gouverneur, Monseigneur de Guise (1). « Tous ces pauvres gens souffrirent d'estre massacrez et menez à la mort aussi doucement et paisiblement que

(1) Claude de Bauffremont avait succédé en 1562, sur le siége épiscopal de Troyes, à Antoine Caraccioli, qui, par mécontentement et ambition, avait jeté publiquement ses habits pontificaux après le colloque de Poissy et s'était declaré calviniste. Il était le successeur de Louis de Lorraine, frère du cardinal Charles, et cardinal lui-même à 25 ans, de qui l'Estoile nous dit que « c'était un bonhomme, peu remuant ; on l'appelait *le cardinal des bouteilles*, parce qu'il les aimait fort et ne se mêlait guère d'autres affaires que de celles de la cuisine. » — Bauffremont eut du zèle, comme l'on voit, pour ses deux prédécesseurs.

de pauvres brebis, sans aucune résistance» (1). Rapprochement terrible : c'était le 3 et 4 *septembre!* «Tôt après furent faits des feux de joie et chanté un *Te Deum* à Troyes pour la prise de La Rochelle, toutefois en vain, comme on l'a vu depuis.»

— **Essai historique sur la Réorganisation de l'Eglise réformée de France, après la révocation de l'Edit de Nantes.** — In-4 de 34 p. Strasbourg, 1838.

Ce travail intéressant est une thèse soutenue le 11 octobre 1838 par M. A. H.-Marchand, aujourd'hui pasteur à Sommières. Il a été fait d'après les Mss. d'Antoine Court, que possède la Bibl. de Genève. Il est ainsi divisé : 1° Des restaurateurs de l'Eglise. Historique des ministres sous la croix. Leurs fonctions. 2° Du fanatisme. Sa marche. Ses caractères. Difficultés de le vaincre. Moyens employés pour y parvenir. Le fanatisme vaincu. 3° Réorganisation de l'Eglise. Des églises. Leur centralisation. 4° Etablissements nouveaux. Des écoles ambulantes. Les *amis de Genève* ou le *Comité*. Conclusion.

Lorsque l'auteur traita ce sujet, qui n'avait pas encore été abordé (2), on lui en sut bon gré, et avec grande raison. Aujourd'hui même, comme résumé, il offre beaucoup d'intérêt. A l'appui des faits rapportés, les sources sont soigneusement indiquées.

— **Notice sur l'église protestante d'Orange.** — Pet. in 12 de 80 p. Orange, 1852.

Ce petit mémoire a été rédigé par M. Gaitte, pasteur, président du consistoire réformé d'Orange, en réponse à une circulaire récente du Ministre des Cultes qui demandait aux pasteurs des informations historiques et statistiques sur leurs églises respectives. C'est un précis très succinct de l'histoire de l'église réformée d'Orange. Les documents manquent dans la localité, et on n'en est guère étonné, lorsqu'on apprend qu'en exécution de l'édit de 1687, les livres prétendus hérétiques furent brûlés sur la place du Cirque, et que les archives du domaine des Princes eurent sans doute le même sort. Un fait curieux, c'est que le buffet de la Bibliothèque communale d'Orange porte pour inscription : *Livres protestants.* Il en est, comme on le pense bien, complétement dépourvu.

— **Theodor Beza**, etc. — C'est l'ouvrage que nous avons mentionné dans la Bibliographie de notre dernier *Bulletin*, et que l'auteur, M. Baum, a offert depuis à la Société, en nous adressant son adhésion.

---

(1) On se rappelle involontairement ce chant funèbre d'André Chénier, prisonnier à Saint-Lazare :

Quand au mouton bêlant la sombre boucherie
Ouvre ses cavernes de mort... (Iambes, III.)

Mais, hélas! en 1794, c'étaient quelques monstres issus de la politique qui faisaient couler le sang innocent, et le clergé catholique offrait alors à la fureur révolutionnaire ses victimes expiatoires, tandis qu'en 1574 il dirigeait le poignard et ajustait l'arquebuse.

(2) Du moins avec quelques développements, car on trouve dans les *Mélanges de Religion* publiés par Sam. Vincent (Nîmes, 1822, t. V, p. 177), un très intéressant morceau que nous pourrons reproduire comme pièce originale, et qui est intitulé : *Notice sur le rétablissement du Culte Protestant en France après la Révoc. de l'Ed. de Nantes, tirée principalement des Mss. de feu M. Antoine Court, Ministre du Désert,* par M. de Végobre. C'est son fils, juge au tribunal de Genève et digne continuateur de la tradition des Amis de Genève et de Lausanne, qui eut toujours tant de bontés pour les étudiants français jusqu'à sa mort, arrivée en 1840, et qui leur a légué sa riche bibliothèque. C'est lui-même qui inspira à M. H.-Marchand, ainsi qu'il nous l'a écrit, le goût du sujet de sa thèse et qui l'engagea à le traiter.

LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

MM.

101. Mignet, membre de l'Institut, r. N.-D.-de-Lorette, 18. Paris.
102. Mylius (général), r. Rivoli, 22 bis. Id.
103. Baudin (amiral), r. Pigale, 11. Id.
104. André (Ernest), r. Poissonnière, 30. Id.
105. Gautier, sénat., à la Banque de Fr. Paris.
106. Morin (Théod.), député, r. Luxembourg, 49. Id. et à Dieulefit, Drôme.
107. Favre (Ferd.), député, à Nantes.
108. Seydoux, député, r. de Clichy. Paris.
109. Monin-Jappy, maire du 6e arrond., r. du Temple, 108. Paris.
110. Dollfus (Mathieu), r. Luxembourg, 41. Id.
111. Peyrat (Nap.), P., à St-Germ. (S.-et-O.)
112. Labouchère, r. Chaussée-d'Antin, 13. Paris.
113. Larchevêque (Timoth.), à Bruxelles.
114. Delaborde (Jules), avocat, r. Chaussée-d'Antin, 5. Paris.
115. De Daunant (baron), à Nîmes (Gard).
116. De La Farelle, id.
117. Braun (Théod.), Présid. du Directoire de la Confession d'Augsbourg, à Strasb.
118. Girard (Ed.), subst. du Pr. Gén., à Caen.
119. Kratz, M. du Directoire, à Strasbourg.
120. Delbruck (J.), 25, r. Royale-St-Hon. Paris.
121. De Lafaulotte (E.), 60, r. Caumartin. Id.
122. De Bussières (baron Alfr.), député, à Strasbourg.
123. De Bussières (Léon), M. des requêtes au Conseil d'Etat. r. Ville-l'Evêque, 44.
124. De Clervaux (baron J.), à Saintes (Char.-Infér.).
125. André-Walther (Mme), r. S-Lazare, 17. Paris.
126. André-Rivet (Mme), Id.
127. Bartholdi (Mme), r. Caumartin, 64. Id.
128. Mallet (Henri). r. Ch. d'Antin, 13. Id.
129. Mallet (Alphonse), r. Caumartin, 64. Id.
130. Mallet (Arthur), r. Ch.-d'Antin, 13. Id.
131. Montjean (Maurice), r. Blanche, 27. Id.
132. Rosselet, P., r. Neuve-St-Estache, 11. Id.
133. Vernes (Ch.), s. gouv. à la Banque de Fr.
134. Grivel (Georges).
135. Boullay, Dr ès-sc., r. Provence, 23. Paris.
136. Mallet (Melle A.), r. Ch.-d'Antin, 60. Paris.
137. De Jaucourt (la marq.), r. Pépinière, 29. Paris.
138. De Berckheim (la bar.). Id.
139. De Jaucourt (le comte). Id.
140. Haag (Emile), r. Madame, 9. Id.
141. Saurin, à Souché par le Gau (Char-Inf.).
142. Jobez (Alph.), anc. représ., r. de la Victoire, 90. Paris.
143. Sohier (J.) P. Nantes (Loire-Inf.).
144. Canaud (H.) Id.
145. Le Marchand (le Dr). Id.
146. Ranson. Id.
147. Guérard. Id.
148. Steiner. Id.
149. Bourcard (A).
150. Alioth. Id.
151. Lajariette (mesd.). Id.
152. Rolland (Alex.) Montpellier (Hérault).
153. Bellanger (mad. Ve). Nantes.
154. Vors (Nelson), P. Versailles.
155. Schmidt (Ch. (le prof.). Strasbourg.
156. Crozes, P. Barbezieux (Charente).
157. De Bonnechose (Emile). Versailles.

MM.

158. Fontanès (F.) P. Nîmes (Gard).
159. Dardier, P. Id.
160. Lavondès, P. Id.
161. Cazaux, P. Id.
162. Doumergue, P. Uzès (Gard.
163. Saussine, P. Id.
164. Lourde-Rocheblave, P. Orthez (B.Pyr.).
165. Maurel, P. Bolbec (Seine-Inf.)
166. Algans, P. Montagnac (Hérault).
167. Cherbuliez (Joel), libr. éd. Paris et Genève.
168. Carénou, P. Agen (Lot-et-Gar.).
169. Galup, P. Grateloup (Id).
170. Ladevèze, P. Meaux (Seine-et-Marne).
171. Chamier (Henry). Glocester Villas, Richmond-hill, Surrey.
172. Masson (Gustave). Hadley n. Barnet, Middlesex.
173. Ducloux (Marc), imp.-libr. Paris.
174. Burnier (P.), P., r. Ménilm., 20. Id.
175. Laffon-de-Ladébat (Ed.), r. Berg., 25. Id.
176. Lemaistre (Ern.), r. St-André-d.-Arts, 45.
177. Anquez, r. Feydeau, 21. Paris.
178. Himly, r. Jacob, 46. Id.
179. Boissonnas, P. Batignolles.
180. Martin (Fr.), P. Londres.
181. Daugars, P. Id.
182. Burgeess (Rev.). Id.
183. Norman Mac Leod (Rev.). Glascow.
184. Keller, r. Chevreuse, 4. Paris.
185. *Le Président du Consist. de l'égl. wall. d'Amsterdam.*
186. *Le Secrétaire du Consist.* Id.
187. Mounier (P.-J.-J.). P. Amsterdam.
188. Chavannes (F.-L.-Fréd.). P. Id.
189. De Dompierre de Chaufepié, P. Id.
190. Backer (A.), Ancien du Consist. Id.
191. Koenen (H.-J.). Id. Id.
192. Blom (P). Id. Id.
193. Marchand (A-.H.), P. Sommières (Gard).
194. Lièvre. Etud. en théologie. Montauban.
195. Bonhôte, P. La Sagne, canton de Neuchâtel (Suisse.)
196. Grandpierre, P., r. Joubert, 43. Paris.
197. Schneegans (le prof.). Strasbourg.
198. Drion (Ch.), Présid. du trib. Schelestadt.
199. Corbière, P. Montpellier.
200. Montet (le prof.), doyen de la faculté de théologie protestante. Montauban.
201. Bonifas (le prof.). Id.
202. De Félice (le prof.). Id.
203. Jalaguier (le prof.). Id.
203. Nicolas (le prof.). Id.
205. Pédezert (le prof.) Id.
206. Sardinoux (le prof.). Id.
207. Matter (le prof.), Dr en théol. Strasbourg.
208. Bruch (le prof.), doyen de la Faculté de théol. prot. Strasbourg.
209. Schwebel, lic. en théol. Id.
210. Boegner (le prof.). Id.
211. Frey, P. Id.
112. Cerfbeer (le colonel), ancien député, président du Consist. central des israélites de France, r. dn Helder, 5. Paris.
213. De Chabaud Latour (le colonel baron), ancien député. Grenoble.
214. De La Grange (le marquis), sénateur, r. Gren.-St.-Germ., 113. Paris.
215. Tribert (Louis), r. St-Lazare, 79. Id.

MM.
216. Coignet (Fr.), r. Suresne, 13 Id.
217. Gaitte, P. Orange (Vaucluse).
218. Abric, P. Faugères (Hérault).
219. Grassart, libraire. Paris.
220. Méjean (L.), P. Durfort p. Sauve (Gard).
221. Delamare, P. Id.
222. Roufineau, P. Lezay (Deux-Sèvres).
223. Bourchemin-Encontre, P. Id.
224. Massé (J.), P. Aix (Bouch.-du-Rhône).
225. Poulain, P. Hâvre (Seine-Inf.).
226. Monod (Henri), négociant. Id.
227. Salomon (Alph.), command. du *Favori*, port du Hâvre.
228. Poupot, P. Poitiers (Vienne).
229. Gribeumard, P Quissac (Gard).
230. Huter (G.-A.). Hellering.
231. Aubrespy (J.), anc. du Consist. Montagnac (Hérault).
232 Pulsford (Luc). M. du S. Ev. Alais (Gard).
233. Dhombre (Ern.), P. Id.
234. Massot (P). M. du S. Ev. Codognan (Gard).
235. Couderc (J.), P. Mas d'Azil (Ariége).
236. De Bray (D.), P. Romainmotier p. Pontarlier (Vaud). (Suisse.)
237. Dombre (J.), P. Castres (Tarn).
238. Pelet (A.), P. Nieulle p. Saujon (Char-Inf.).
239. Charruaud (D.-P.). Id. Id.
240. Roux. Id. Id.
241. Grillé, négociant. Id. Id.
242. Perret (J. E.). M. du Consist. Mauzac p. Marenne (Char.-Inf.)
243. Coindriau fils. Lazac p. Marenne. Id.
244. Goguel (Ch.), P. Mandeure p. Montbéliard (Doubs).
245. Darrieu (Ph.), P. Mazères p. Saverdun (Ariège).
246. Ribard (C), P. Roquedur p. le Vigan (Gard).
247. Dobrée (mad. Ve), Nantes (Loire-Inf.).
248. Maffre (B.), P. Mouilleron-en-Pareds Vendée).
249. Vieu (L.), P. Rieubach p. Mas d'Azil (Ariége)
250. Goguel (V.), P. Chenebier p. Héricourt (Haute-Saône).
251. Verrue (Ed.), P. Saint-Sauvant (Vienne).
252. Ziégler (J.), peintre d'hist., 14, r. Bienfaisance. Paris.
253 Fol, banquier, 9, place de la Bourse. Id.
254. Samson de La Valesquerie, St-Ebremont-de-Bonfossé p. Canisy (Manche).
255. Melon, P. Caen.
256. Beaujour (G.-S.), notaire. Caen.
257. Rabaut, P. Montredon (Tarn).
258. De Comte, propriétaire. Id.

MM.
259. Guy, P. Jarnac (Charente).
260. Bornand (J.), P. Nancy (Meurthe).
261. Germain, avocat, 18, r. Nve-d.-Pet.-Ch.
262. Nogaret (J.), P. Bayonne (Basse-Pyr.).
263. Robineau, P. Cherbourg (Manche).
264. Michel (H.), P. Montpellier (Hérault).
265. Boeckel (Ch.), chef de la maison Treuttel et Wurtz. Strasbourg.
266. Montalivet. St-Bonnet-de-Joux (Seine-et-Loire).
267 Monnier, à Nancy (Meurthe).
268. Cazalet (Ph.-J.), P. Damazan (Lot-et-G.).
269. Pertuzon, P. Dijon (Côte-d'Or).
270. Barreau, P. La Salvanié, Montredon (Tarn).
271. Gleize, P. Lourmarin (Vaucluse).
272. Bouisset, P. Mérindol. Id.
273. Sénaux, P. La Motte d'Aigues. Id.
274. Goulin, P. Cabrières d'Aigues. Id.
275. Floris, P. La Coste. Id.
276. Paur, P. Montécheroux p. St-Hippol. (Doubs).
277. Fallot, P. Audincourt p. Montbél. Id.
278. Meyer (L. F.), P. Etupes. Id. Id.
279. Juillard, P. Valentigney. Id.
280. Berger, P. Beaucourt p. Delle (H.-Rhin).
281. Roberty, P. Mantes (Seine-et-Oise).
282. Lafon, P. St-Jean-du-Gard.
283. Datt (Ch.), P. Clairegoutte p. Champagny (H.-Saône).
284. Perrot (Georges), 7, boulev. Beaumarchais. Paris.
285. Servière (P)., P. Aouste p. Crest. (Drôme).
286. Vieweg, associé de M. Frank, libr. Paris.
287. Baum, P. Strasbourg.
288. Reuss (Ed.) (le prof.). Strasbourg.
289. Chastel (Et.) (le prof.). Genève.
290. Chenevière (le prof.), recteur de l'Acad., doyen de la Fac. de Théol. Genève.
291. Bordier (H.), archiviste paléographe, r. Taitbout, 31. Paris.
292. Garcin (Ad.), P. Hohwald p. Villé (Bas-Rhin).
293. Vermeil (Ch.). St-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche)
294. Chabrand, P. Toulouse (Hte-Gar.).
295. Mather, M. du Consist. Id.
296. Marie Id. Id.
297. Courtois. Id. Id.
298. Sol, Id. Id.
299. Cazalis, P. Toulouse.
300. Gibaud (L.), P. La Motte-Ste-Heraye (Deux-Sèvres).

APERÇUS HISTORIQUES.

LA RÉFORMATION RELIGIEUSE, POLITIQUE ET CIVILE DE GENÈVE.

Nous avons donné les quelques lignes dans lesquelles M. Guizot a caractérisé de haut le seizième siècle et ses révolutions religieuses. Voici une page tracée aussi de main de maître, et qui répond à la même pensée. C'est celle dans laquelle M. Mignet résume les trois révolutions accomplies à Genève, en moins d'un

demi-siècle, et qui, sous l'influence du génie de Calvin et de l'apostolat de Farel, changèrent entièrement la face de la Suisse française (1).

La première de ces révolutions, dit-il, délivra Genève du duc de Savoie, qui perdit son autorité déléguée en voulant l'étendre et la transformer en souveraineté absolue. Elle se fit à l'aide d'une alliance avec les cantons de Fribourg et de Berne, qui défendirent l'indépendance de Genève, et elle eut pour instrument principal Berthelier, qui paya de sa tête ce patriotique service.

La seconde introduisit dans Genève le culte réformé, et y détruisit la souveraineté de l'évêque. Elle s'opéra par l'entremise de Farel, avec l'assistance du canton de Berne, et au profit du parti démocratique qui, vainqueur du duc de Savoie, tendit à rester le seul maître de Genève, et à ne plus en partager le gouvernement avec son ancien prince ecclésiastique.

La troisième constitua l'administration protestante dans Genève, et lui subordonna l'administration civile. Elle fut accomplie par Calvin, secondée par les émigrés étrangers, et dirigée contre le parti municipal des libertins, comme la seconde contre le parti ecclésiastique de l'évêque, comme la première contre le parti étranger du duc de Savoie. Les Savoyards, les épiscopaux, les démocrates succombèrent tour à tour les uns devant les autres, et tous devant les calvinistes.

La première de ces révolutions valut à Genève son indépendance extérieure; la seconde, sa régénération morale et sa souveraineté politique; la troisième, sa grandeur. Ces trois révolutions ne se suivirent pas seulement, elles s'enchaînèrent. La Suisse marchait à la liberté, l'esprit humain à l'émancipation. La liberté de la Suisse fit l'indépendance de Genève, et l'émancipation de l'esprit humain fit sa réformation. Ces changements ne s'accomplirent ni sans difficultés, ni sans guerre. Mais s'ils troublèrent la paix de la ville, s'ils y agitèrent les âmes, s'ils y divisèrent les familles, s'ils y causèrent des emprisonnements, des exils, s'ils y ensanglantèrent les rues, ils trempèrent les caractères, ils éveillèrent les esprits, ils purifièrent les mœurs, ils formèrent des citoyens et des hommes, et Genève sortit transformée de ses épreuves. Elle était assujettie, et elle devint indépendante; elle était ignorante, et elle devint une des lumières de l'Europe; elle était une petite ville, et elle devint la capitale d'une grande opinion. Sa

(1) M. Mignet a, selon sa louable habitude, travaillé sur les sources originales, et notamment d'après un Ms. de la Bible de Genève (nº 147) contenant une Vie inédite de Farel, et une Chronique écrite par le ministre Froment.

science, sa constitution, sa grandeur furent l'œuvre de la France, par ces exilés du seizième siècle, qui, ne pouvant pas réaliser leurs idées dans leur pays, les portèrent en Suisse, dont ils payèrent l'hospitalité en lui donnant une religion et le gouvernement spirituel de plusieurs peuples. (MIGNET, *Mémoire sur l'établissement de la Réforme religieuse et sur la constitution du calvinisme à Genève.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

LA PREMIÈRE ÉDITION PROTESTANTE DE LA BIBLE FRANÇAISE

ET LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ BIBLIQUE.

On l'a dit avec raison : « Entre tous les souvenirs des peuples, il n'en est pas qui puissent se rapporter à un fait plus important que la traduction de la Bible en leur langue. » C'est l'étude de la Bible qui a fait la Réforme de l'Eglise chrétienne; elle a donc une grande part dans l'étude de la Réforme. L'histoire des traductions protestantes de la Bible française est en tête de l'histoire religieuse et littéraire du Protestantisme français, et nous embrasserons avec joie cette occasion de revenir à ces sources vives de notre foi, où nos pères se sont abreuvés et désaltérés, où ils ont puisé leur énergie morale et trempé leurs cœurs, et qui seules pourraient encore, sans nul doute, étancher la soif dévorante du siècle présent et à venir... *Sua si bona nôrint!*

Heureux, s'ils connaissaient *les sources du bonheur!*

Nous avions l'intention de nous occuper ici de Pierre Robert OLIVETAN, ce premier éditeur de la Bible protestante française, qu'on a même considéré à une certaine époque, mais à tort, comme le premier traducteur français de la Bible (1).

(1) Il convient de rappeler la traduction imprimée à Anvers en 1528, 1529, 1532 et 1534. On sait qu'elle est l'œuvre de Jaques Le Fèvre d'Estaples, qui avait publié dès 1523, à Paris, *les sainctes évangiles traduites en françois*, et *les pseaumes* en 1525. On sait aussi que Le Fèvre d'Estaples fut déclaré hérétique par la faculté de théologie de Paris, et que, tandis que les Cordeliers de Meaux proscrivaient sa traduction, les Cordeliers d'Anvers donnaient, en 1520, leur entière approbation pour l'imprimer et débiter. Enfin, il faut citer aussi la version de Guyars des Moulins, chanoine de Saint-Pierre d'Aire, version faite d'après la *Bible hystoriée* ou *Histoires scolastiques de la Bible*, du fameux Pierre le Mengeur (Comestor), doyen de l'église de Troyes, et terminée en 1297. Elle fut imprimée à Paris par Philippe le Noir, in-4⁰ gothique, sans date, édition d'une extrême rareté. On en connaît quatre autres éditions : 1⁰ celle faite par ordre de Charles VIII, Roy de France, à Paris, par Ant. Verard, environ l'an 1487, in-fol. 2 vol.; 2⁰ celle de Mich. le Noir, Paris, environ l'an 1515, in-4⁰; 3⁰ celle de 1535, in-4⁰ (intitulée : *La Bible translatée du Latin en Françoys*, au vray sens, pour les simples gens qui n'entendent pas le Latin, corrigée et imprimée nouvellement. xxxv. c.); 4⁰ celle enfin intitulée : La grant Bible en Francoys, historiée et corrigée. Paris, Anthoyne Bonnemère, 1538. In-fol. — Le père Simon et le père Lelong en citent encore quelques autres éditions.— *V.* le remarquable ouvrage de Horne, *Introd. to the Crit. Study of the Scriptures*, London, 1822, t. 2. — *V.* aussi un rapport intéressant du prof. Levade, fait en 1828 à la treizième assemblée de la Soc. Bibl. du canton de Vaud, et rapporté dans le 78e Bulletin de la Soc. Bibl. prot. de Paris, en 1829.

Tout bien considéré, on peut donc dire que les versions de Le Fèvre d'Estaples et d'Olivetan sont les premières versions non historiées et non glosées, et qu'ainsi les deux premières versions de la Bible en langue vulgaire sont protestantes. Ce sont aussi les premières qui dénotent le sens critique et où il soit tenu compte des textes originaux. Celle d'Olivetan, faite très rapidement (en une année), aurait peut-être pu être plus achevée; mais nous ne savons pourquoi, au dire de Senebier, Bochart l'appelait, par un mauvais jeu de mots, *l'aversion des savants*. Calvin, qui la connaissait, pour y avoir mis la main, en faisait cas, et Théodore de Bèze

Nous avions réuni à cet effet quelques notes; mais nous sommes heureux de pouvoir donner a nos lecteurs un morceau écrit depuis longtemps déjà et à l'intérêt duquel vient ajouter encore la circonstance qui le fit écrire. Nous l'extrayons du deuxième Rapport de la Société Biblique française et étrangère, présenté en 1835 par M. Henry Lutteroth, secrétaire. Il sera lu ou relu ici, nous en sommes persuadé, avec plaisir et avec fruit (1).

Olivetan était parent de Calvin et, comme lui, de Noyon; tout porte à croire que ce fut lui qui appela l'attention du grand Réformateur sur les controverses de Luther et des théologiens allemands avec l'église de Rome. Calvin prêta sans

en a parlé avec éloge. Le père Simon en loue la méthode, qu'il déclare très bonne, et il fait d'ailleurs à Olivetan l'honneur de le considérer comme le premier qui ait traduit la Bible en français sur les textes hébreu et grec, et il reconnait que jusque-là les traductions faites seulement d'après le latin de la Vulgate *n'ont pu être exactes.* Mais il y a plus : Calvin semblait avoir fermé la bouche aux plus difficiles par l'avertissement plein de sagesse et de force qui termine son épître-préface. Nous pensons qu'on nous saura gré de traduire ici, peut-être pour la première fois, ce passage :

« Du translateur, dit-il, je ne veux dire que peu de chose, de peur qu'on n'attribue ce que je dirai à la parenté qui nous lie ou à notre vieille amitié. Je dirai cependant (et cela, je crois pouvoir l'affirmer sans crainte d'être démenti) qu'il est doué d'un esprit vif et pénétrant, qu'il ne manque pas de science et qu'il n'a épargné ni travail, ni recherches, ni soins : c'est un homme, en un mot, très versé dans les devoirs du translateur. Toutefois, il est, je m'en doute bien, des endroits qui (soit par suite de la grande diversité des goûts, soit parce que dans un ouvrage de si longue haleine il est difficile de ne pas faiblir quelquefois) ne plairont pas à tout le monde. Mais si le lecteur rencontre de ces endroits, je l'invite à ne pas attaquer et à ne pas incriminer un savant qui a bien mérité des études sacrées, mais bien plutôt à le reprendre de ses fautes avec modération. Cette modération ne sied pas moins le vrai savoir que la piété chrétienne. Ce sera d'ailleurs justice envers notre excellent Robert Olivetan, qui, entre autres qualités éminentes qui le distinguent, est remarquable par la modestie, si je dois appeler modestie ce qui est vraiment chez lui une humilité portée à l'excès, puisqu'elle a failli l'empêcher d'entreprendre le saint travail de cette translation, et que ce n'est qu'à force de sollicitations et de supplications que ces deux vénérables frères et intrépides témoins de la parole de Dieu, Eusemeth et Chlorotes, ont enfin obtenu qu'il l'accomplît. Quant à ceux dont aucune considération ne saurait contenir la langue, je les prie de se souvenir qu'il est très facile de faire assaut de médisances, et que les commères pratiquent cet art de médire dans les carrefours encore mieux que les rhéteurs dans les écoles. Ils n'ont d'ailleurs pas de représailles à attendre, je les en préviens. Ils auront affaire à un homme qu'ils peuvent provoquer impunément, du moins pour tout ce qui est attaqué en paroles. Mais je les avertis aussi de ne pas se promettre une grande gloire de leurs frais d'éloquence agressive; car il est d'une grande vérité, ce proverbe qui dit : qu'*il est facile de critiquer, mais non de pratiquer.* » **Cavillari omnia promptum esse, sed non item emulari.**

On voit en passant que notre vers si souvent cité :

La critique est aisée et l'art est difficile,

n'est que la traduction littérale et élégante à la fois d'une vieille locution populaire appliquée ici fort à propos.

Le savant Bochart aurait donc perdu de vue les excellents avis de Calvin et sacrifié au plaisir de faire un bon ou plutôt un méchant mot. — *C. R.*

(1) M. le prof. Ed. Reuss, de Strasbourg, a publié, dans la *Revue de Théol. et de Philos. chrét.* (janv. et juin. 1851, janv. 1852.), trois articles d'un haut intérêt, sous le titre de *Fragments littér. et crit. relatifs à l'hist. de la Bible franç.* Se plaignant avec raison de ce que l'histoire des saintes Ecritures n'a guère été jusqu'ici qu'un chapitre de bibliographie critique, le savant professeur part de ce principe que cette histoire est en grande partie celle de la pensée et de la vie chrétiennes elles-mêmes, et il adresse un appel à toutes les personnes qui seraient à portée de lui fournir des lumières sur ce sujet, de lui communiquer des éclaircissements, des découvertes, des corrections. Il a déjà traité : 1º des prétendues traductions de la Bible sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire; 2º des traductions vaudoises (1er *article*) ; 3º des Bibles *historiées, glosées, versifiées*, comme formant le cadre d'une histoire de la Bible française, avec une notice détaillée et très instructive sur un *Codex Ms.* appartenant à la bibliothèque de Strasbourg. M. Reuss reprendra plus tard son étude sur les traductions vaudoises, terrain sur lequel il se rencontre avec notre collaborateur, le Dr Gilly, de Durham, connu par divers travaux spéciaux sur cette matière, et notamment par l'ouvrage très intéressant qu'il a publié en 1848 : « The Romaunt version of the Gospel according to St. John, with an introductory history of the version of the N. T. anciently in use among the old Valdenses. Lond. 8º. »

M. Reuss (nous nous empressons d'annoncer cette bonne nouvelle) nous a offert de nous faire quelques communications, lorsque la suite de ses études bibliques l'amènera aux époques comprises dans le cadre de nos travaux. — *C. R.*

doute à Olivetan quelque secours pour sa traduction; ce qui est certain, c'est qu'on trouve à la première page, au *verso* du titre, une belle épître latine adressée par lui « aux Empereurs, Rois, Princes, et peuples soumis à l'empire du Christ, » laquelle montre bien l'intérêt qu'il prenait à l'ouvrage et à l'auteur. On sait qu'il revit ensuite ce travail et le fit réimprimer à Genève, en 1540 (1).

C'est un fait remarquable assurément, que cette première translation protestante de la Bible ait été le produit de ce qu'on peut appeler la première association biblique. Il est juste que l'honneur en soit rendu à ces chrétiens vaudois, qui ont la gloire d'avoir conservé fidèlement, au fond de leurs Vallées, le dépôt sacré du culte et de la règle évangéliques, et qui, aujourd'hui même, semblent destinés à répandre la Bonne Nouvelle dans des régions trop longtemps fermées à la Parole de vie.

LE TROISIÈME ANNIVERSAIRE CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE TRADUCTION PROTESTANTE DE LA BIBLE FRANÇAISE PAR ROBERT OLIVETAN, DE NOYON.

(Fragment d'un rapport lu le 1er mai 1835.)

Il est impossible de ne pas éprouver un sentiment solennel quand, ne considérant plus dans son isolement la fête biblique qui nous rassemble, on l'envisage comme une partie d'un grand tout, comme un des nombreux chaînons qui lient entre eux les efforts dont la dissémination de la Bible est le but. En effet, tandis que nos sociétés bibliques mesurent encore leurs travaux par les années qui s'écoulent, des siècles nous séparent déjà de ceux des traducteurs illustres auxquels nos langues modernes doivent leurs premières versions de l'Ecriture sainte; des dizaines de siècles de ceux de ces copistes patients auxquels la conservation du texte sacré est due, et à la tête desquels Dieu plaça les rois d'Israël, quand il leur prescrivit, par la bouche prophétique de Moïse, de transcrire la loi, déposant ainsi dans la Bible elle-même l'idée première de l'institution biblique.

Réunis aujourd'hui pour une fête anniversaire, nous le sommes aussi pour un jubilé séculaire. De même que les Allemands ont célébré, en 1834, le souvenir de la traduction de la Bible en leur langue, achevée trois cents ans avant par Luther, nous devons nous rappeler en ce jour, avec une pieuse gratitude, que c'est en 1535 qu'a été donnée à la France, par Robert Olivetan, la première bonne version française de la Bible...

Trois siècles se sont écoulés depuis que Robert Olivetan, qui se nomme lui-même *l'humble et petit translateur de la Bible,* la fit imprimer à Neuchâtel. Les circonstances au milieu desquelles cette grande œuvre a été ac-

(1) In-4⁰ goth., connu sous le nom de *Bible de l'Epée*, de la marque adoptée par l'imprimeur. Elle est excessivement rare. « Les Vaudois, dit le bibliographe David Clément, en auront transporté la plus grande partie dans leurs Vallées, où quantité d'exemplaires auront été détruits, non-seulement par l'usage, mais surtout par les flammes, et par mille autres moyens qui étaient les suites naturelles des persécutions réitérées qu'un zèle aveugle leur a fait essuyer.» M. le past. Fréd. Monod possède un bel exemplaire de cette précieuse Bible de 1535 et a bien voulu le mettre à notre disposition. — *C. R.*

complie sont trop intéressantes pour que nous hésitions à vous les raconter. Hilerme Eusemeth, Cephas Chlorotes et Antoine Almeutes, des Vallées du Piémont, avaient visité, quelques années auparavant, les églises chrétiennes de France; ils virent que les exemplaires de l'Ancien et du Nouveau Testament, en langue vulgaire, écrits à la main, étaient si rares qu'ils ne pouvaient servir qu'à l'usage de bien peu de gens; et comme les Bibles françaises imprimées auparavant n'étaient « que fausseté et barbarie, » dit Théodore de Bèze (1), ils représentèrent à leurs frères, ainsi que le raconte Olivetan (2), que « pour l'honneur de Dieu et pour le bien de tous les chrétiens ayant « connaissance de la langue française, il serait grandement expédient de re- « purger la Bible, selon les langues hebraïque et grecque, en langage fran- « çais; à quoi, ajoute-t-il, iceux nos frères se sont joyeusement et de bon « cœur accordés, s'employant et s'évertuant à ce que cette entreprise vînt à « effet. » Olivetan fut invité à se charger de ce travail; mais il avait trop petite idée de lui-même pour s'en croire capable. Il fallut qu'on le contraignît en quelque sorte, en faisant valoir auprès de lui le puissant motif de l'intérêt de la vérité. « J'ai fait du mieux que j'ai pu, comme vous voyez, dit-il. J'ai « labouré et foui, le plus profondément qu'il m'a été possible, en la vive mine « de la pure vérité, pour en tirer l'offrande que j'apporte pour la décoration « et pour l'ornement du saint temple de Dieu. Ainsi donc, ô Eusemeth et « Chlorotes, et vous tous autres fidèles, je n'ai pas honte, comme la veuve de « l'Évangile, d'avoir apporté devant vos yeux mes deux petits quadrains de « la valeur d'une maille, qui est toute ma substance. D'autres viendront « après, qui pourront mieux réparer le chemin et faire la voie plus pleine, « comme est facile à espérer. »

La traduction est prête; mais comment publier ce livre? Les frais seront considérables; et comme il est surtout destiné à des chrétiens pauvres, que leurs persécutions ruinent et dépouillent, le débit n'en sera pas rapide. Ne craignez rien, cependant; dans tous les temps le règne de Dieu s'affermit au milieu des obstacles. L'idée qui vous a portés à fonder l'institution dont nous célébrons aujourd'hui le second anniversaire, s'empare des chrétiens du Piémont; ils collectent entre eux la somme énorme de 1,500 écus d'or (3), et se formant en quelque sorte en société biblique vaudoise et étrangère, ils font imprimer à Neuchâtel, chez Pierre de Wingle, la première traduction française digne de confiance, et ils en offrent à nos ancêtres de nombreux exemplaires. « C'est à toy, pauvre petite Église, dit Robert Olivetan, qu'est « adressé ce précieux thrésor de la part d'un certain pauvre peuple, le tien « ami et frère en Jésus-Christ, lequel, depuis que jadis il en fut doué et en-

(1) *Hist. des Egl. réf. au royaume de France*, t. I, p. 36.
(2) La Bible, etc., *Apologie du Translateur*.
(3) *Histoire des Vaudois*, par Perrin, p. 161.

« richi par les apôtres ou ambassadeurs de Christ, en a toujours eu l'entière « jouissance ou fruition! Et maintenant icelui, te voulant faire fête de ce « que tant tu désires et souhaites, m'a donné cette charge et commission de « tirer et déployer ce thrésor hors des armoires et des coffres hébraïques et « grecs, pour, après l'avoir entassé et empaqueté en bougettes (2) françaises, « le plus convenablement que je pourrai, selon l'adresse et le don que Dieu « m'a donné, en faire un présent à toi, ô pauvre Eglise, à qui rien on ne « présente... Oh! la gracieuse denrée de charité, de laquelle on fait marchan- « dise pour telle convenance si utile et si profitable! Oh! la bénigne posses- « sion de grâce, qui rend au donnant et à l'acceptant une même joie et dé- « lectation! »

Que résulte-t-il de là, si ce n'est que l'institution biblique remonte aussi haut que la traduction fidèle de la Bible en notre langue? C'est donc un double jubilé que nous sommes appelés à célébrer aujourd'hui : celui du livre que nous répandons et celui des institutions qui le répandent. Ce n'est pas, d'ailleurs, dans un vain intérêt de curiosité que nous entrons dans ces détails, mais parce que nous sommes convaincus que les impressions que ce souvenir nous a fait éprouver sont de nature à s'emparer puissamment de nos cœurs. Il nous est impossible de porter nos regards sur ce volume antique et vénérable, sur cette Bible traduite par Robert Olivetan, puis successivement revue par Calvin, par Malingre, par les pasteurs et professeurs de Genève, par Desmarets, par Martin, par Ostervald, et qui est encore aujourd'hui la base première de versions en usage parmi nous; sans nous souvenir de l'histoire de ce livre. Elle est sérieuse, Messieurs, et, pour ne parler que de cet exemplaire qui est ici devant moi, que de faits propres à nous émouvoir jusqu'au plus profond de nos âmes, ne pourrait-il pas révéler sans doute si, s'animant tout à coup, il nous disait ce qu'il a fait dans le monde avant que son langage, que les siècles ont vieilli, lui ait fait trouver une retraite dans une de nos bibliothèques, d'où il sort aujourd'hui comme ces vétérans qui, dans les fêtes de la patrie, quittent un instant l'asile élevé par la reconnaissance publique et racontent encore les combats auxquels ils ont pris part. Messieurs, c'est la Bible des confesseurs et des martyrs! Il n'est aucune de ses pages qui n'ait eu sa part dans le réveil religieux du seizième siècle, aucune qui n'ait convaincu de péché, de justice et de jugement, ou qui n'ait parlé des compassions éternelles de Dieu et de son amour en Jésus-Christ. Cette Bible, à tout prendre, et malgré les nombreux changements que son style a dû subir, est encore la nôtre. C'est elle qui unit par un lien mystérieux les chrétiens du temps d'Olivetan et les chrétiens de notre temps, et qui, pendant trois cents ans, leur a permis à tous de puiser à une même source la même foi, la même espérance et le même amour.

(1) *Bougette*, petit sac de cuir qu'on porte en voyage.

Avons-nous eu tort de penser qu'il fallait célébrer par un jubilé de si grands souvenirs? Toutefois nous ne proposons pas de les consacrer en élevant un monument ou en frappant des médailles. Ce n'est pas à l'aide du ciseau ou du balancier, mais au moyen de la presse, qu'il faut solenniser la fête. Les feuilles du saint Livre sont moins périssables que le marbre et que le bronze. Rejouissons-nous donc de l'œuvre d'autrefois, en faisant l'œuvre d'aujourd'hui. Oui, si d'une main nous avons reçu le livre qu'on a tendu à nos pères par-dessus les Alpes, de l'autre main tendons-le, par-dessus les Pyrénées, à un peuple qui ne le lit pas encore. Si **1535** est une date qui fait battre nos cœurs, que **1835** soit une date qui fasse tressaillir d'autres cœurs. Et pour cela il n'est pas besoin de quelque chose d'extraordinaire, que l'histoire enregistre et dont les peuples se souviennent; il suffit de ces événements dont les anges se réjouissent, et qu'avec l'influence du Saint-Esprit chaque Bible que nous distribuons peut produire. Pour qu'il en soit ainsi, tandis que nous repandons la Parole imprimée par la main des hommes, demandons à Dieu de l'écrire lui-même, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair. (1) C'est ce que demandait aussi l'antique Société Biblique de 1535, dont nous venons de parler, dans ces vers auxquels le temps n'a rien fait perdre de leur énergie, et qui sont imprimés en tête de la première Bible française :

Au lecteur des deux Testamentz contenans la volonté et parolle de Dieu.

Ce divin Testateur, qui en testant ne ment,
Et ne vouldrait frauder nullement sa partie,
Veut que de tous soit leu son double Testament,
Et qu'à chacun en soit la teneur départie.
Veu donc que la copie en est desjà sortie
Aux autres nations, pour toi, peuple François,
En ton languaige aussi a esté assortie,
Affin que de ton droict plus asseuré tu soys.
Non=seulement en livre escrit l'auras ainçois,
En ton cœur l'escrira, par divine practique,
(Ainsi qu'il a promis) si tu oys et reçeois
Du loyal Testateur le Testament publicque.

H. Lutteroth.

Nous voudrions compléter cette appréciation élevée et chaleureuse, en donnant quelques détails sur les mérites intrinsèques et les traits caractéristiques du vénérable *in-folio* que nous avons sous les yeux; nous aimerions aussi à en tirer quelques citations. Mais cette revue nous entraînerait trop loin pour cette fois. Il

(1) 2 Corinth. III, 3.

faut nous borner à donner le titre, que nous reproduisons avec sa disposition typographique et autant que possible avec sa physionomie, et un dizain qui présente une particularité curieuse.

Voici d'abord le titre du volume :



Qui est toute la Saincte Escripture.
En laquelle sont contenus, le Vieil Testament
et le Nouveau, translatés
en Françoys.
Le Vieil, de Lebrieu;
et le Nouveau,
du Grec.

Aussi deux amples tables, l'une pour l'interprétation
des propres noms; l'autre en forme d'indice
pour trouver plusieurs sentences
et matières.

Dieu en tout.

Isaiah. I.

Escoutez cieulx, et toy terre preste l'aureille:
car l'Eternel parle.

Voici le dizain, qui se trouve à la dernière page :

Au lecteur de la Bible.

Lecteur entendz, si Vérité addresse,
viens donc ouyr instamment sa promesse
et vif parler : lequel en excellence
veult asseurer nostre grelle espérance.

l'esprit Jésus qui visite et ordonne
noz tendres meurs, icy sans cry estonne
tout hault raillart escumant son ordure.
remercions eternelle nature,
prenons vouloir bienfaire librement,
Jésus querons veoir Éternellement.

Si l'on prend toutes les premières lettres des mots de ce dizain, on trouve qu'elles forment ce distique :

Les Vaudois, peuple évangélique,
Ont mis ce thrésor en publique.

Il nous reste encore des remarques intéressantes à faire. — *C. R.*

BERNARD PALISSY

CONSIDÉRÉ COMME ÉVANGÉLISTE OU PRÉDICATEUR DE LA RÉFORME ET COMME ÉCRIVAIN.

Son récit de la fondation de l'Eglise réformée de Saintes, d'après l'édition originale et avec les notes manuscrites de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Z 2,122, E.)

(Suite.)

Nous reprenons la narration de Palissy, en priant le lecteur de se souvenir que son livre était adressé, ainsi qu'on l'a vu par les dédicaces, aux Montmorency et à Catherine de Médicis elle-même :

« Il advint l'an 1546, qu'aucuns Moines ayans esté quelques iours és parties d'Allemagne, ou bien ayans leu quelques livres de leur doctrine, et se trouvans abusez, ils prindrent la hardiesse assez couvertement, de descouvrir quelques abus, mais soudain que les Prestres et beneficiers entendirent qu'ils detractoyent de leurs coquilles, ils inciterent les iuges de leur courir sus : ce qu'ils faisoyent de bien bonne volonté, à cause qu'aucuns d'eux possedoyent quelque morceau de benefice, qui aidoit à faire bouillir le pot. Par ce moyen, aucuns desdits Moines estoyent contrains s'en fuyr, s'exiler, et se desfroquer, craignans qu'on les feist mourir de chaud. Les uns se faisoyent de mestier, les autres regentoyent en quelque village, et par ce que les isles d'Olleron, de Marepnes, et d'Allevert, sont loin des chemins publics, il se retira en ces isles la quelque nombre desdits moines, ayans trouvé divers moyens de vivre, sans estre cogneu : et ainsi qu'ils frequentoyent les personnes, ils se hazardoyent de parler couvertement, iusques à ce qu'ils fussent bien asseurez qu'on n'en diroit rien. Et apres que par tel moyen ils eurent reduit quelque quantité de personnes, ils trouverent moyen d'obtenir la chaire, parce qu'en ces iours là, il y avoit un grand Vicaire qui les favo-

risoit tacitement : dont s'en ensuivit, que petit à petit en ces pays et isles de Xaintonge, plusieurs eurent les yeux ouvers, et cogneurent beaucoup d'abus qu'ils avoyent auparavant ignorez, qui fut cause, que plusieurs eurent en grande estime lesdits Predicateurs, combien que pour lors ils descouvroyent les abus assez maigrement.

« Il y eut en ces iours là un nommé Collardeau, Procureur fiscal, homme pervers, et de mauvaise vie, qui trouva moyen d'advertir l'Evesque de Xaintes, qui estoit pour lors à la Cour, luy faisant entendre que tout estoit plein de Lutheriens, et qu'il luy donnast charge et commission pour les extirper, et non seulement luy escrivit plusieurs fois, mais aussi se transporta iusques audit lieu. Il feit tant par ces moyens, qu'il obtint une commission de l'Evesque, et du Parlement de Bourdeaux, avec une bonne somme de deniers, qui lui furent taxez par ladite Cour. Cela faisoit-il pour le guain, et non pour le zele de la Religion. Quoy fait, il pratiqua certains iuges, tant en l'isle d'Olleron, que d'Allevert, et pareillement à Gimosac, et ayant aposté ces iuges, il feit prendre le Prescheur de sainct Denis, qui est au bout de l'isle d'Olleron, nommé frere Robin, et tout par un moyen, le feit passer en l'isle d'Allevert, où il en print un autre nommé Nicole, et quelques iours apres, il print aussi celuy de Gimosac, qui tenoit eschole, et preschoit les Dimanches, estant fort aimé des habitans : et combien que ie pense qu'ils soyent escrits au livre des Martyrs, ce neantmoins, parce que ie say la verité de certains faicts insinuez, i'ay trouvé bon les escrire, qui est, qu'eux ayans bien disputé, et soustenu leur Religion en la presence d'un Navieres, Theologien, Chanoine de Xaintes, qui autresfois avoit commencé à descouvrir les abus, toutesfois, parce que le ventre l'avoit gagné, il soustenoit du contraire, comme très-bien les pauvres captifs luy savoyent reprocher en son visage. Quoy qu'il en fut, ces pauvres gens furent condamnez à estre desgraduez, et vestus d'accoustremens verds, à fin que le peuple les estimast fols ou insensez : et qui plus est, parce qu'ils soustenoyent virilement la querelle de Dieu, ils furent bridez comme chevaux par ledit Collardeau, auparavant que d'estre menez sur l'eschafaut, esquelles brides y avoit en chacune une pomme de fer, qui leur emplissoit tout le dedans de leurs bouches, chose fort hideuse à voir : et estans ainsi desgraduez, ils les retournerent en prison, pour les mener à Bourdeaux, à fin de les condamner à mourir : mais entre les deux il advint un cas admirable, savoir est, que celuy à qui on vouloit le plus de mal, lequel on pensoit faire mourir le plus cruellement, ce fut celuy qui leur eschappa, et sortit des prisons par un moyen admirable : car pour se donner garde de luy, ils avoyent mis un certain personnage sur les degrez d'une aviz près des prisons, pour escouter s'il se feroit quelque brisure : aussi on avoit eu des grans chiens des villages, qu'un grand Vicaire avoit amené, ausquels on avoit donné le large de la court de l'Evesché,

à fin qu'ils abbayassent, si les prisonniers venoyent à sortir. Nonobstant toutes ces choses, frere Robin lima les fers qu'il avoit aux iambes, et les ayans limez, il bailla les limes à ses compagnons : et ce fait, il perça les murailles qui estoyent de bonne massonnerie, mais il advint un cas estrange, c'est que d'aventure il y avoit plusieurs barriques appilées l'une sur l'autre, au devant de ladite muraille, lesquelles barriques estans poussees à bas, menerent un grand bruit, qui furent cause, que le portier se leva, et ayant long temps escouté, s'en retourna coucher : et ainsi, ledit frère Robin sortit en la court, à la merci des chiens, toutesfois Dieu l'avoit inspiré d'avoir prins du pain, et quand il fut en la court, il le ietta ausdits chiens, qui eurent la gueule close, comme les Lions de Daniel. Or il faut noter, que ledit Robin n'avoit iamais esté en ceste Ville cy de Xaintes : pour ceste cause, estant en la court de l'Evesché, il estoit encore enfermé, mais Dieu voulut qu'il trouva une porte ouverte, qui se rendoit au iardin, auquel il entra, et se trouvant de rechef enfermé de certaines murailles bien hautes, il apperceut à la clarté de la lune un certain Poirier, qui estoit assez pres de ladite muraille, et estant monté audit Poirier, il apperceut par le dehors de ladite muraille un fumier, sur lequel il pouvoit aisément sauter (1). Quoy voyant, il s'en retourna és prison, pour savoir si quelqu'un de ses compagnons auroit limé ses fers : mais voyant que non, il les consola, et exhorta à batailler virilement, et à prendre patiemment la mort, et en les embrassant, print congé d'eux, et s'en alla derechef monter sur le Poirier, et de là sauta sur les fumiers de la rue, mais ce fut une chose tres merveilleuse, procedante de la providence Divine, comment ledit Robin peut eschapper le second danger : car parce qu'il n'avoit iamais esté en la Ville, il ne savoit à qui se retirer : mais parce qu'il avoit esté malade d'une pleuresie és prisons, et qu'on lui avoit donné un Medecin, et un Apoticaire, ledit Robin couroit par les rues, en s'enquerant dudit Medecin et Apoticaire, desquels il avoit retenu le nom : mais en ce faisant, il alla tabourner en plusieurs portes des plus grands de ses ennemis, et entre les autres, à la porte d'un Conseiller, qui fit diligence le lendemain pour savoir de ses nouvelles, et promettoit cinquante escus de la part du grand Vicaire nommé Selliere, à celuy qui donneroit moyen de prendre ledit Robin. Iceluy donc frappant par les portes à l'heure de minuict, avoit divinement pourveu à son affaire : car il avoit troussé son habit sur ses espaules, et avoit attaché son enferge (2) en une de ses iambes, et par tel moyen, ceux qui sortoyent aux fenestres, pensoyent que ce fust un laquay. Il fit si bien, qu'il se sauva en quelque maison, et de là fut en mesme heure conduit hors la Ville, ce qui advint au mois d'Aoust dudit an : mais ses deux compagnons furent bruslez, l'un en ceste Ville de Xaintes, et l'autre à Libourne, à cause

(1) Ici l'annotateur a fait une croix.

(2) Sa chaîne.

que le Parlement de Bourdeaux s'en estoit là fuy, pour raison de la peste, qui estoit lors en la ville de Bourdeaux, et moururent les susdits maistre Nicole et ses compagnons l'an 1546, au mois d'Aoust, endurans la mort fort constamment.

« L'Evesque, ou ses Conseillers, s'avisèrent en ce temps-là d'une ruse et finesse grandement subtile : car ayans obtenu quelque mandement du Roy, pour couper un grand nombre de forest, qui estoyent à l'entour de ceste Ville, toutesfois, parce que plusieurs avoyent leur iouyssance des bois et pasturages esdites forests, ils ne vouloyent permettre qu'elles fussent abatues (1) : mais ceux-cy, suivans les ruses Mahometistes, s'aviserent de gagner le cœur du peuple par predications et presens faits au gens du Roy, et envoyerent en ceste ville de Xaintes, et autres Villes du Diocese certains moines Sorbonistes, qui escumoyent, bavoyent, se tormentoyent et viroyent, faisans gestes et grimaces estranges, et tous leurs propos n'estoyent que crier contre ces Chrestiens nouveaux, et aucunesfois ils exaltoyent leur Evesque, en disant qu'il estoit descendu du precieux sang de Monseigneur sainct Louys (2), et par tel moyen, le pauvre peuple souffroit patiemment que tous leurs bois fussent coupez : et les bois estans ainsi coupez, il n'y eut plus de Predicateurs : voila comment le peuple fut deceu en ses biens, et pareillement en ses esprits. Par là tu peux aisement iuger, quel pouvoit estre l'estat de l'Eglise reformee, laquelle n'avoit encore aucune apparence d'Eglise, sinon aucuns, qui tacitement, et avec crainte detractoyent de la Papauté.

« Il y eut quelque temps apres, l'an 1557, qu'un nommé maistre Philebert Hamelin, qui avoit esté autresfois prisonnier en ceste Ville, et prins par le mesme Collardeau, se transporta derechef en ceste Ville de Xaintes (3), et parce qu'il avoit demeuré à Geneve un bien long temps depuis son emprisonnement, et ayant augmenté audit Geneve de Foy et de doctrine, il avoit tousiours un remords de conscience, de ce qu'il avoit dissimulé en sa confession faite en ceste Ville, et voulant reparer sa faute, il s'efforçoit partout où il passoit d'inciter les hommes d'avoir des Ministres, et de dresser quelque forme d'Eglise, et s'en alloit ainsi par le pays de France, ayant quelques serviteurs qui vendoyent des Bibles, et autres livres imprimez en son Imprimerie : car il s'estoit desprestré et fait Imprimeur. En ce faisant, il passoit quelque fois par ceste ville, et alloit aussi en Allevert. Or il estoit si iuste, et d'un si grand zele, que combien qu'il fust homme assez mal portatif, il ne voulut iamais prendre de chevaux, encore que plusieurs l'en requeroyent

(1) Ici une croix.

(2) Cet évêque était, en effet, Charles, cardinal de Bourbon, frère d'Antoine, roi de Navarre, que les Ligueurs reconnurent un moment roi de France, en 1589, sous le nom de Charles X, au mépris de la loi salique. Duplessis-Mornay fut chargé par Henri IV de s'emparer de sa personne, et accomplit avec succès cet important coup de main.

(3) Les instructions données à Philibert Hamelin par Calvin sont consignées au premier volume des reg. Mss. de la Vén. Comp. des pasteurs de Genève. M. Crottet en a donné une copie. (*Chron. prot.* Append., pièce 18.)

d'une bonne affection. Et combien qu'il eust bien de quoy moyennement, si est-ce qu'il n'avoit aucune espee à sa ceinture : ains seulement un simple baston en la main, et s'en alloit ainsi tout seul, sans aucune crainte.

« Or advint un iour, apres qu'il eut fait quelques prieres et petites exhortations en ceste ville, ayant au plus sept ou huit auditeurs, il print son chemin, pour aller en Allevert, et devant que partir, il pria le petit troupeau de l'assemblée, de se congreger, de prier et s'exhorter l'un l'autre : et ainsi, s'en alla en Allevert, tendant à fin de gagner le peuple à Dieu, et là estant recueilli benignement, par la plus grand' partie du peuple, fit certains presches au son de la cloche, et baptisa un enfant. Quoy voyant les Magistrats de ceste ville, contraindrent l'Evesque d'exhiber deniers, pour faire la suite (1) dudit Philebert, avec chevaux, gens-d'armes, cuisiniers et vivandiers. L'Evesque et certains Magistrats de ceste ville se transporterent au lieu d'Allevert, là où ils firent rebaptiser l'enfant qui avoit esté baptisé par ledit Philebert, et ne le pouvans là attraper, ils le suivirent à la trace, iusques à ce qu'ils l'eurent trouvé en la maison d'un Gentil-homme, et ainsi, l'amenerent en ceste ville comme mal-faicteur, és prisons criminelles, combien que ses œuvres rendent certain tesmoignage, qu'il estoit enfant de Dieu, et directement esleu. Il estoit si parfait en ses œuvres, que ses ennemis estoyent contraints de confesser qu'il estoit d'une vie saincte, toutesfois sans approuver sa doctrine.

« Ie suis tout esmerveillé, comment les hommes ont osé assoir iugement de mort sur luy, veu qu'ils savoyent bien, et avoyent entendu sa saincte conversation : car ie suis asseuré, et le puis dire à la verité, que deslors qu'il fut amené és prisons de Xaintes, ie prins la hardiesse (combien que les iours fussent perilleux en ce temps là) d'aller remonstrer à six des principaux Iuges et Magistrats de ceste ville de Xaintes, qu'ils avoyent emprisonné un Prophete, ou Ange de Dieu, envoyé pour annoncer sa Parole, et iugement de condamnation aux hommes sur le dernier temps, leur asseurant, qu'il y avoit onze ans, que ie cognoissois ledit Philebert Hamelin d'une si saincte vie, qu'il me sembloit, que les autres hommes estoyent diables au regard de luy. Il est certain, que les Iuges userent d'humanité en mon endroit, et m'escouterent benignement : aussi parlois-ie à un chacun d'eux estant en sa maison. Finalement ils traitterent assez benignement ledit maistre Philebert, toutesfois ils ne se peuvent excuser qu'ils ne soyent coulpables de sa mort. Vray est qu'ils ne le tuerent pas non plus que Pilate et Iudas Iesus Christ, mais ils le livrerent entre les mains de ceux qu'ils savoyent bien qu'ils le feroyent bien mourir. Et pour mieux parvenir à un lave-main, pour s'en descharger, ils s'aviserent qu'il avoit esté Prestre en l'Eglise Romaine, par-

(1) Pour poursuivre ledit Philibert.

quoy l'envoyerent à Bourdeaux avec bonne et seure garde, par un Prevost des Mareschaux.

« Veux-tu bien cognoistre comment ledit Philebert estoit de saincte vie? on lui donnoit liberté d'estre en la chambre du Geolier, et de boire et manger à sa table, ce qu'il fit, pendant qu'il estoit en ceste Ville : mais apres que par plusieurs iours il eut travaillé, et prins peine de reprimer les ieux et blasphemes qui se commettoyent en la chambre du Geolier, il fut si desplaisant (1), voyant qu'ils ne se vouloyent corriger, que pour obvier à entendre un tel mal, soudain qu'il avoit disné, il se faisoit mener en une chambre criminelle, et estoit là tout le long du iour tout seul, pour obvier (2) les compagnies mauvaises.

« Item, veux-tu encore mieux savoir, combien il cheminoit droitement? Luy estant en prison, survint un Advocat du pays de France, de quelque lieu où il avoit érigé une petite Eglise, lequel Advocat apporta trois cents livres, qu'il présenta au Geolier, pourveu qu'il voulust de nuict mettre ledit Philebert hors des prisons. Quoy voyant le Geolier, fut presque incité à ce faire, toutesfois il demanda conseil audit maistre Philebert, lequel respondant, luy dist, qu'il valoit mieux qu'il mourust par la main de l'executeur, que de le mettre en peine pour luy. Quoy sachant ledit Advocat, rapporta son argent : ie te demande, Qui est celuy de nous, qui voudroit faire le semblable, estant à la merci des hommes ennemis, comme il estoit?

« Les Iuges de ceste Ville savoient bien qu'il estoit de saincte vie, toutesfois ils l'ont fait pour crainte de perdre leurs offices, ainsi le faut-il entendre. Ie fus bien adverti, que cependant que ledit Philebert estoit és prison de ceste Ville, qu'il y eut un personnage, qui parlant dudit Philebert, dist à un Conseiller de Bourdeaux : On vous amenera un de ces iours un prisonnier de Xaintes, qui parlera bien à vous, Messieurs : mais le Conseiller en blasphemant le nom de Dieu, iura qu'il ne parleroit pas à luy, et qu'il se donneroit bien garde d'assister à son iugement. Ie te demande, ce Conseiller se disoit estre Chrestien, il ne vouloit pas condamner le Iuste; toutesfois, puisqu'il estoit constitué Iuge, il n'aura point d'excuse : car puis qu'il savoit que l'autre estoit homme de bien, il devoit de son pouvoir s'opposer au iugement de ceux qui par ignorance, ou par malice le condamnerent, livrerent, et firent pendre comme un larron, le 18. d'Avril de l'an susdit.

« Quelque temps auparavant la prise dudit Philebert, il y eut en ceste Ville un certain artisan, pauvre et indigent à merveilles, lequel avoit un si grand desir de l'avancement de l'Evangile, qu'il le demonstra quelque iour à un autre artisan aussi pauvre que luy, et d'aussi peu de savoir, car tous deux

(1) Cela lui déplut tellement.

(2) Eviter.

n'en savoyent guere : toutesfois le premier remonstra à l'autre que s'il vouloit s'employer à faire quelque forme d'exhortation, ce seroit la cause d'un grand fruit (1) : et combien que le second se sentoit totalement desnué de savoir, cela luy donna courage : et quelques iours apres, il assembla un Dimanche au matin neuf ou dix personnes, et parce qu'il estoit mal instruit és lettres, il avoit tiré quelques passages du vieux et nouveau Testament, les ayans mis par escrit (2). Et quand ils furent assemblez, il leur lisoit les passages ou authoritez, en disant, Qu'un chacun selon ce qu'il a receu de dons, qu'il faut qu'il les distribue aux autres, et que tout arbre qui ne fera point de fruit, sera coupé et ietté au feu : aussi il lisoit une autre authorité prise au Deuteronome, là où il est dit, Vous annoncerez ma Loy en allant, en venant, en buvant, en mangeant, en vous couchant, en vous levant, et estant assis en la voye : il leur proposoit aussi la similitude des talens, et un grand nombre de telles authoritez, et ce faisoit-il tendant à deux bonnes fins, la premiere estoit, pour monstrer qu'il appartient à toutes gens de parler des statuts et ordonnances de Dieu (3), et à fin qu'on ne mesprisast sa doctrine, à cause de son abiection : la seconde fin, estoit à fin d'inciter certains auditeurs, de faire le semblable : car en ceste mesme heure, ils convindrent ensemble, que six d'entr'eux exhorteroyent par hebdomade, savoir est, un chacun de six en six semaines, les Dimanches seulement. Et parce qu'il entreprenoyent un affaire, auquel ils n'avoyent jamais esté instruits (4), il fut dit, qu'ils mettroyent leurs exhortations par escrit, et les liroyent devant l'assemblée : or toutes ces choses furent faites par le bon exemple, conseil et doctrine de maistre Philebert Hamelin. Voilà le commencement de l'Eglise reformee de la ville de Xaintes.

« Ie m'asseure, qu'il y a eu au commencement telle assemblée, que le nombre n'estoit que de cinq seulement, et pendant que l'Eglise estoit ainsi petite, et que ledit maistre Philebert estoit en prison, il arriva en ceste Ville un Ministre nomme de la Place, lequel avoit esté envoyé, pour aller prescher en Allevert : mais ce mesme iour, le Procureur dudit Allevert se trouva en ceste Ville, qui certifia, qu'il y seroit fort mal venu, à cause de ce Baptesme, que maistre Philebert avoit fait, parce qu'on avoit condamné plusieurs assistans à fort grandes amendes, qui fut le moyen, que nous priasmes ledit de la Place, de nous administrer la Parole de Dieu, et fut receu pour nostre Mi-

(1) Notre annotateur dit en marge : abus manifeste.

(2) Notre annotateur scandalisé dit : imitation diabolique.

(3) Réflexion de l'annotateur : peu les entendent dont à culx appartient les enseigner.

(4) Bien dict : mieulx jamays ad ce se n'avoient esté inspirez ne de Dieu appelez. — L'annotateur approuve et ajoute que ces bonnes gens eussent encore mieux fait de s'abstenir de leurs exhortations chrétiennes. C'est du moins ce que ses paroles semblent vouloir dire.

nistre, et demeura iusques à ce que nous eusmes Monsieur de la Boissiere, qui est celui que nous avons encore à present (1) : mais c'estoit une chose pitoyable, car nous avions bon vouloir, mais le pouvoir d'entretenir les Ministres n'y estoit pas, veu que de la Place pendant le temps que nous l'eusmes, il fut entretenu une partie aux depens des Gentils-hommes, qui l'appeloyent souvent, mais craignans que cela ne fust le moyen de corrompre nos ministres, on conseilla à Monsieur de la Boissiere de ne partir de la Ville sans congé, pour servir à la noblesse, veu qu'aussi il y eut urgent affaire. Par tel moyen, le pauvre homme estoit reclos comme un prisonnier, et bien souvent mangeoit des pommes, et buvoit de l'eau à son disner, et par faute de nappe, il mettoit bien souvent son disner sur une chemise, parce qu'il y avoit bien peu de riches qui fussent de notre assemblée, et si n'avions pas de quoy luy payer ses gages. Voila comment notre Eglise a esté erigee au commencement par gens mesprisez : et alors que les ennemis d'icelle la vindrent saccager et persecuter, elle avoit si bien profité en peu d'années, que desia les ieux, danses, ballades, banquets et superfluitez de coiffures et dorures, avoyent presque toutes cessé : il n'y avoit plus guere de paroles scandaleuses, ni de meurtres. Les proces commençoyent grandement à diminuer : car soudain que deux hommes de la Religion estoyent en proces, on trouvoit moyen de les accorder : et mesme bien souvent, devant que commencer aucun proces, un homme n'y eust point mis un autre, que premierement il ne l'eust fait exhorter à ceux de la Religion. Quand le temps s'approchoit de faire ses Pasques, plusieurs haines, dissensions et querelles estoyent accordees : il n'estoit question que de Pseaumes, Prieres, Cantiques et Chansons spirituelles, et n'estoit plus question de Chansons dissolues ni lubriques. L'Eglise avoit si bien profité, que mesme les Magistrats avoyent policé plusieurs choses mauvaises, qui dependoyent de leurs authoritez. Il estoit defendu aux Hosteliers de ne tenir ieux, ni de donner à boire et à manger à gens domiciliez, à fin que les hommes desbauchez se retirassent en leurs familles. Vous eussiez veu en ces iours là és Dimanches, les compagnons de mestier se pourmener par les prairies, boscages, ou autres lieux plaisans, chantans par troupes Pseaumes, Cantiques et Chansons spirituelles, lisans et s'instruisans les uns les autres. Vous eussiez aussi veu les filles et vierges assises par troupes és iardins et autres lieux, qui en cas pareil se délectoyent à chanter toutes choses sainctes : d'autre part, vous eussiez veu les pedagogues, qui

(1) Claude de la Boissière, gentilhomme du Dauphiné, qui peu de temps après sa conversion, avait étudié la théologie à Genève sous Calvin. Il avait été ministre à Aix en Provence, et quitta Genève le 28 mai 1558, *pour s'en aller à Xaintes et prêcher la parole de Dieu*, ainsi que le constate une mention consignée aux registres de la vénérable Compagnie des pasteurs —M. Crottet a publié de ce pasteur deux lettres inédites à Calvin et à de Collonges (Fr. de Morel), datées de Saintes, mars et juin 1561, et tirées des Mss. de la Bibl. de Genève. (*Hist. des Egl. réf. de Pons*, etc., p. 57.) Il en a donné une troisième adressée à Théodore de Bèze, datée de Saintes, le 17 septembre 1565, et tirée du même dépôt, no 118. (*Pet. Chron. prot.*, p. 104.) Claude de la Boissière assista au colloque de Poissy.

avoyent si bien instruit la ieunesse, que les enfans estoyent tellement enseignez, que mesme il n'y avoit plus de geste puerile, ains une constance virile. Ces choses avoyent si bien profité, que les personnes avoyent changé leurs manieres de faire, mesme iusques à leurs contenances.

L'Eglise fut erigee au commencement avec grande difficulté et eminens perils : nous estions blasmez et vituperez de calomnies perverses et meschantes. Les uns disoyent, si leur doctrine estoit bonne, ils prescheroyent publiquement : les autres disoyent, que nous nous assemblions pour paillarder (1), et qu'en nos assemblees, les femmes estoyent communes : les autres disoyent, que nous allions *courtiser et féter* (2) *le* diable, avec de la chandelle de rosine. Nonobstant toutes ces choses, Dieu favorisa si bien nostre affaire, que combien que nos assemblees fussent le plus souvent à plein minuit, et que nos ennemis nous entendoyent souvent passer par la ruë, si est-ce que Dieu leur tenoit la bride serree en telle sorte, que nous fusmes conservez sous sa protection, et lorsque Dieu voulut que son Eglise fut manifestee publiquement, et en plein iour (3), il fit en nostre ville un œuvre admirable, car il fut envoyé à Tolose deux des principaux chefs, lesquels n'eussent voulu permettre nos assemblees estre publiques, qui fut la cause, que nous eusmes la hardiesse de prendre la halle. Ce que nous n'eussions seu faire, sans grands scandales, si lesdits chefs eussent esté en la ville. Et qu'ainsi ne soit, tu ne peus nier, que depuis ces troubles, ils ne se soyent totalement appliquez à rabaisser, ruyner et anichiler, enfoncer et abysmer la petite nasselle de l'Eglise reformee.

« Par là, ie puis aisement iuger, que Dieu les a tenus l'espace de deux annees, ou environ (4) a Tolose, a fin qu'ils ne nuisissent à son Eglise, durant le temps qu'il la vouloit manifester publiquement : combien que l'Eglise eut de grans ennemis, toutesfois elle fleurit en telle sorte en peu d'annees, que mesme les ennemis d'icelle, a leur tres-grand regret estoyent contraints de dire bien de nos ministres, et singulierement de Monsieur de la Boissiere,

(1) **Ouy**, dit notre annotateur, **de paillardise spirituelle.**

Voilà qui confirme bien ce passage de M. de Felice : « Des propos exécrables étaient colportés contre les nouveaux croyants. On n'y mettait pas de frais d'invention : c'étaient mot pour mot les vieilles calomnies des païens contre les assemblées des premiers chrétiens. On accusait les hérétiques de ne pas croire en Dieu, d'immoler des petits enfants, d'éteindre les lumières... Je n'achève pas : relisez l'histoire de l'Eglise primitive. » (*Hist. des Protest.*, p. 78.)

(2) Nous avons dû substituer ces deux mots à une façon de parler du bon vieux temps, qui est par trop grossière aujourd'hui.

(3) **La porte de l'église de Dieu a esté et est jour et nuyct ouverte et tousjours manifeste.**

(4) **L'église de Dieu est perdurable et persévère et persévèrera jusques à la fin en sa foy et charité sans nul intervalle.**

Ici s'arrêtent les notes manuscrites du premier possesseur de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. On voit que ce devait être un catholique instruit et convaincu, mais imbu de ces grossiers préjugés qui se rencontrent même de nos jours, en matière religieuse, chez des hommes éclairés. Il est remarquable que cette partie de l'ouvrage de Palissy, qui touche à l'établissement de la Réforme à Saintes, est la seule qu'il ait annotée comme on vient de le voir.—*C. R.*

parce que sa vie les redarguoit, et rendoit bon tesmoignage de sa doctrine. Or aucuns Prestres commençoyent d'assister aux assemblees, à estudier, et prendre conseil de l'Eglise : mais quand quelqu'un de l'Eglise faisoit quelque faute, ou tort à quelqu'un des adversaires, ils savoyent tres-bien dire, Vostre ministre ne vous a pas conseillé de faire ce mal : et ainsi, les ennemis de l'Evangile avoyent la bouche close, et combien qu'ils eussent en haine les ministres, ils n'osoyent mesdire d'eux, à cause de leur bonne vie.

« En ces iours là, les prestres et moines furent blasmez du commun : savoir est, des ennemis de la Religion, et disoyent ainsi, les Ministres font des prieres, que nous ne pouvons nier qu'elles ne soyent bonnes : pourquoy est-ce que vous ne faites le semblable ? Quoy voyant Monsieur le Theologien du Chapitre se print à faire les prieres, comme les Ministres : aussi firent les moines qu'ils avoyent à gages pour leur Predication : car s'il y avoit un fin frere, mauvais garçon, et subtil argumentateur de moine en tout le pays, il faloit l'avoir en l'Eglise Cathedrale. Voila comment en ces iours là, il y avoit prieres en la ville de Xaintes tous les iours d'une part et d'autre.

« Veux-tu bien cognoistre, comment les Ecclesiastiques Romains faisoyent lesdites prieres par hypocrisie et malice ? Regarde un peu, ils n'en font plus à present, ni n'en faisoyent au paravant la venue des Ministres : Est-il pas aisé à iuger, que ce qu'ils en faisoyent, estoit seulement pour dire, ie say faire cela aussi bien comme les autres ? Quoy qu'il en soit, l'Eglise profita si bien alors, que les fruits d'icelle demeureront a iamais : et ceux qui ont esperance de voir l'Eglise abbatue et anichilee, ils seront confus, car puis que Dieu l'a garentie lors qu'ils n'estoyent que trois ou quatre pauvres gens mesprisez, combien plus auiourd'huy aura-t-il soin d'un grand nombre ? Ie ne doute pas qu'elle ne soit tormentee : cela nous doit estre tout resolu, puis qu'il est escrit : mais ce ne sera pas selon la mesure et desir de ses ennemis. Plusieurs gens des villages en ces iours là demandoyent des Ministres à leurs Curez ou fermiers, ou autrement ils disoyent qu'ils n'auroyent point de dismes : cela faschoit plus les prestres, que nulle autre chose, et leur estoit fort estrange.

« En ce temps là furent faits des actes assez dignes de faire rire et pleurer tout à un coup : car aucuns fermiers ennemis de la Religion, voyans telles nouvelles, s'en alloyent aux Ministres, pour les prier de venir exhorter le peuple, d'où ils estoyent fermiers : et ce, à fin d'estre payez des dismes. Quand ils ne pouvoyent finir de Ministres, ils demandoyent des anciens. Ie ne ris iamais de si bon courage, toutesfois en pleurand, quant i'ouy dire, que le Procureur qui estoit Greffier criminel, lors qu'on faisoit les proces de ceux de la Religion, avoit luy-mesme fait les prieres un peu au paravant le saccagement de l'Eglise en la Parroisse d'où il estoit fermier : à savoir si lors qu'il faisoit luy-mesme les prieres, il estoit meilleur Chrestien, que quand

il escrivoit les proces contre ceux de la Religion : certes autant bon Chrestien estoit-il, lorsqu'il escrivoit les proces, comme quand il faisoit les prieres, attendu qu'il ne les faisoit, que pour avoir les gerbes et fruits des laboureurs. Le fruit de nostre petite Eglise avoit si bien profité, qu'ils avoyent contraint les meschans d'estre gens de bien : toutesfois leur hypocrisie a esté depuis amplement manifestee et cogneuë : car lors qu'ils ont eu liberté de mal faire, ils ont monstré exterieurement ce qu'ils tenoyent caché dedans leurs miserables poitrines : ils ont fait des actes si miserables, que i'ay horreur seulement de m'en souvenir, au temps qu'ils s'esleverent pour dissiper, abysmer, perdre et destruire ceux de l'Eglise reformee. Pour obvier à leurs tyrannies horribles et execrables, ie me retiray secrettement en ma maison, pour ne voir les meurtres, reniemens, et destroussemens qui se faisoyent és lieux champestres : et estant retiré en ma maison l'espace de deux mois, il m'estoit avis, que l'enfer avoit esté desfonsé, et que tous les esprits diaboliques estoyent entrez en la ville de Xaintes : car au lieu que i'entendois un peu au paravant Pseaumes, Cantiques, et toutes paroles honnestes d'edification et bon exemple, ie n'entendois que blasphemes, bateries, menaces, tumultes, toutes paroles miserables, dissolution, chansons lubriques et detestables, en telle sorte, qu'il me sembloit que toute la vertu et sainсteté de la terre estoit estouffee et esteinte : car il sortit certains diabletons du Chasteau de Taillebourg, qui faisoyent plus de mal, que non pas ceux qui estoyent diables d'ancieneté. Eux entrans en la ville, accompagnez de certains prestres, ayans l'espee nue au poing, crioyent, Où sont-ils ? il faut couper gorge tout à main, et faisoyent ainsi des mouvans, sachans bien, qu'il n'y avoit aucune resistance : car ceux de l'Eglise reformee s'estoyent tous absentez : toutesfois pour faire des mauvais, ils trouverent un Parisien en la rue, qui avoit bruit d'avoir de l'argent : ils le tuerent, sans avoir aucune resistance, et en usant de leur mestier accoustumé, le mirent en chemise devant qu'il fust achevé de mourir. Apres cela, ils s'en allerent de maison en maison, prendre, piller, saccager, gourmander, rire, moquer et gaudir avec toutes dissolutions, et paroles de blasphemes contre Dieu et les hommes : et ne se contentoyent pas seulement de se moquer des hommes, mais aussi se moquoyent de Dieu : car ils disoyent, que Agimus avoit gagné Pere eternel.

« En ce iour là, il y avoit certains personnages és prisons, que quand les pages des Chanoines passoyent par devant lesdites prisons, ils disoyent en se moquant, Le Seigneur vous assistera, et luy disoyent encore, or dites à present, Revenge moy, pren la querelle : et plusieurs autres en frapant d'un baston, disoyent, Le Seigneur vous bénie. Ie fus grandement espouvanté l'espace de deux mois, voyant que les portefaix, et belistreaux estoyent devenus seigneurs aux despens de ceux de l'Eglise reformee : ie n'avois tous les iours autre chose que rapports des cas espouvantables qui de iour en iour

s'y commettoyent, et de tout ce que ie fus le plus desplaisant en moy-mesme, ce fut de certains petis enfans de la Ville, qui se venoyent iournellement assembler en une place pres du lieu où i'estois caché (m'exerçant toutesfois à faire quelqu'œuvre de mon art), qui se divisans en deux bandes, et iettans des pierres les uns contre les autres, iuroyent et blasphemoyent le plus execrablement, que iamais homme ouyt parler : car ils disoyent, par le sang, mort, teste, double teste, triple teste, et des blasphemes si horribles, que i'ay quasi horreur de les escrire : or cela dura assez long temps, sans que les peres ni meres y missent aucune police. Il me prenoit souvent envie de hazarder ma vie, pour en faire la punition; mais ie disois en mon cœur le pseaume 79, qui se commence, *Les gens entrez sont en ton heritage* (1). Ie say que plusieurs Historiens descriront les choses plus au long, toutesfois, i'ay bien voulu dire ceci en passant, parce que durant ces iours mauvais, il y avoit bien peu de gens de l'Eglise reformee en ceste Ville. »

LES PSAUMES

ET L'ÉPITRE DÉDICATOIRE DE THÉODORE DE BÈZE.

On sait que le chant des psaumes, traduits en langue vulgaire, a joué un grand rôle dans les commencements de la Réforme et tient une grande place dans toute son histoire, en France. Au Pré-aux-Clercs, en 1558, puis dans les lieux de culte accordés par les édits, *au désert* enfin, durant les persécutions, ou en exil loin de la patrie, ces simples mélodies ont exercé toujours et partout leur influence vivifiante et consolatrice ; elles ont tantôt fait des prosélytes ou édifié les fidèles, tantôt exalté les martyrs ou soutenu le courage des exilés. Si donc elles nous paraissent aujourd'hui un peu surannées, nous ne saurions mettre en oubli les glorieux et touchants souvenirs qui s'y rattachent. Tout en souhaitant que notre musique sacrée revête un carectère plus moderne et participe aux progrès d'un art qui s'est tant développé, nous devons comprendre et respecter la prédilection des descendants des huguenots, des vieux Cévenols surtout, pour ces airs séculaires qui sont pour eux et pour nous un pieux héritage. Nous pourrons avoir à

(1) C'est la traduction de Clément Marot, du psaume *Deus, Venerunt gentes*, « dans lequel David se complaind, dit l'ancien argument, de la calamité advenue à Jérusalem par les Assyriens, ou par Antiochus, contre lequel il demande aussi l'aide de Dieu. « Voici l'oraison dont Augustin Marlorat l'a fait suivre, dans l'édition de Paris, 1566 : « Seigneur, protecteur et consolateur des povres affligés, comme ainsi soit, que la rage et fureur de nos ennemis soit telle, qu'en nous ayans ja tourmentez de diverses sortes, ne desirent que nostre ruine extrême : veuille nous assister, et destourner ton ire sur ceux qui te blasphèment, a fin qu'un chacun entende que tu ne méprises la complainte et gémissement de ceux qui t'invoquent de bon cœur, au nom de Jesus Christ ton très cher fils. Amen. »

Marlorat, pasteur très estimé, qui avait assisté au colloque de Poissy, fut exécuté à mort après la prise de Rouen, en octobre 1562. Il avait été de l'ordre des Augustins. C'est lui qui, accusé par le vainqueur d'avoir séduit le peuple, fit cette belle réponse : « Si je l'ai séduit, Dieu m'a séduit le premier ; car je ne leur ai prêché que la pure parole de Dieu. »

nous occuper de ces compositions sous différents rapports (1); en ce moment, nous voulons seulement dire quelques mots du texte français et des premières éditions du Psautier.

Clément Marot, avec le secours de Vatable, traduisit d'abord trente psaumes vers 1540 et les dédia à François Ier (2). Bien que trois docteurs de la Faculté de théologie n'y eussent rien vu de répréhensible, ainsi que le déclare le privilége de la première édition, il eut bientôt encouru l'animadversion de la Sorbonne, qui le força (en 1543) à se retirer à Genève, où il traduisit vingt nouveaux psaumes. Calvin fit imprimer ces cinquante cantiques cette même année 1543, en y ajoutant une préface, la liturgie et le catéchisme (3). Cette édition est, ainsi que nous l'avons déjà dit, extrêmement rare. Théodore de Bèze, pendant son séjour à Lausanne, acheva de traduire le reste du Psautier. Le tout fut terminé en 1553, ainsi que le prouve la pièce que nous publions ci-après, et où il est fait allusion au roi d'Angleterre, Edouard VI, qui mourut cette même année. Le recueil complet imprimé à Genève, Chez Simon Du Bosc, 1556, in-24, sous le titre de *Setanteneuf Pseaumes mis en rithme françoise, quarante-neuf par Clément Marot, avec le cantique de Siméon et les dix commandements.* Il parut en France pour la première fois, imprimé à Lyon, en 1562, chez Thomas Constant, in-8, sous ce titre : *Les Psaumes mis en rime françoise, par Cl. Marot et Théodore de Bèze* (4). Le privilége du roy (Charles IX) est daté du 19 octobre et du 26 décembre 1561. C'était l'époque du colloque de Poissy, qui dura du 9 septembre au 13 octobre 1561. Les ministres demeurèrent après même les prélats et leur influence leur fit sans doute obtenir ce privilége quel-

(1) Dans un écrit récent de M. Alfred Dumesnil, *Bernard Palissy*, Paris, 1851, nous avons remarqué un chapitre spécial et intéressant sur le *mouvement musical* de la Réforme, que l'auteur considère comme étroitement lié au mouvement populaire. Il établit que c'est ce double mouvement qui a relevé la musique d'église, honteusement dégénérée et travestie par le clergé romain, que c'est ce mouvement qui a restitué au peuple le chant religieux, dont il avait été insensiblement dépossédé, dans l'exécution des offices, et qui a rendu à l'art musical lui-même son essor moral. Il montre par des faits et des témoignages à quel étrange degré de profanation on en était arrivé dans le culte catholique, et cite ce que dit Goudimel lui-même dans sa Préface, « qu'il a composé ses psaumes, non pas pour induire les gens à les chanter dans l'église, mais pour s'esjouir en Dieu dans les maisons; ce qui ne doit être trouvé mauvais, d'autant que le chant dont on use à l'église demeure en son entier, comme s'il était seul. » Goudimel n'était pas encore protestant lorsqu'il écrivait ces lignes.

(2) Depuis notre dernière note, nous avons pu nous procurer un exemplaire de cette première édition à la Bibl. nat. Il est conservé à la réserve, sous le no A. 381, et est ainsi intitulé : *Trente Pseaulmes de David, mis en françoys par Clément Marot, valet de chambre du Roy. Avec privilége. Imprimé à Paris par Etienne Rosset, demourant sur le pont Sainct-Michel à l'enseigne de la Roze.* Le privilége signé : de Mesme, est du dernier jour de Novembre 1541. Il n'y a pas d'autre date. La dédicace à François Ier s'y trouve.

(3) Guillaume Franc, habile musicien, qui vint à Lausanne en 1543, commença à mettre en musique les Psaumes; Bourgeois et Claude Goudimel continuèrent ce travail. Le psautier fut de bonne heure introduit dans les églises pour faire partie du service divin. D'après Jean Le Comte, cité par Ruchat, c'est dans l'église réformée de Granson, en Suisse, dès le 1er décembre 1540, que l'on aurait commencé à chanter les psaumes de Marot. Jusque-là, on aurait chanté avant le sermon l'oraison dominicale et le symbole des apôtres, et, à l'issue du service, les dix commandements.

(4) Toutefois on nous assure qu'il existe une édition française de 1557. Nous n'avons pu vérifier. Mais nous aurons occasion de reparler de notre Psautier, et nous profiterons de toutes les indications qui nous viendraient.

ques jours après. Il y eut une nouvelle édition in-8° en 1563, Lyon, Antoine Vincent, avec un *Calendrier historial*, ou Ephémérides illustrées, pour 1563, ce qui donne à penser qu'elle avait été préparée en 1562 (1). Nous en avons sous les yeux un bel exemplaire, qui est richement relié et a appartenu à à un Sieur A. Du Cler, dont le nom est gravé sur les plats. Cette édition a cela de remarquable et de singulier qu'elle est ornée, à chaque page, d'encadrements, arabesques et vignettes, dont quelques-uns ont un caractère pantagruélique et furent sans doute destinés à quelque édition de Rabelais. Ce sont des marques parlantes de l'époque et on rencontre dans un beau psautier allemand, de 1542 (Nuremberg), des lettres illustrées plus étranges encore.

Quoi qu'il en soit, nous avons extrait de ce volume la pièce suivante qui se trouve placée en tête, immédiatement après l'*épistre* de Calvin, datée de Genève, 10 juin 1543, *à tous chrestiens et amateurs de la Parole de Dieu.* C'est une dédicace de Théodore de Bèze *à l'Eglise de Notre Seigneur,* qui se recommande à toute l'attention du lecteur par le mérite exquis du fond et de la forme. La foi évangélique du réformateur, aussi bien que son talent poétique plein de fraîcheur, y brillent du plus vif et du plus charmant éclat. On y rencontre plus d'un trait qui, pour l'élévation et l'énergie, rappelle et ne déparerait pas les plus belles stances de Malherbe ou de Corneille. C'est une chose vraiment regrettable que ce morceau ait depuis bien longtemps disparu de nos Psaumes, dont il est le préambule historique et dont il devait, à ce titre, rester l'accompagnement obligé. Il est aujourd'hui si peu connu et si rare que nous avons jugé très intéressant de le reproduire ici. Nous avons annoté des passages où le poëte fait allusion aux faits contemporains; il en est d'autres si clairs qu'ils se passent de tout commentaire. — *C. R.*

THÉODORE DE BÈZE

A L'ÉGLISE DE NOSTRE SEIGNEUR.

Petit troupeau, qui en ta petitesse
Vas surmontant du monde la hautesse;
Petit troupeau, le mespris de ce monde,
Et seul thresor de la machine ronde;
Tu es celuy auquel gist mon courage,
Pour te donner ce mien petit ouvrage :
Petit, je di, en ce qui est du mien,
Mais au surplus si grand, qu'il n'y a rien
Assez exquis en tout cest univers,
Pour égaler au moindre de ces vers.
Voilà pourquoy chose tant excellente

(1) Lyon fut pris par les huguenots le 30 avril 1562, et resta en leur pouvoir jusqu'à la paix du 12 mars 1563.

A toi sur tout excellent je présente;
Et suis trompé, si te la dédier,
N'est à son poinct la chose approprier.

Arrière Rois et Princes, revestus
D'or et d'argent, et non pas de vertus!
Rois, qui servez d'argument aux flatteurs,
Qui remplissez les papiers des menteurs.
Ce n'est à vous que s'adresse ceci :
Non pas qu'à vous parlé ne soit ici;
Mais vous n'avez aureilles pour entendre,
Encore moins le cœur pour y apprendre.

Mais c'est à vous, et vrais Rois et vrais Princes,
Dignes d'avoir royaumes et provinces,
Qui défendez, sous l'ombre de vos ailes,
La vie, hélas! de maints povres Fidèles.
C'est (di-je) à vous ausquels parle et s'adresse
Du grand David la harpe chanteresse :
Puisqu'entre tous Dieu vous fait l'avantage
De bien sçavoir entendre son langage.

Or doncques, Rois, oyez parler un Roy;
Et vous, bergers, oyez, non pas de moy,
Mais d'un berger la musette sonner,
Que Dieu voulut luy-mêmes entonner.
Oyez, brebis, la musique divine,
Qui sçait donner plaisir et médecine.
Gémissez-vous? vous serez consolées.
Avez-vous faim? vous en serez saoulées.
Endurez-vous? on vous soulagera.
Avez-vous peur? on vous asseurera.
Bref, il n'y a perte ne desplaisir,
Qu'elle ne tourne en proufit et plaisir.
Las! qu'est-ceci, quand vous tous je r'assemble,
Rois et Seigneurs, bergers, brebis ensemble,
Il m'est advis que mon compte ne trouve,
J'en voy les uns aux pattes de la louve;
J'en voy les uns qui ont les cœurs faillis;
Autres aussi en leurs parcs assaillis;
Je voy un masque avec sa maigre mine,
Qui fait trembler les lieux où il chemine (1);
Je voy le loup qui trois couronnes porte,
Environné de bestes de sa sorte;
Je voy des loups desguisés en brebis;
D'autres j'en voy qui tournent leurs habits;
Je voy les feux bruslants en lieux divers :

(1) Selon M. Baum, qui a donné ce morceau parmi les pièces justificatives du premier volume de sa Vie de Bèze, ces deux vers désignent Henri II au corps épuisé, à la face amaigrie. Ce roi débauché, patron de l'athéisme et de la magie, sous la double influence de sa femme italienne Catherine de Médicis et de sa favorite Diane de Poitiers, se montra ardent aux persécutions. Le martyre des hérétiques fut un passe-temps pour lui et pour sa cour en 1549; la délation, qui amenait la confiscation des biens des condamnés et des fugitifs au profit des délateurs, devint un métier lucratif. Ainsi s'enrichirent, des dépouilles de tant de victimes, maintes abbayes et maisons de noblesse, comme elles firent encore à la révocation de l'Edit de Nantes. M. de Félice fait cette réflexion, qu'elles ont perdu depuis ces biens si mal acquis : les jugements de Dieu s'exécutent en leur jour. Quant aux Valois, quelle mémoire ont-ils laissée dans l'histoire! Leur destinée fut-elle assez exemplaire!

Je voy passer de la mer au travers
Une grand'troupe, et un Roy sur le port,
Qui tend la main pour les tirer à bord.
Que Dieu te doint, ô Roy, qui en enfance,
As surmonté des plus grands l'espérance,
Croissans tes ans, si bien croistre en ses grâces
Qu'après tous Rois toy-mesme tu surpasses (1).

Or cependant, parmi ces grands orages,
Troupeaux espars, unis en nos courages,
Faisons devoir de chanter les bontés
De ce grand Dieu qui nous a tous comptés,
Et ne pourra endurer nullement
Que nous perdions un cheveu seulement.
Vous, enserrés qui en prisons obscures,
Pour vérités portez peines tant dures,
Et qui souffrez, pour tant juste querelle,
La mort, hélas! extrêmement cruelle,
Vous tairez-vous en ces afflictions?
Fléchirez-vous parmi ces passions?
Vos corps sont prins, mais l'esprit est délivre :
Le corps se meurt, l'esprit commence à vivre.
Sus donc, amis, chantez-moy ces complaintes,
Faites ouïr ces prières tant sainctes,
Fendans le feu d'une voix de louanges,
Qui soit tesmoin, devant Dieu et ses Anges,
De votre saincte et vertueuse estude,
Contre le monde et son ingratitude.
Que si la langue on contraint de se taire,
Face le cœur ce qu'elle ne peut faire :
Dont s'ensuyvra un tel allégement,
Qu'en pleine mort aurez contentement.
S'il faut servir au Seigneur de tesmoins,
Mourons, mourons, louans Dieu pour le moins,
Au despartir de ces lieux misérables,
Pour traverser aux cieux tant désirables.
Que les tyrans soyent de nous martyrer
Plus tost lassés, que nous de l'endurer (2).

Or donc, à fin que pas un n'eust excuse
De louer Dieu, Marot avec sa muse
Chanta jadis jusqu'au tiers des Cantiques
Du grand David, qui en sons hébraïques
Sa harpe fit parler premièrement,
Et puis choisit la plume de Clément ;
A cette fin que du peuple françois
Dieu fust loué et de cœur et de voix.
Las! tu es mort sans avoir avancé
Que le seul tiers de l'œuvre commencé,

(1) Allusion au jeune roi d'Angleterre, Edouard VI, protecteur zélé de la Réforme, et aux nombreux exilés de tous les pays qui trouvèrent un asile dans ses Etats. Il suffit de nommer Bucen, Pierre Martyr, Ochino. Edouard mourut à la fleur de l'âge, le 7 juillet 1553, et les espérances conçues sous son règne furent cruellement démenties sous le règne de Marie.

(2) Ces vers, dignes du génie tragique de Rotrou et de Corneille, rappellent à la mémoire quelques-uns des admirables martyres racontés par Crespin, celui de la dame de Lunz, des cinq étudiants de Lyon, d'Anne Dubourg. L'antiquité apostolique n'a pas de plus belles morts.

Et, qui pis est, n'ayant laissé au monde,
Docte Poëte, homme qui te seconde.
Voilà pourquoy, quand la mort te ravit,
Avecques toy se teut aussi David.
Craignant quasi tous les meilleurs esprits
Mettre la main à ton œuvre entrepris,
Qui te fait donc (dira quelqu'un) si brave
Que d'entreprendre un ouvrage si grave?
Ecoute, ami, je sçay bien, Dieu merci,
Que j'entrepren, et qui je suis aussi.
Je sçay très bien que ma condition
Suit de bien loin ma bonne affection.
Mais toutesfois, un bon cœur trop mieux vaut
Lors mèmement que le pouvoir défaut,
Qu'un grand pouvoir, et volonté trop lasche.
Que si quelqu'un en me lisant se fasche,
Tant s'en faut-il qu'il me puisse desplaire
Que je voudroy plustost, tout au contraire,
Quiconqu'il soit, tant luy estre ennuyeux,
Qu'il luy en prinst désir de faire mieux.

Sus donc, esprits de céleste origine,
Monstrez ici votre fureur Divine,
Et ceste grâce autant peu imitable
Au peuple bas, qu'aux plus grands admirable.
Soyent désormais vos plumes adonnées
A louer Dieu, qui vous les a données.
C'est trop servi à ses affections,
C'est trop suivi folles inventions.
On a beau faire et complaintes et cris,
Dames mourront, et vous, et vos escrits!
Flattez, mentez, faites du Diable un Ange :
Vos dieux mourront, vous et vostre louange.
Resveillez-vous, amis, de vostre songe,
Et m'embrassez vérité pour mensonge.
Ne permettez, gentilles créatures,
Vos beaux esprits croupir en ces ordures,
Chercher vous faut ailleurs qu'en ce bas monde
Dignes subjets de votre grand'faconde.
Mais pour ce faire, il faut premièrement
Que réformiez vos cœurs entièrement.
Vos plumes lors, d'un bon esprit poussées,
Découvriront vos divines pensées.
Lors vous serez poëtes véritables,
Prisés des bons, aux meschants redoutables!

Sinon, chantez vos feintes poésies,
Dames, amours, complaintes, jalousies.
Quant est de moy, tout petit que je suis,
Je veux louer mon Dieu comme je puis.
Tesmoin sera mainte froide montagne
De ce mien zèle, et parmi la campagne,
Lac Genevois, tes rives escumeuses
Bruiront de Dieu les louanges fameuses,
Et du Très-Haut le Nom parmi les nues
Retentira dans les Alpes cornues.

En moi, Seignèur, ce bon vouloir as mis :
L'effect aussi m'en soit doncques permis,
Que de cet œuvre achevé je te louë,
Qu'en ton honneur à ton troupeau je vouë (1).

LES HUGUENOTS AU LENDEMAIN DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Siége, blocus et famine de Sancerre. — La discipline religieuse dans l'armée des huguenots. — Prière du matin au corps-de-garde.

(Pièce inédite communiquée par M. Eug. Haag, d'après un Ms. de la Bibl. nat.)

Nous sommes au lendemain de la Saint-Barthélemy. Les huguenots ont été de toutes parts traîtreusement surpris dans la nuit, et lâchement égorgés, à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Rouen, à Orléans, à Bourges, à Saumur, à Angers, à Meaux, à Troyes, à La Charité, etc... L'assassin en chef, qui est le roi de France, épouvanté d'abord de ce qu'il a commandé et exécuté lui-même de sa propre main, a voulu en rejeter toute la responsabilité sur les *Guisards;* mais, s'apercevant que personne ne s'y trompe, il prend le parti de revendiquer l'honneur du forfait accompli (2). Il affiche alors cette infâme et absurde supposition d'un complot ourdi par les victimes, et publie la fameuse DÉCLARATION DU ROY, *de la cause et occasion de la mort de l'amiral, et autres adhérans et complices, dernièrement advenue en cette ville de Paris le 24 jour du présent mois d'aoust* 1572. Cette déclaration est du 28 août, jour de la célébration d'un jubilé extraordinaire, avec procession générale pour aller voir une aubépine miraculeuse fleurie au cimetière des Innocents. Le jour suivant, le parlement de Paris s'assemble, et, s'associant autant qu'il est en lui à l'œuvre royale, il rend un arrêt d'information contre le feu amiral de France, Gaspard de Coligny.

Cependant, la reine-mère et le conseil secret ne dorment pas. Les rap-

(1) Avons-nous besoin de faire remarquer combien ce dernier passage est beau! Quel lecteur ne sentirait le souffle religieux et poétique qui l'anime, et cette belle forme qui revêt de si belles pensées! Bèze montre bien qu'il avait de cette *fureur divine* dont il parle,

Et ceste grâce autant peu imitable
Au peuple bas, qu'aux plus grands admirable.

(2) Davila prend et donne le change à ce sujet. Voici ce qu'il dit : « Le troisième jour, le Roi, accompagné de tous les princes et seigneurs de sa cour, alla au parlement. Quoique d'abord, dans ses discours et dans ses lettres, il eût attribué à une émotion populaire ce qui venait d'arriver, il *leva le masque* en présence de cette auguste assemblée, à laquelle il rendit compte, etc. Après ce discours, où le Roi s'attacha à persuader que le massacre de la Saint-Barthélemy *n'était pas un projet prémédité* depuis longtemps ni l'effet de sa politique, mais qu'une nécessité, etc. » De Thou fait remarquer ces contradictions dans lesquelles sont tombés les auteurs et les apologistes de cet atroce carnage.

Bossuet s'exprime aussi dans des termes fort énergiques, que ceux de son église ont parfois trop oubliés. « Ces *grimaces*, dit-il, n'imposèrent à personne, et l'action qu'on venait de commettre fut d'autant plus détestée par les gens de bien, qu'on ne put trouver un prétexte qui eût la moindre apparence... Le légat du pape, en se réjouissant avec le Roi au nom du pape de l'action qu'il venait de faire, la loua comme méditée de longtemps et conduite avec une prudence admirable pour le bien de la religion et de l'Etat. Ce discours déconcertait les conseils du Roi et découvrait ce qu'il voulait tenir caché. »

ports qu'ils reçoivent sur la consternation et l'horreur causées dans les cours étrangères par la nouvelle des massacres et sur le mépris qui en rejaillit sur la cour de France, les avertissent qu'il faut pousser plus loin l'artifice et la fraude et payer d'audace. On décide trois choses : 1° qu'il sera fait un simulacre de procès aux quelques malheureux « eschappés et détenus ès prisons, » pour garder quelque forme de justice et arriver à une sentence de certains juges commis, qui permettra de les exécuter à mort en présence du peuple, et que le parlement rendra un arrêt contre l'amiral, qui permettra aussi de déterrer son cadavre, pour le faire traîner en la ville par le bourreau et pendre derechef; 2° de publier des lettres-patentes par lesquelles le roi ordonnera de laisser tranquilles et en liberté de conscience ceux de la religion, « sans toucher à leurs corps et biens aucunement, » afin, comme disent les mémoires d'Etat, « de les attirer doucement par cette pipée, pour faire un second massacre puis après; » 3° de faire publier des livres et discours contenant apologie de ce qui a été fait, et d'intimer l'ordre aux ambassadeurs « de justifier le roy et les catholiques de plus en plus. »

De là les arrêts du 27 octobre 1572, qui condamnent la mémoire de Coligny et ordonnent que dorénavant le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, sera fête publique, et qui ordonnent l'exécution à mort du brave Briquemault et de Cavagnes, maître des requêtes, ses prétendus complices (1). De là aussi les lettres-patentes du 28 octobre « qui monstraient une tant bonne affection du Roy envers ses sujets, » tandis que « les lettres closes qui furent dressées cinq jours après chantoient bien autre chanson. » De là, enfin, l'épître, en latin et en français, de l'avocat Pibrac, l'auteur des célèbres *Quatrains*, imprimée avec privilége du Roy, et les apologies dont se déshonorèrent l'ambassadeur Schomberg et l'evêque de Valence, Jean de Montluc, chargé de la négociation de Pologne, etc. (2).

Mais la cour se trompait dans ses exécrables machinations. Elle allait bientôt reconnaître que, pour avoir « fort éclairci leur race, elle n'était pas encore au bout de tous les huguenots. » Ils ont perdu leurs vaillantes têtes, mais leurs restes mutilés se sont soudain relevés, et dans ce faible corps s'est rallumé un grand courage. Montauban, Nîmes, Milhaud, Aubenas, Privas, Mirabel, Anduze, Sommières, et autres villes du Vivarais et des Cévennes, Sancerre et La Rochelle, avant tout, ont reçu les malheureux fu-

(1) Le prochain volume de *la France protestante* contiendra les articles *Beauvais*, *Seigneur de Briquemault*, et *Cavagnes*. On y trouvera des détails sur leur mort héroïque, à laquelle Charles IX assista, *aux flambeaux*, comme à une fête.

(2) Le duc d'Anjou voulut charger François Baudoin, le célèbre jurisconsulte, de justifier le massacre de la Saint-Barthelemy. Celui-ci s'en défendit en représentant que personne n'était moins propre que lui à cette tâche, à cause des vives disputes qu'il avait eues avec les ministres de Genève; mais, fait observer de Thou, la véritable cause de son refus était qu'il détestait ce qu'on voulait qu'il justifiât. (Haag, *France protest.*)
Le chancelier de l'Hospital a flétri la conduite de Pibrac, dont il avait été le patron; il lui fait un crime d'avoir ainsi prostitué ses talents à un roi qui venait d'*étouffer par un épouvantable massacre une conspiration imaginaire.*

fugitifs (1). Au nom du droit de légitime défense, proclamé par le docteur Gerson lui-même, et qui jamais ne fut, hélas! plus pressant qu'en ces fatales conjonctures, on a décidé de s'insurger contre les massacreurs et de déjouer leurs plans d'extermination. Sancerre et La Rochelle donnent l'exemple, Montauban et d'autres le suivent. A Nîmes, la prudence de Clausonne fait prendre les mêmes résolutions; en Dauphiné, le *brave* Charles Dupuy Montbrun rallie de nouvelles troupes et s'empare de divers postes. Villars, qui a reçu la charge d'amiral, dépouille sanglante du grand Coligny, se porte en Gascogne; le maréchal Damville s'avance vers Sommières pour l'assiéger; Gontaut-Biron, Strozzi et Blaise de Montluc vont investir La Rochelle. La quatrième guerre de religion est ouverte.

Laissons les événements s'accomplir sur ces différents théâtres, et pendant que le duc d'Anjou perd son temps et sa réputation devant La Rochelle, tournons nos regards vers Sancerre, assiégée, le 3 janvier 1573, par La Châtre, qui avait une revanche à prendre de son échec au siége précédent de 1569. Dès le mois d'octobre, on avait commencé les hostilités; mais les habitants avaient « sçu faire une sortie si aspre qu'ils avaient eu relasche. » Après avoir employé trois mois en attaques partielles et essuyé plus de mal qu'il n'en avait fait, La Châtre donne, le 18 mars, un assaut général et furieux, et il est repoussé avec de nouvelles et grandes pertes. Alors, désespérant de réussir de vive force, il se détermine à bloquer la ville. Nous nous garderons d'entrer dans l'affreux détail de ce blocus et de la famine la plus effroyable dont l'histoire ait gardé le souvenir (2). Nous ne noircirons pas les âmes d'un aussi odieux tableau. Nous dirons seulement que cet état de choses inouï dura jusqu'au mois de septembre, les habitants ayant résolu « de plutôt mourir de faim l'un après l'autre et tenir bon jusqu'à demie douzaine, que de se rendre aux adversaires, » et disant aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy : « Nous nous battons, allez assassiner ailleurs! » et

(1) On ne voit que trop combien Palissy avait raison, dans son ingénieuse prévoyance, de songer à faire, dix ans auparavant, *le dessein de quelque ville ou cité de refuge*. *V.* ci-dessus, page 33.

(2) Jean de Léry, ministre de La Charité, échappé au massacre de cette ville, nous en a transmis, comme témoin oculaire, un récit circonstancié qui fait frémir et auprès duquel pâlit le plus terrible naufrage. Se peut-il ainsi que la rage des éléments conjurés soit plus clemente encore que celle des hommes dans les combats et particulièrement dans les guerres religieuses? —*V.* de Felice, qui cite quelques-uns des passages les plus adoucis. — Léry a écrit son livre après la levée du siége, sur la demande de La Châtre lui-même. (*V. Mém. de l'Etat de Fr. sous Charles IX.* — *V.* aussi l'impartiale *Hist. de Sancerre*, par Poupard, curé de cette ville en 1777, et surtout l'*Hist. mémorable de la ville de Sancerre*, etc., de Jean de Lery, 1574, sans nom de lieu, pet. in-8. de 253 p. L'avis au lecteur commence par ces paroles dignes du caractère plein d'énergie et de fidélité de ce ministre : « Pour ce que je suis et seray jusques à la fin de ma vie, moyennant la grâce de Dieu, du nombre de ceux qui font profession de la Religion, pour laquelle la ville de Sancerre a esté ainsi rudement et estrangement traictée. » Puis, rendant compte des motifs qui l'ont porté à faire sa relation, il expose et justifie « ce paradoxe chrestien tant de fois vérifié, qu'il n'advient jamais mal aux bons, ny bien aux meschans : parceque les maux mesmes tournent en bien aux bons, et ce qui de soy-même est bénediction change de nature advenant aux meschans, ainsi que les médecins du corps disent qu'un corps mal disposé, plus il est nourri, plus il est offensé. Cecy se veoit en tout le gouvernement de ce monde... » Toute cette préface et l'ouvrage même sont très remarquables.—L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut, que nous avons consulté, a appartenu à Robert Estienne et porte son nom.

d'un autre côté, « le roi ayant juré qu'il feroit que les uns seroyent mangés par les autres. » La providence du roi des rois, dit Jean de Serres, les garantit enfin par un moyen merveilleux : de bons personnages leur furent envoyés de lointain pays et comme du bout du monde. C'étaient les ambassadeurs de Pologne, qui venaient chercher le duc d'Anjou, et qui sommèrent la cour de tenir la parole que Montluc avait donnée en son nom, de mettre en liberté toutes les villes et personnes molestées en France pour le fait de la religion. On fut trop heureux, dit Benoît, de faire la paix, et d'en trouver le prétexte dans l'intercession des Polonais.

Nous venons de retracer ce résumé d'une défense héroïque, pour donner dans toute la vérité des temps et des lieux la pièce inédite que M. Haag a relevée lui-même sur le Ms. de la collection Dupuy, où elle se trouve conservée de la main même de Matthieu Beroald, pasteur et professeur, qui était à Sancerre au nombre des assiégés.

Entre autres différences entre l'Eglise *réformée* et l'Eglise *non réformée*, on sait quel contraste remarquable présentaient les deux camps des catholiques et des huguenots. On l'avait déjà vu au siége de Rouen, on l'avait vu à Dreux : d'un côté les jeux, les spectacles, la licence ; de l'autre, la règle sévère, à la fois militaire et religieuse. Ce bel exemple se reproduisit d'une manière plus sensible et plus solennelle encore à Sancerre. Il est hors de doute que l'état de guerre ne fut et ne sera jamais un chapitre de morale en action ; mais les maux de la guerre sont plus ou moins grands, suivant que les vices de l'humanité sont plus ou moins déchaînés, suivant que le frein moral est plus ou moins brisé. On peut juger de l'armée de la cour par la cour elle-même. Quant aux réformés, il faut lire l'admirable constitution démocratique et fédérative qu'ils avaient adoptée après la Saint-Barthélemy, « selon les ordonnances du Dieu vivant, » et qui portait (art. 21) que la discipline ecclésiastique ordonnée par les synodes, « frain tant sainct et nécessaire » (art. 22), » serait observée, « depuis le chef général jusques aux moindres chefs et membres. » Il faut lire les instructions données à ces « *soldats chrétiens*, au général, son Conseil et autres cappitaines, et tant qu'il y aura de gens de bien dans l'armée (art. 22 et 26, etc.), » pour « aviser à la seureté des povres églises, qu'elles ne soyent jamais plus à la mercy des loups et tigres. » (*V.* Haag, *Fr. Prot.*, *t. I*, *pièces justif.*, *p.* 104.) — Il faut enfin se reporter au sein de ces malheureux enveloppés dans les murs de Sancerre, et assister à leurs exercices religieux, qui cèdent le pas aux exercices militaires.

C'est le matin. Le tambour vient de battre et de réveiller ceux que leur tour avait appelés à prendre un peu de repos. Entrons dans un corps de garde. L'assemblée est debout, et le ministre ou l'un des chefs va prononcer, au milieu d'un profond recueillement, la prière suivante, par laquelle ces

intrépides chrétiens, réduits aux dernières des extrémités, s'humilient devant le Seigneur, sans la moindre plainte amère contre les bourreaux qui les ont contraints à se retrancher dans des lieux d'asile et à y défendre leur vie à tout prix. — *C. R.*

A Sancerre, 1573.

PRIÈRE DU MATIN AU CORPS DE GARDE (1).

Nostre ayde soit au nom de Dieu qui ha fait le ciel et la terre. Ainsi soyt-il.

Nostre pere et Sauveur, puys qu'il t'ha pleu nous faire la grace d'avoir passé la nuit, pour venir jusques au iour present : veuilles nous aussy maintenant faire ce bien que nous l'employons tout à ton service. Tellement que nous ne pensions, ne disions et ne facions rien si non pour te complaire et obeyr à ta bonne volonté. A fin que par ce moyen toutes nos œuvres soyent à la gloire de ton saint nom et à l'édification de nos prochains. Et comme il te plaist de faire luire ton soleil sur la terre pour nous esclairer corporellement, veuilles aussy par la clarté de ton Saint-Esprit illuminer nos entendemens et nos cœurs, pour nous addresser en la droitte voye de ta justice, nous prenant en ta saintte protection pour tout le tems de nostre vie, et nous pardonnant toutes nos fautes passees, par ta miséricorde infinie pour l'amour de ton Fils bien aymé nostre Seigneur Jesus Christ, comme tu as promis à tous ceux qui t'en requerront de bon cœur. Et d'autant ô Père celeste que les habitans et habitués de ceste ville, après toy se reposent sur la fidélité et prevoyance de nous qui sommes de la garde, fais nous la grace, que nous puissions tellement executer le devoyr de nostre charge, qu'il n'advienne icy aucun inconvénient par nostre lascheté ou negligence. Et qu'en bref il te playse, ô grand Dieu des armées, tellement changer ce tems miserable et calamiteux en un tems heureux au quel toute piété et iustice regne, que nous ne soyons plus en ceste peine de nous garder. Finalement nous te supplions, ô Dieu tout misericordieux, donner ton Saint Esprit et ta cognoissance à tous hommes : instituant et entretenant tousiours en ton Eglise de bons et fideles pasteurs, à fin que toutes brebis esgarées soyent recueillies en la bergerie de ton Fils, et que par ce moyen ton saint nom soit de plus en plus glorifié par tout le monde. Toutes lesquelles choses, ô bon Dieu et Père, nous te demandons au nom et en la faveur de nostre Sauveur

(1) C'est le titre que porte la pièce originale.

Jesus Christ, ainsi comme par luy sommes appris de te prier, disans,

Nostre Père, etc.

Aussy nous te prions nous augmenter la foy, de la quelle nous faisons confession, disans,

Ie croy en Dieu le Père tout puissant, etc.

La bénédiction de Dieu le Père, la grace et faveur de nostre Seigneur Jesus Christ, soit et demeure eternellement sur nous tous, par la communication de son Sainct Esprit. Ainsi soit-il.

(*E. H.*)

L'ABJURATION DE HENRI IV

ET LE PARTI RÉFORMÉ.

Nous continuons la publication des pièces que nous avons annoncées. La suivante, dont on ne connaît point l'auteur, se trouve aux Mss. de la Bibl. nat., et elle a été insérée dans les *Mémoires d'Estat*, ensuite de ceux de M. de Villeroy, publiés d'après les Mss. de 1628 à 1634, par Du Mesnil Bazire, avocat au Parlement de Paris.

Dans les lettres qui viendront après, on verra les ministres de la Parole de Dieu Jean De l'Espine et d'Amours parler au Roy avec toute l'autorité que leur donne la robe de bure. Dans une *Requeste de ceux de la Religion*, nouvel et précieux document que nous venons de découvrir, on entendra le langage du parti. La lettre que nous avons voulu donner ici aujourd'hui est au nom d'un simple huguenot, *sujet et serviteur du roy*, et a une portée plus générale.

On sera frappé du sentiment élevé qui inspire tout ce morceau, respectueux, mais plein de sévérité et de force, long sans être verbeux. On admirera tout ce qu'il y a de délicat et de touchant dans le début : c'est l'éloquence et l'adresse du cœur. On sera attentif à la hardiesse des remarques et à l'excellence des avis donnés au monarque : c'est une leçon de haute politique faite à un prince dans la forme la plus exquise. La droiture, la fidélité et la juste fierté du caractère huguenot y sont empreintes.

DISCOURS AU ROY

PAR UN SIEN SUJET ET SERVITEUR.

SIRE,

Ie me iette aux pieds de vostre Maiesté, vous suppliant de lire vous mesme les plaintes de vos bons et fidels sujets que ie vous represente en ce papier, lequel ie m'efforceray de faire tomber entre vos mains propres, pour n'estre iugé indiscret, puis qu'il y va de vostre honneur, et que mon dessein n'est pas de vous blasmer en public, mais de vous donner advis en particulier. Ce sera le genoüil en terre, la larme à l'œil, le cœur ouvert, plein d'un zele à vostre service, d'un

sainct desir de vous voir estably en vostre Estat sur les fondemens les plus asseurez de la Religion et de la Iustice. Et croy, Sire, que c'est la meilleure et plus saine partie de vos pauvres sujets qui parlent maintenant à vous et se plaignent maintenant à vous de vous mesmes; car c'est la voix de vostre peuple : que Dieu a retiré partie de ses benedictions de dessus vous, et qu'il n'accompagne vos armées de ses faveurs comme il souloit. Ce qui est la voix du peuple que vostre changement est cause de ce changement, car qui s'esloigne de Dieu, Dieu s'esloigne de luy. Sire, ce sont paroles que ne pouvez mespriser sans mespriser vostre ame et vostre Estat. Car combien que chacun de nous ne doive imputer sa faute qu'à son peché, et ne chercher la cause de son mal qu'en soy-mesme, si est-ce qu'ayant veu une mutation en vos mœurs, et tout soudain un tel revers de fortune, on a jugé par l'exemple ordinaire que vos sujets portent la peine de vos fautes. L'exemple en est en David, et en beaucoup d'autres; et les Payens mesmes ont remarqué semblables évenemens à l'aventure. Ce sont les trophées de vostre victoire d'Ivry qui vous ont haussé le courage; car c'est environ ce temps que vostre fortune commença de ravaler. Ce vous estoit plutost un sujet de donner gloire à Dieu et vous humilier sous sa puissante main qui a bataillé pour vous; les hommes y firent peu ou rien, vos gens mesmes commencerent à fuir, et vostre nombre estoit le moindre de beaucoup. Apres vostre belle victoire de Coutras, et les autres delivrances miraculeuses que Dieu vous donnoit auparavant, vous souliez l'en reconnoistre pour autheur, et luy en rendiez les sacrifices de loüange : on ne iugeoit point alors, ou que les prosperitez vous elevassent, ou que perdissiez courage pour les adversitez : on a veu depuis qu'enflé de tant de victoires, et vous voyant devant la ville capitale de vostre Royaume, accompagné de tous les Princes de vostre sang, et suivy de la plus belle Noblesse qui se vist oncques, vous commençastes à vous appuyer sur le bras de la chair, et dedaignez aucuns de vos anciens serviteurs, dont Dieu qui vous aimoit, ne vous laissa pas porter bien loin ce péché, car l'evenement du siege de Paris en fit la punition sans doute. En la continuation de ces miseres ie mettray les nostres avec les vostres, à cause de tant d'autres disgraces et mal-heurs qui nous ont reduit en l'extremité où nous sommes et où nous nous voyons reduits auiourd'huy, en laquelle avez le plus grand interest, puis qu'il y va de la perte entiere de vous et de vostre Estat.

Vous, SIRE, en l'election duquel nous reconnoissons tant de moyens divins : vous, dis-je, SIRE, que vos serviteurs affligez avoient tant de fois choisi pour leur protecteur : Vous, dis-je, SIRE, sur qui, non pas vos sujets seuls, mais toute la Chrestienté iette les yeux comme sur un Hercule nouveau qui nous delivreroit de ces monstres tyrans de l'Europe : Vous, dis-je, qui avec une poignée d'hommes avez acquis tant de trophées et conquis tant de cœurs, qui ja portez en vos lauriers et en vos titres le surnom de Grand, faut-il que soyez méprisé des uns et hay des autres? Parmy les Rois d'Israël Salomon fut le plus sage et le plus accomply Prince, et rien n'approcha oncques de sa gloire, avec le témoignage mesme de N. S. Toutefois nous reconnaissons et rougissons encore à la honte de sa cheute, sur ses vieux iours il fut tellement possédé par les femmes, qu'à leur induction il se fit Payen et idolatre. Iéhu avait esté specialement appellé de Dieu, oinct par le Prophete pour executer ses iustes iugemens sur Iésabel, et la maison d'Achab, neantmoins à la fin de son regne il se dévoya, et fit mal. L'histoire Romaine nous apprend les cinq premieres années du regne de Neron, vous sçavez quel monstre il fut après. Tacitus dit que Galba estoit digne d'estre Empereur s'il n'eust esté Empereur, c'est à dire, qu'il avoit esté iugé tel avant, et non pas apres son advenement à l'Empire. Avec un grand nombre d'autres exemples, ce peu vous servira, SIRE, s'il plaist à vostre Majesté prendre le loisir de les mediter. I'accorde que l'amour des femmes est de tant plus supportable qu'il est commun à tous les hommes, et propre quasi à tous les grands; mais les autres defauts qui se remarquent en vous, si vous ne les corrigez, vous rendront et moins capable de regner, et moins amiable à vos sujets : car tout premier, si vous n'aimez ny ne haïssez, comme l'on dit, tant s'en faut que ce soient perfections d'un Prince, que c'est plustost le propre d'une chose insensible; Il faut detester les vicieux, reconnoistre les bons, en quoy gist la vigueur de vos loix et l'establissement de vostre Estat. Certainement n'estre point vindicatif n'est pas seulement une exemption de vice, mais ie le compteray parmy les vertus les plus signalées d'un Prince, d'autant qu'en un Prince ou en un Grand qui ont moyen de nuire, elle se trouve fort rarement. Mais quel devoir, quelle affection reciproque pouvez-vous attendre de vos sujets si vous ne les aimez? On tient que celuy merite le mieux d'estre aimé qui aime le mieux. Les Philosophes en l'Echole disputent que l'amour descend plutost qu'il ne monte; l'enfant aime

son pere quand il se void aimé par son pere ; il n'y a rien plus semblable à un pere, qu'un Roy, aux enfants que les sujets ; Et si vous pardonnez indifferemment à tous vos ennemis, cherissez et recevez comme vous faites à vostre service et amitié esgalement tous ceux qui dés leur ieunesse ont employé leurs moyens et hazardé leur vie pour vous : Que peut arriver de cette impunité autre chose, sinon une licence aux meschans de continuer à mal faire, et un mescontentement à vos bons et fidels sujets et serviteurs? Si vous n'aimez rien moins que ceux qui ont couru vostre fortune, et qui vous ont apporté dessus leurs espaules de deça la riviere de Loire, et permettez que leur condition soit pire que sous les feus Rois vos predecesseurs, les esloignans de vos bonnes graces, et de toutes charges et dignitez : Sera-ce pas un sujet de rire aux Ligueurs, sera-ce pas aux bons Catholiques un sujet de croire que quand ils vous auront presté l'espaule pour monter sur le throsne de la Royauté, vous leur donnerez du pied comme aux autres? Car se pourroit-on promettre autre chose d'un homme qui à tous propos quitte les vieilles amitiez pour les nouvelles, qui va si souvent au change de ses affections?

Vous direz assez, (sçay-je bien) qu'il n'y a point de défaut de bonne volonté que la crainte du mécontentement d'aucuns, lesquels à la vérité vous ont iusques icy tenu le pied sur la gorge, que le dessein de gagner les autres, ou retenir le tiers party vous font mettre vos bons serviteurs à part pour un temps, mais que vous ne les avez pas oubliez. Si vous le faites à ce dessein vostre prudence est loüable, et patissons avec vous, et possedons cependant nos ames en silence : mais si de cette bonne volonté il ne nous apparoist aucune chose, ny en secret ni en public, et au contraire, si nous voyons que ne les voyez qu'à regret, mesmes que vous ostez de leurs Charges ceux qui vous ont fidellement servy, ne leur donnez vous pas des impressions contraires à ce que leur voulez faire croire; il est plus malaisé de dissimuler l'amitié que la haine, il échappe par fois une parole, et une œillade descouvre nos affections. Parmy vos bons sujets Catholiques, il y en a qui plaignent plus nostre fortune que nous mesmes, car ils ne sont pas tant excitez au mal et nourris en la pauvreté. Nostre premier grief est, de voir Dieu mal servy par vos sujets, lesquels de vous doivent prendre exemple de bien faire. Le reglement de la reformation d'une maison doit commencer en la personne d'un pere de famille. Quelle honte, quel reproche, quel opprobre, si on voit un Roy de la

Religion Réformée, en ses mœurs n'y estre semblable? Vous permettez aux Catholiques Romains de conserver leur religion, et vous devez avoir soin de conserver la vostre. Aussi ie croy qu'ils ne s'en attendront d'oresnavant à votre vigilance. David, que volontiers ie vous proposeray pour exemple et miroir, dit que le zele de la maison de Dieu l'a bruslé, cette maison est l'Eglise de Dieu. Depuis vostre advenement à la Couronne, quelle preuve avez vous donné de vostre ardeur à l'advancement de vostre Religion? car si vous avez creu iusques icy que la vostre est la vraye, pourquoy en l'exercice d'icelle vous montrez vous si froid et si remis? Si vous la pensez fausse, que n'embrassez-vous incontinent la Romaine, aussi bien vos sujets d'un et d'autre party vous en font instance, aussi bien dit-on qu'une Messe rendra la paix à la France. Que si vous croyez, ce qui est véritable, qu'il n'y ait qu'une Religion chrestienne, une Eglise Catholique, mais qu'entre les Pasteurs il est survenu des disputes et difficultez, que par le laps de temps il s'est glissé des abus, des erreurs et des superstitions en l'Eglise, que ces erreurs fussent retranchez, et que la paix fût remise en l'Eglise, qui avez vous mis en besongne pour cet effect? Sire, ne pensez pas que vos ennemis mesmes vous en ayent en meilleure estime, car ce sont ceux qui vous donnent ce blasme les premiers, et sont bien aises en avoir ce sujet. La crainte de Dieu, l'amour de son prochain, ce sont les fruits d'une bonne ame, ces vertus on les aime, on les admire en un Turc, en un Sarrazin, sur ces vertus, l'on fait iugement de toutes les actions d'un Prince, on y prend augure de la benediction de Dieu : cherchez tout premierement le Royaume de Dieu et toutes choses vous seront données comme de surcroist, Dieu fera luy mesme vos affaires, establira vostre Estat et le couronnera d'honneur et de gloire. Parmy vos actions on reconnoist encores d'autres deffauts que nous vous dirons franchement : Pardonnez-moy, Sire, si nous prenons tant de liberté à dire la vérité, la longueur de cette maladie et la violence de nostre mal nous fait perdre patience. Vous avez un Conseil que ne tirez prés de vous; ou s'il y est n'y assistez que peu ou point, c'est là plustost qu'ailleurs où vous pourrez descouvrir ceux qui vous sont utiles et fideles d'avec les mal-habiles et mal-affectionnez. Vous avez une impression qu'ils sont tous marquez à la marque de la Ligue, comment en iugerez vous sans les connoistre? et comment les connoistrez-vous sans les voir; et les voir en la sorte que disoit le Philosophe, Parle afin que ie te voye : deux heures d'assiduité la Semaine vous en feroient la raison, un

clin d'œil vous en donneroit la connoissance, un rayon de ce soleil les eschaufferoit à vostre service, par vostre esloignement ils se refroidissent, par vostre absence ils prennent une authorité contre vostre authorité, par vostre desdain ils se depitent et prestent l'oreille à un party nouveau, ne vous en prenez qu'à vous-mesmes, dés-ja vous vous trouvez abandonné de la pluspart de vos Officiers et Domestiques : Ie sçay qu'ils doivent tous service à vostre Majesté et leur sang à la patrie; mais quel courage leur donnez vous de rendre ce devoir s'ils demeurent sans moyens et sans dignitez prés de vous? car c'est l'honneur et la dignité qui les y fait venir, c'est ce qui les y retient pour la pluspart, et ne se trouvera oncques Prince si barbare et inconsideré, qui ait attendu service des siens, qu'au moins il ne leur ait donné du pain à manger : le peuple ne laisse pas d'estre chargé de tailles insupportables et trois fois plus grandes que ne souloient lever vos Predecesseurs, il ne laisse de souffrir le mal extraordinaire de la guerre et du gendarme. Si vous demandez que devient cét argent, c'est bien-fait à vous de le demander, car c'est à vous de le sçavoir, c'est à vous de vous faire representer par ceux qui sont commis pour vous, l'estat de recepte au vray pour iuger quel mesnage y a esté fait. Prenez donc garde, Sire, à ce que font vos Officiers de Finances : Pensez si les Gouverneurs des Provinces, des Villes, des petites Places ne sont pas devenus vos Financiers, et s'ils ne disposent pas du plus beau et plus clair de vos deniers à leur plaisir et profit, sous l'ombre qu'aucuns d'eux ont la supréme authorité de vos finances, si bien que n'en estes pas secouru : Vos domestiques meurent de faim, vos estrangers s'en vont sans argent, et chacun est miserable, sinon eux : Enfin ils prennent pied à pied ce qui vous reste de moyen et d'authorité, et comme a esté dit par de plus sages que moy, si bien-tost vous n'y mettez une main, vous verrez en vostre Royaume ce qui s'est veu apres les guerres d'Italie, autant de villes autant de tyrans. Sire, les mauvais ne sont retenus en devoir que par la crainte, cette crainte est la terreur des loix, la licence de tout faire gaste mesme les bons bien souvent, vous craignez qu'ils trahissent le party, qu'ils vendent vos villes : Il n'y a rien qui les gardera plus de mal faire que la severité des chastimens, et rien ne les induira à faire mal que la molesse de vostre naturel, la crainte que vous avez d'eux et la facilité à leur pardonner : moins de dommage y auroit-il par cette rigueur (si Iustice se doit ainsi nommer) d'en perdre trois ou quatre que par une douceur mal à propos en hazarder trois ou quatre

cents, ou tout l'Estat. Espargner les méchans, c'est ruiner les gens de bien, trop de clemence a plus perdu d'Estats que trop de rigueur. Voulez vous estre reconnu Roy? il le faut, il est raisonnable : mais comment voulez vous que vos sujets pensent que vous le soyez, si vous ne le pensez pas vous mesme? et comment iugerons nous de l'interieur de vos pensées que par l'exterieur de vos deportemens, qui doivent estre pleins de majesté, d'honneur et d'authorité? En une comedie pour y representer la personne d'un Roy, on fait choix de celuy qui sçait mieux faire le Roy et qui a plus de majesté : ie dis cecy pour une autre consideration. On s'est apperceu quelquesfois que ceux à qui vous faites un bon visage en public, vous les brocardez en vostre cabinet et en faites risée parmy vos plus familiers. Il vous est échappé de dire lors qu'on parloit de quelqu'un de vos Officiers relevé de maladie, Il n'estoit pas assez honneste homme pour se laisser mourir. Cette parole semée parmy les autres, leur a fait croire que vous souhaitez leur mort pour remplir vos parties casuelles : Ce que vous avez dit pour un qui ne valoit gueres a esté recueilly comme si vous l'aviez pensé de tous. Les brocards à peine sont-ils supportables en qui que ce soit, mais ils ne sont point plus mal-seants qu'en la bouche du Prince. Il se lit en l'Histoire de France de quelques Rois qui se sont mal trouvez de cette liberté de médire : toutes les actions du Prince doivent estre composees de gravité, puis qu'elles sont exposées à la veuë d'un chacun, tout y doit paroistre grand et genereux : par fois il vient des Ambassadeurs et autres gens negocians les affaires en païs estrangers, tant de vos sujets que d'autres : leur plainte ordinaire est que vous ne les écoutez point, ou que c'est à regret. S'ils faisoient leurs affaires et non les vostres, si n'auriez vous point d'excuse de leur donner audience. I'en sçay d'aucuns et des plus apparens, ie dis des derniers Seigneurs qui sont partis de vostre Royaume, lesquels emportent avec eux ce regret de n'avoir receu de vous les caresses que leurs services meritoient, cela leur touchoit plus vivement au cœur que le mal de leur bourse qu'ils ont vuidée par-deça : Au moins, ce disoient-ils, s'il nous eust contenté de belles paroles, la pluspart des hommes, et mesmement les François, se payent de cette monnoye, d'un bon visage de son Prince, d'un accueil gracieux et d'un adieu de mesme; c'est la monnoye qui seule vous reste aujourd'huy pour les contenter, en l'honneur de Dieu, Sire, ne la leur espargnez point attendant que leur puissiez mieux faire. La vertu la plus propre d'un grand Roy est la liberalité, si vous

estes chiche d'un bon visage ou d'une belle parole, iugera-on pas par plus forte raison que vous le devez estre de vostre bourse? Ie ne dis pas que parmy vos Conseillers, vos Officiers, vos serviteurs, il n'y en ait aucun de mauvaise creance, mais qui les doit connoistre que vous qui estes leur maistre? Il me feroit beau voir de laisser coucher mon valet en ma chambre et avoir toutes les nuits apprehension qu'il ne me voulust couper la gorge, il ne se peut dire que le fassiez à dessein, ou qu'en esperiez quelque utilité. Dieu veüille qu'on ne die point parmy nous, comme on fait désja parmy vos ennemis, qu'il y a de la foiblesse d'esprit, et que cette debilité de cerveau est encore un effet de ce coup de masse que receut votre ayeul le comte de Clermont, fils puîné de Saint Louys; le mot *di poco ingegno*, qui est une lettre intercepte de l'Evesque de Plaisance, montre que les Italiens ne sçavent que trop de nos affaires... (*Suite*).

LETTRES INÉDITES DE PLUSIEURS PRÉLATS,

RELATIVES AUX CONVERSIONS DE CALVINISTES SOUS LOUIS XIV,

publiées par le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France, d'après un Ms. de la Bibl. du Louvre.

Nous avions l'intention de parler de la Société de l'Histoire de France, à laquelle la nôtre tient à honneur d'être rattachée comme le rameau au tronc principal. C'est en quelque sorte une obligation naturelle que nous voulions acquitter envers elle. Nous saisissons l'occasion de l'emprunt que nous allons lui faire.

Fondée le 27 juin 1833 par les hommes les plus distingués, quelques-uns même déjà illustres (1), la Société de l'Histoire de France fut définitivement constituée le 23 janvier 1834. Elle a pour objet la publication des documents originaux de l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux Etats-Généraux de 1789. Elle fait paraître douze cahiers ou bulletins, contenant les actes et travaux du conseil, etc... et environ trois volumes par an. La souscription des membres est de 30 francs.

Vingt-quatre ouvrages, formant cinquante-trois volumes, sont aujourd'hui publiés. Trente-cinq volumes (soit 14 ouvrages) se rapportent aux VIe, IXe, X^e^, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles; les dix-huit autres volumes, contenant neuf ouvrages, se répartissent ainsi: cinq au XVIe siècle; dix au XVIIe; trois au XVIIIe.

(1) MM. Guizot, De Barante, Thiers, Mignet, Molé, Pasquier, Letronne, Fauriel, de Montmerqué, Raynouard, Guerard, etc. La Societe a eu le bonheur d'avoir pour président, presque sans interruption, M. De Barante, et pour secrétaire, depuis la fondation, M. Jules Desnoyers, bibliothecaire du Museum d'Histoire naturelle, dont le zele efficace ne s'est point ralenti depuis dix-huit ans qu'il consacre ses soins a la marche régulière des travaux. Nous avons eu souvent recours à son experience et nous le remercions ici des bons avis qu'il a bien voulu nous donner. Il est juste de dire que plusieurs autres membres ont prêté un concours assidu, tels que MM. Ch. Lenormant, Ch. Magnin, N. de Wailly, Taillandier, Bellaguet, Crapelet et J. Renouard, imprimeur et libraire de la Société, et enfin MM. Ravenel, Guadet, Géraud, De Gaulle, Bordier, qui ont eté successivement chargés de la rédaction du *Bulletin*. — *C. R.*

Parmi les premiers, figurent des éditions ou des traductions de nos annalistes originaux, tels que Grégoire de Tours, Eginhart, Richer, Orderic Vital, Villehardouin, Ph. de Commynes, les procès de Jeanne d'Arc, etc. Parmi les publications relatives aux trois derniers siècles, nous mentionnons, comme particulièrement intéressantes pour nous, celle de la correspondance de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, due à M. F. Génin; celle des Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, femme de Henri IV, due à M. F. Guessard; enfin celle faite en dernier lieu des Mémoires de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et plus tard archevêque d'Aix, abbé de cour fort habile et actif coopérateur de Louvois dans l'œuvre de la révocation de l'Edit de Nantes. La Société annonce comme devant être prochainement publié un *Journal de François Ier*, rédigé par un auteur contemporain, de 1515 à 1535. Ce document est presque entièrement inédit. Il en existe deux copies aux Mss. de la Bibl. nat. « Pour les détails de mœurs, pour le tableau du mouvement social, de l'agitation des partis, de la vie privée de la nation, de ses rapports avec la vie politique, on n'a rien ou presque rien sur la première partie du règne de François Ier. Ce sera donc, ainsi que l'affirme dans son dernier rapport le secrétaire de la Société, une publication précieuse On y trouve, dit-il, la mention de faits peu connus, et qui montrent jusqu'à quel point était profonde l'agitation des esprits pendant la première moitié du XVIe siècle. L'auteur donne les détails les plus circonstanciés sur les premiers progrès, en France, du luthéranisme, dont les écrits sont d'abord prohibés (1520), et dont bientôt les sectateurs sont brûlés (1534). »

Dans ses deux derniers numéros, le Bulletin a donné quelques pièces qui rentrent dans notre cercle d'études et qui nous auraient été volontiers communiquées d'avance par l'éditeur. Mais dès lors qu'il s'agit uniquement de propager la vérité historique, nous ne voyons qu'avantage à une double publication, pour ainsi dire simultanée, qui s'adresse à des lecteurs différents. Nous empruntons donc à notre confrère les lettres que voici, avec les explications dont il les a fait précéder.

CONVERSIONS DE CALVINISTES SOUS LOUIS XIV.

La révocation de l'édit de Nantes fut signée par Louis XIV au mois d'octobre 1685; mais plusieurs années auparavant les persécutions de tout genre avaient déjà commencé contre les protestants. Les promesses, l'argent, les menaces, puis enfin les violences les plus odieuses, tout fut mis en œuvre pour amener les conversions dont la liste était envoyée au roi. « Ce dernier, dit Saint-Simon (chap. CCCCXIII), recevait de tous les côtés des nouvelles et des détails de ces persécutions et de toutes ces conversions. C'était par milliers qu'on comptait ceux qui avaient abjuré et communié : deux mille dans un lieu, six mille dans un autre, tous à la fois et dans un instant... Le monarque ne doutait pas de la sincérité de cette foule de conversions; les convertisseurs avaient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance... Presque tous les évêques se prêtèrent cette pratique subite et impie. Beaucoup y forcèrent; la plupart animèren les bourreaux,

forcèrent les conversions..., tandis que les bons et vrais catholiques, et les saints évêques, gémissaient de tout leur cœur de voir les orthodoxes imiter, contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans hérétiques et païens avaient fait contre la vérité, contre les confesseurs et contre les martyrs. Ils ne se pouvaient surtout consoler de cette immensité de parjures et de sacriléges. »

On ne connaît que trop la véracité de ce récit de Saint-Simon ; mais on lira cependant avec intérêt les pièces suivantes, écrites par divers évêques au duc de Noailles, à qui le roi avait, en 1682, « confié le commandement en chef du Languedoc, lorsqu'il voulut détruire le calvinisme si enraciné dans cette province (1). »

Nous les tirons des tomes IV et V du recueil des papiers de la famille de Noailles, conservé à la Bibliothèque du Louvre.

LETTRE DU CARDINAL DE BONSY (2).

« De Montpellier, le 23 janvier 1683.

« ..... Dans le séjour que j'ay fait icy, j'ay suivy les projets qui vous sont connus pour des conversions. J'ay découvert que Bordieu (Du Bourdieu), le fils, ministre, a icy des liaisons et des attachements qui faciliteront sa conversion, si on peut luy faire apréhender ou un exil fort éloigné d'icy, ou un ordre pour sortir hors du royaume. Si vous jugez à propos de m'envoyer une lettre de cachet pour cela, on me fait espérer qu'en la luy faisant voir, on le disposera à escouter des propositions, et qu'ensuitte, moyennant une charge de conseiller à ce présidial, dont le roy le gratiffieroit, y en ayant aux parties casuelles, il ne seroit pas impossible de le gagner. Il a du mérite, et ce seroit une bonne acquisition. »

LETTRE DU MÊME.

« De Montpellier, le 26 janvier 1683.

« Je n'ay pas perdu mon temps ici pour le fils de M. d'Arennes le cadet. C'est celui qui est dans le régiment du roy, des dragons. J'ose vous dire qu'il est tout à fait instruit, éclairé et résolu d'embrasser nostre religion; mais le père, qui veut engager son aîné à faire le même pas, désire un peu de patience. Son ambition seroit d'entrer dans la maison du roy avec un bâton d'exempt. Il est bien fait, et M. de Boufflers vous pourra informer de ses qualités. Je lui ai fait es-

(1) Mémoires de Noailles, année 1682

(2) Pierre, cardinal de Bonzy (ou, comme il signait, de Bonsy), archevêque de Narbonne, mort en 1703, à l'âge de soixante-treize ans. Voyez sur ce prélat, et le rôle qu'il joua en Languedoc, les Mémoires de Saint-Simon, chap. CXIX.

perer de votre part l'agrément nécessaire pour entrer dans cette charge. Si le roy lui veut faire quelque gratification pour cela, elle sera bien employée, et il seroit superflu de suggérer à votre prudence de ne pas dire le secret à M. de Boufflers. Voyez si vous jugez à propos qu'il aille à la cour se faire connoître, où il pourroit faire son abjuration; car ceux de cette religion prétendent que quand ils ont fait ce pas, on les néglige un peu. Pour ce qui est de l'aîné, la grande difficulté sera de le détacher d'une amourette qu'il a à Nismes, en veue de mariage avec une huguenotte. Nous espérons pourtant de l'ébranler, par l'assurance qu'il obtiendra l'agrément pour un régiment de cavalerie, et par la déclaration du père, qui leur a dit que s'il étoit malade il se feroit catholique et qu'il ne diffère à se déclarer que pour l'amour d'eux, à cause d'une tante qui a 200 mille livres à leur donner et qui les assiste annuellement d'une pension de 500 écus chacun, pour servir dans les troupes, ce qui mérite quelque réflexion pour leur procurer quelque avantage auprès de sa majesté. J'ai vu une lettre d'Angleterre, par laquelle on offre au cadet une lieutenance colonelle et de bons appointements. C'est une famille noble, riche, et qu'il est bon d'acquérir.

« A l'égard du ministre que vous savez, il est résolu de se déclarer avec son fils, qui est ministre aussi; mais il croit toujours qu'il vaudroit mieux se servir de lui pour en gagner d'autres avant qu'il se déclaràt. Je n'ai pas pu encore le faire expliquer sur les conditions. »

LETTRE DU MÊME.

« De Capestan, le 26 mars 1683.

« J'ay reçu dans cette petite ville de mon diocèse, où je fais ma visite, votre lettre du 15. Je voulus m'assurer de la conversion de M. Mestre par son abjuration qu'il fit dans mon cabinet aussitôt après que je vous eus écris, et il se confia à moi pour ses intérêts. Le roi a fait une grande charité, et j'ai vérifié depuis, par son baptistaire, qu'il a quatre-vingt-deux ans. »

LETTRE DU MÊME.

« Du 7 janvier 1685.

« M. de Mazencourt, gentilhomme de Languedoc, nouveau converti, et qui vous fut présenté au mois de septembre dernier, a été oublié. Il se trouve abandonné de ses parents et a un très grand be-

soin de votre protection pour obtenir quelque pension du roy. Si au motif de la religion et à votre humeur bienfaisante vous voulez joindre la part que vous m'avez donnée dans votre amitié, vous m'obligerez très sensiblement, Monsieur, d'y faire quelque considération et d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus de passion et d'empressement, etc..... »

(Nous renvoyons, faute d'espace, plusieurs autres lettres des évêques de Lodève, de Montpellier et de Mirepoix, ainsi que de l'évêque de Valence, D. de Cosnac.)

ORIGINE PROTESTANTE DE BEAUMARCHAIS.

PIÈCES INÉDITES ET FRAGMENTS COMMUNIQUÉS PAR M. L. DE LOMÉNIE.

Nous savions, comme tout le monde, que Pierre-Augustin Caron, qui prit plus tard ce nom de Beaumarchais, qu'il a rendu si célèbre, est né à Paris, le 24 janvier 1732, d'une humble famille d'horloger. Mais ce que nous ignorions, avant que le fait nous eût été révélé et démontré, pièces en main, par un ami, c'est que cette famille appartenait à la religion réformée. M. de Loménie, professeur suppléant au collége de France, qui tient de la famille même tous les papiers laissés par Beaumarchais, a déjà consacré cette année plusieurs leçons à l'étude de ce multiple personnage, et il est sur le point de faire paraître un travail complet et approfondi sur sa vie et ses écrits, d'après les documents originaux les plus curieux qu'on puisse imaginer. En éclairant ainsi, grâce à de patientes recherches, la physionomie du célèbre auteur de *Figaro*, M. de Loménie répand une vive lumière sur toute une partie si importante du dix-huitième siècle, sur toute une phase des grandes révolutions de l'esprit humain. A ce point de vue, le fait qu'il a constaté le premier (1), et qu'il nous signale, de l'origine protestante de Beaumarchais, a peut-être plus de portée et de signification qu'il ne semblerait d'abord. Voilà une de ces familles qui avait bravé la persécution du règne de Louis XIV, qui avait vécu de la vie des fidèles *du Désert*, et était demeurée attachée, aussi tard que jusqu'en 1721, à la foi calviniste. Elle n'a quitté que comme contrainte et forcée cette foi austère qui avait tant d'empire sur les sentiments et sur les mœurs de ses adhérents Qui sait jusqu'à quel point la rupture du frein religieux n'a pas porté ses fruits à la seconde génération? « Le père de Beaumarchais, remarque M. Sainte-Beuve, d'après les documents de M. Loménie, était un homme bon, cordial, et qui avait conservé, des habitudes protestantes, un fonds de conviction et d'affection religieuse. » Il est bien possible que la nature ardente et emportée du fils se soit ressentie de l'absence de cette forte discipline qui avait laissé au père, devenu catholique, cette durable empreinte, et que l'orageuse destinée de Beaumarchais en ait été pour beaucoup le pro-

(1) M. Sainte-Beuve, qui l'a mentionné dans l'esquisse très intéressante qu'il vient de publier dans un journal quotidien, a dû aussi cette information à M. de Loménie, ainsi qu'il le déclare, avec beaucoup d'autres précieux renseignements.

duit. La foi et la règle protestantes ont manqué là où peut-être elles eussent exercé leur salutaire influence, et les entraînements du monde ont prévalu là où une conviction personnelle réfléchie et de solides principes de bonne heure acceptés, eussent apporté sans doute leur tempérament. Nous serions tentés d'appliquer ici ce mot profond : *Corruptio optimi pessima.* C'est une simple réflexion que nous livrons à l'appréciation de l'observateur. Toujours est-il qu'il est intéressant pour nous de connaître avec détail ce qui se rapporte au père protestant de Beaumarchais. M. de Loménie commence par nous faire faire connaissance avec lui, et il a bien voulu, à ce sujet, détacher de son manuscrit les lignes suivantes pour nous les communiquer avec les pièces que nous allons donner à l'appui.

« André-Charles Caron était originaire de l'ancienne province de Brie ; il naquit le 26 avril 1698, près de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq, petit bourg qui est devenu aujourd'hui une petite ville du département de Seine-et-Marne (1). Il était fils de Daniel Caron et de Marie Fortain, tous deux protestants calvinistes. Sa famille était nombreuse et pauvre, à en juger par les documents qui constatent son état civil.

« On sait que depuis la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, toute existence légale était refusée aux protestants. Indépendamment des persécutions exercées contre tous ceux qui faisaient acte de religion, leurs mariages et leurs enfants étaient tenus pour illégitimes. — Une des Eglises protestantes, qui résistèrent le plus à ce régime d'oppression, fut l'Eglise réformée de Brie. Elle ne céda ni à l'éloquence de Bossuet ni aux dragonnades (2), et les protestants continuèrent à faire bénir leurs mariages au *Désert,* c'est-à-dire dans un asile écarté, au fond des bois, par le ministère de quelque pasteur errant et fugitif. — C'est ainsi, sans doute, que furent mariés, en 1695, le grand-père et la grand'mère de Beaumarchais, et c'est peut-être de la main d'un de ces pasteurs fugitifs, que sur un petit cahier grossier, recouvert en parchemin, que j'ai sous les yeux et qui ressemble à un livre de cuisine, fut écrite la nomenclature des enfants nés de Daniel Caron et de Marie Fortain.

« Ces humbles archives d'une famille protestante commencent par cette pieuse formule : *Nostre ayde et commencement soit au nom de Dieu qui a fait toutes choses. Amen* (1695.)

« Suit la nomenclature de quatorze enfants, dont plusieurs moururent en bas âge, et dont le père de Beaumarchais est le quatrième. »

L'acte qui le concerne est ainsi conçu :

(1) Rappelons en passant que cette petite ville a fait parler d'elle en ces derniers temps, grâce aux œuvres littéraires d'un de ses enfants adoptifs, le tisserand Magu, « le plus naïf et le plus aimable, a-t-on dit avec raison, de nos artisans-poëtes. » Il en est aussi le doyen, car il est né à Paris, en 1788.

(2) V. *Hist. des Egl. du Désert, chez les protestants de France*, par Charles Coquerel, tom. II, p. 513. (Note de l'auteur.)

« Le 26 avril 1698, est né André Charles Caron, fils de Daniel Caron et de Marie Fortain, et a eu pour parrain André Poupar, son cousin, et pour marraine Charlotte Caron, aussy cousine. »

Le premier acte de ce petit registre domestique est du 18 juin 1695, et le quatorzième et dernier du 6 mai 1708.

Après s'être engagé très jeune et avoir quitté le service en février 1721, Caron vint s'établir à Paris pour y étudier l'art de l'horlogerie, et un mois après son arrivée il abjura le calvinisme, ainsi qu'il résulte d'un certificat annoté de sa main et délivré par le cardinal de Noailles. Voici cette pièce; nous la reproduisons textuellement et presque en *fac simile* :

Le sept Mars mil sept cent vingt à Paris dans l'Eglise des Nouvelles Catholiques | Armoiries du Cardinal. | *et un, j'ay prononcé mon Abjuration de l'hérésie de Calvin.*

André Charles Caron.

LUDOVICUS ANTONIUS miseratione divinâ sanctæ Romanæ Ecclesiæ Tituli sanctæ Mariæ super Minervam Presbyter Cardinalis DE NOAILLES, Archiepiscopus Parisiensis, Dux sancti Clodoaldi, Par Franciæ, Regii Ordinis Sancti Spiritûs Commendator, Sorbonæ Provisor, et Regiæ Navarræ Superior. Notum facimus universis, die *septimâ presentium mensis et anni Andream Carolum Caron coram Magistro Ludovico Noiret Presbytero Licentiato Theologo facultatis Parisiensis Prosuperiore Communitatis Presbyterorum Montis Valeriani propè Parisios* hæresim quam anteà profitebatur ejurasse, ac fidei Catholicæ, Apostolicæ et Romanæ professionem, juxtà formam ab Ecclesiâ prescriptam, emisisse, ips*um*que à vinculo excommunicationis solut*um*, quo propter dictam hæresim ligat*us* erat in Ecclesiæ Catholicæ communionem recept*um* fuisse. DATUM Parisiis in Palatio nostro Archiepiscopali, anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo *primo*, die vero mensis *Martii duodecimâ*.

† L. A. Card. de Noailles Ar. Parisiensis.

Sceau du Cardinal.

De Mandato Eminentissimi D. D. Cardinalis Archiepiscopi Parisiensis.

Chevalier.

Un an après cette conversion en règle, on voit Caron adresser une requête au roi, en son conseil d'Etat, à l'effet d'être reçu maître horloger, bien qu'il n'eût pas le temps voulu d'apprentissage chez un maître. Dans cette requête, le sup-

pliant fait valoir son abjuration à l'appui de sa demande, ce qui pourrait bien rendre raison de ladite abjuration, et faire supposer, quoi qu'en pense M. de Loménie, qu'elle n'aurait pas été bien spontanée ou plutôt bien désintéressée et bien sérieuse. Le certificat de catholicisme était exigé pour l'admission dans toutes les corporations d'artisans. (Voir une note de Rabaut-Saint-Étienne, citée par Ch. Coquerel, *Hist. des Égl. du Désert*, t. II, p. 495.) Il en était sans doute ainsi de celle des horlogers, et l'entrée de la carrière pour laquelle il avait une véritable vocation lui étant interdite, Caron se sera trouvé dans la situation déplorable que nous a dépeinte l'auteur du *Vieux Cévenol*, et il aura cédé à la contrainte morale. La faveur que sollicitait le nouveau converti lui fut accordée; un arrêt du conseil, en date du 28 février 1722, ordonna qu'il serait reçu maître horloger. Voici le texte de cet arrêt :

« Vu la requête présentée au Roi étant en son Conseil par André Charles Caron, natif de Lizy en Brie, diocèse de Meaux, contenant qu'il est issu de parents de la religion protestante en laquelle il a été élevé et a vécu jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, mais qu'ayant été alors instruit par les soins et la charité du seigneur cardinal de Noailles, il a eu le bonheur de rentrer dans la véritable religion en faisant abjuration de la religion protestante au mois de mars 1721, que s'étant trouvé des dispositions heureuses pour l'horlogerie il en apprit le métier chez le sieur Foullé, très habile maître de cette ville, mais que ledit Foullé n'étant pas maître lorsque le suppliant entra chez lui il n'a pu lui donner droit à la maîtrise, que cependant les progrès que le suppliant a faits tant chez ce maître que chez d'autres, dont il produit les certificats, et son expérience lui ayant acquis quelque réputation, il souhaiterait parvenir à la maîtrise et se mettre en état de gagner sa vie en rendant service au public, mais que l'article 8 des statuts de la communauté des horlogers de la ville de Paris portant que nul ne pourra être admis à la maîtrise qu'il n'ait fait son apprentissage chez un maître de la ville, et le suppliant n'ayant point fait son apprentissage dans les formes par rapport à l'incapacité de son premier maître à lui donner droit à la maîtrise, il craint qu'on ne lui oppose ce défaut; et d'autant que plusieurs des maîtres qui composent cette communauté ont été reçus par différents motifs sans la qualité qui lui manque, comme les sieurs Nicolas Duquenez, André Ester, et Daniel Pilon qui ont été reçus en vertu d'arrêts du Conseil des années 1714, 1715 et 1719 et sans avoir fait apprentissage dans Paris, il supplie Sa Majesté de le dispenser de la rigueur des statuts à l'égard du défaut de qualité et de lui accorder la même grâce qu'aux dits Duquenez, Ester et Pilon. Vu les certificats du seigneur cardinal de Noailles, la réponse à ladite requête des maîtres jurés de la communauté des horlogers de Paris, par délibération prise sur la demande du suppliant, l'avis du sieur de Baudry, lieutenant général de la police, ouï le rapport, le Roi étant en son Conseil, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, par grâce et sans tirer conséquence, a ordonné et ordonne

que le dit André Charles Caron sera reçu maitre dans la communauté des horlogers de la ville et faubourgs de Paris, en payant suivant ses offres les droits accoutumés nonobstant le défaut de son apprentissage, Sa Majesté dérogeant à cet effet à l'article 8 de leurs statuts, et à toutes lettres, arrêts, et règlements contraires en cet égard seulement : Mande Sa Majesté au sieur Baudry, lieutenant général de police de tenir la main à l'exécution du présent arrêt qui sera exécuté nonobstant opposition ou autres empêchements quelconques, dont si aucunes interviennent, Sa Majesté réserve la connaissance et icelle interdit à tous ses cours et jugements. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le 28 janvier 1722.

« Signé : PHILIPPEAUX. »

Peu de temps après, Caron épousa Laure-Nicole Pichon, fille d'un ingénieur.

Beaumarchais nous a dépeint son père sous les traits d'un homme animé de sentiments religieux. « La *piété*, la résignation même de mon vénérable père, » dit-il lorsqu'il est en prison, poursuivi par la haine de ses ennemis, « aggravait en-« core mes peines. En me disant avec onction de recourir à Dieu, seul dispensa-« teur des biens et des maux, il me faisait sentir plus vivement le peu de justice « que je devais espérer des hommes » Il dit ailleurs : « Mes amis se taisaient, mes « sœurs pleuraient, mon père *priait*. » La correspondance inédite montre aussi ce caractère empreint d'une foi naïve, pratique, et d'une certaine éloquence. Aurions-nous tort d'y voir un signe persistant des premières impressions du jeune huguenot? Voici quelques lignes d'une lettre écrite par Caron à son fils, le 18 décembre 1764 ; à travers l'exagération bien excusable de la fierté paternelle, on démêle quelque chose de profondément droit et bon :

« Tu me recommandes modestement de t'aimer un peu. Cela n'est pas « possible, mon cher ami : un fils comme toi n'est pas fait pour n'être qu'un « peu aimé d'un père qui sent et pense comme moi. Les larmes de tendresse « qui tombent de mes yeux sur ce papier en sont bien la preuve. Les quali-« tés de ton excellent cœur, la force et la grandeur de ton âme, me pénètrent « du plus tendre amour. Honneur de mes cheveux gris, mon fils, mon cher « fils, par où ai-je mérité de mon Dieu les grâces dont il me comble dans « mon cher fils!... »

Dans cette lettre et dans plusieurs autres, on remarquera avec M. de Loménie « beaucoup de sensibilité, d'élévation, et une nuance assez marquée de ferveur religieuse. » Ce n'était pas seulement dans la forme : à la sévérité des principes la famille Caron joignait la pureté des mœurs L'examen minutieux de papiers qui contiennent tant de détails de l'intimité, a permis au biographe de lui rendre ce témoignage.

Nous terminons cette note en remerciant M. de Loménie de sa communication, et en annonçant qu'il nous en a promis une autre non moins curieuse que celle-ci. Il s'agit de mémoires inédits, rédigés par Beaumarchais, en 1779, en faveur du haut commerce protestant du port de Bordeaux, et, dans les années suivantes,

pour la restitution de l'état civil aux religionnaires. On ne se doutait pas jusqu'ici, ce nous semble, que Beaumarchais s'était employé avec zèle pour la cause de nos pères. — *C. R.*

MÉLANGES.

PUBLICATIONS SUR RAMUS ET SUR LE XVIe SIECLE.

L'*Illustration* a donné dans son numéro du 8 mai un fragment intitulé : *L'Instruction publique sous Charles IX. Vie de Ramus,* en faisant remarquer que ce morceau n'était pas d'un intérêt purement historique et rétrospectif, mais qu'il pouvait avoir aussi quelque à-propos. Il est emprunté à une *Histoire de l'instruction publique en Europe, et principalement en France, depuis le christianisme jusqu'à nos jours,* publié par M. Vallet de Viriville. Paris, 1852, in-4°. C'est un ouvrage de luxe, divisé en cinquante livraisons à 60 c., orné de quatre peintures miniatures et de plus de deux cents gravures dans le texte. L'*Illustration* a reproduit un beau portrait de Ramus, d'après une gravure du seizième siècle, conservée au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. On y trouve, ainsi que le dit l'auteur, les signes visibles d'une puissante organisation : front vaste, nez aquilin ; port de tête, attitude, physionomie en qui l'intelligence s'allie à une mâle fierté, et qui révèlent le don de la parole, le feu sublime de l'orateur, ce que Ramus appelait lui-même « un don divin et une sainte prophétie. » M. V. de Viriville résume en quelques pages la vie si intéressante du hardi champion qui, nouveau David, osa s'attaquer au géant de l'école, fraya ainsi, avant Descartes, les voies nouvelles de la pensée, et en présence de l'arrêt du 2 mars 1544, qui lui interdisait de par le roi de *plus user de médisances et invectives contre Aristote,* et niait la marche de l'esprit humain, put s'écrier lui aussi : *E pur si muove!* Tout en insistant sur les points qui se rapportent à son sujet, c'est-à-dire sur le rôle de Ramus comme professeur du collége de France, sur son initiative dans le renouvellement des études, ses travaux dans les diverses branches de l'enseignement, et ses vues pratiques formulées dans l'*Avertissement sur la réforme de l'Université de Paris,* adressé en 1562 à Charles IX, l'auteur n'a pas négligé de rappeler quelques détails recueillis sur sa jeunesse et quelques traits touchants qui révèlent le plus noble caractère et la plus belle âme. M. V. de Viriville a mis à profit un travail, qu'il cite, de notre collaborateur M. Waddington-Kastus, *de P. Rami vita, scriptis et philosophia,* Paris, 1848, in-8° de 205 pages. Un journal protestant, le *Lien,* a, dans son numéro du 6 mars dernier, annoncé que M. Waddington-Kastus s'occupait avec ardeur de compléter ses recher-

ches pour développer en français son premier essai, et a publié un fragment de ce nouveau travail, relatif à la conversion de Ramus au protestantisme, et à la part prise par lui aux événements religieux en France, depuis la première guerre civile en 1562, jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemy en 1572. On y apprend ce fait neuf et piquant que la conversion de Ramus, qui date du colloque de Poissy, en 1561, n'est pas due, comme on pourrait le croire, à l'éloquence de Théodore de Bèze, mais qu'elle fut déterminée par le cardinal de Lorraine lui-même, ainsi que Ramus prend soin de le lui expliquer dans une lettre remarquable de 1750. « C'est de vous, lui dit-il, « que j'ai appris cette précieuse vérité : que, des quinze siècles écoulés de- « puis le Christ, le premier fut véritablement un siècle d'or ; et, à mesure « qu'on s'en est éloigné, tous les siècles qui ont suivi ont été de plus en « plus vicieux et corrompus. C'est alors qu'ayant à choisir entre ces diffé- « rents âges du christianisme, je m'attachai à l'âge d'or ; et, depuis ce temps, « je n'ai pas cessé de lire les meilleurs écrits de théologie ; je me suis mis « en rapport avec les théologiens eux-mêmes, autant que je l'ai pu faire ; et, « enfin, pour mon instruction personnelle, j'ai rédigé des commentaires sur « les principaux points de la religion. » En communiquant ce morceau, l'auteur écrivait au *Lien* une lettre où nous avions remarqué ces lignes que l'on nous saura gré de reproduire, et qui sont si bien à leur place dans ce recueil. « Il n'est pas sans intérêt pour nous, chrétiens réformés de France, de revenir de temps en temps à l'histoire de ceux qui nous ont assuré, par leur dévouement et par leur mort même, le droit de professer librement notre croyance ; nous leur devons un pieux souvenir, et leur mémoire doit nous être chère à jamais. » Ajoutons que c'est à un illustre philosophe, M. Cousin, que M. Waddington-Kastus doit la première pensée du travail qu'il a entrepris sur Ramus. Il le déclare au début de sa dissertation, en citant le passage suivant d'un article de M. Cousin sur *Vanini, ses écrits et sa mort :* « Il serait utile et patriotique de disputer à l'oubli et de recueillir pieusement les noms et les écrits de ces hommes ingénieux et hardis qui remplissent l'intervalle de Gerson à Descartes. Du moins il en est un que l'histoire n'a pu oublier ; je veux dire Pierre de la Ramée. Quelle vie et surtout quelle fin !... Depuis, on n'a pas daigné lui élever le plus humble monument qui conservât sa mémoire ; il n'a pas eu l'honneur d'un éloge public, et ses ouvrages même n'ont pas été recueillis. » (*Revue des Deux-Mondes* du 1er déc. 1846.) — Rappelons enfin, une fois pour toutes, pour être aussi complet et aussi juste que possible, même à l'égard de nos amis, qu'un autre de nos collaborateurs, M. Chr. Bartholmèss, s'exprimait ainsi dans la préface de son *Jordano Bruno,* publié en 1846 : « *Jordano Bruno* est un coup d'essai ; mais s'il était favorablement accueilli, je m'empresserais d'y faire succéder des recherches analogues sur Mélanchton, *Pierre de la Ramée*,

Bernardino Telesio, ainsi que sur cette austère galerie de publicistes, où figurent Ulrich de Hutten, Thomas Morus, La Boëtie, François Hotman, Languet, Buchanan, Campanella. » M. Bartholmèss avait ainsi pris date et prêché d'exemple. Le succès de son livre l'aurait sans doute obligé de persévérer, si d'autres engagements et d'autres succès ne l'avaient retenu ailleurs. Il a du reste été remplacé dignement pour quelques-unes des esquisses qu'il projetait, et nous aurons à mentionner des études distinguées sur Mélanchton, Hotman, Languet, etc... S'il en est encore que nous ignorions, nous prions instamment qu'on veuille bien nous les signaler. — *C.R.*

—

UN DÉNOMBREMENT DES RÉFORMÉS DE FRANCE EN 1598.

On rencontre souvent, là où l'on s'y attendrait le moins, des indications interessant l'histoire du protestantisme. En voici un exemple : Gregorio Leti, dans sa *Vie d'Elisabeth d'Angleterre,* parle d'un double dénombrement des réformés, officiel et officieux, qui aurait été effectué en 1598, à l'époque de l'édit de Nantes. Nous ne sachons pas qu'il en soit fait mention ailleurs. Il est vrai que Gregorio Leti est un écrivain souvent sujet à caution ; cependant il est peu croyable qu'il ait imaginé le fait dont il s'agit. Il serait bon de faire quelques recherches à cet égard ; les éléments d'une statistique protestante, à diverses époques, sont très difficiles à recueillir, ainsi que nous nous en sommes assuré par nous-même en commençant un travail sur la matière, et il importe d'en suivre et d'en vérifier partout les traces. C'est dans ce but que nous donnons l'extrait suivant. M. Eug. Haag a bien voulu y joindre deux notes qui déjà le rectifient et le complètent.

« Henry IV avait ordonné, depuis quatre mois, à tous les gouverneurs des provinces, d'obliger tous les gouverneurs des places, baillifs, lieutenants et autres officiers du royaume, de faire en toute diligence, chacun dans sa juridiction, et avec toute l'exactitude possible, un dénombrement des temples, des familles, des personnes, et surtout des ministres de la religion réformée, ce qui fut fait et achevé au commencement de mars 1598. On trouva par ce dénombrement qu'ils avaient. . . . . . . 694 églises publiques (1),

257 églises de fief,

2,800 ministres,

400 proposants,

274,000 familles,

(1) Un relevé du nombre des églises présenté, en 1598, au synode national de Montpellier, en porte le chiffre à 773, sans préciser si ce sont des églises de fief ou non, savoir :

Ile-de-France,	88	Forez,	2	Guyenne,	83
Normandie,	59	Dauphiné et Provence,	94	Poitou,	50
Bretagne,	14	Vivarais,	35	Saintonge,	51
Bourgogne,	11	Bas-Languedoc,	116	Anjou,	21
Lyonnais,	4	Haut-Languedoc,	96	Orléanais,	39

(*E.H.*)

qui faisaient 1,250,000 âmes, entre lesquelles il y avait 2,468 familles nobles. Je puis assurer pour en être bien instruit, que le nombre des Réformés augmenta de plus d'un tiers depuis la publication de l'Edit de Nantes jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu (1); mais depuis il alla toujours en diminuant. Henry IV avait fait faire ce dénombrement, non-seulement pour prendre ses mesures sur le bien ou le mal qu'il pourrait recevoir d'eux, mais encore pour faire plaisir à la reine Elisabeth, qui souhaitait avec passion de savoir le nombre et l'état des Réformés de France, ou par curiosité, ou pour quelque autre dessein, et qui avait donné commission à des personnes qui étaient en France de s'en informer. Il se trouva que l'état et le dénombrement qu'on avait envoyé à la reine était conforme à peu près à celui qui avait été fait par ordre de Henry IV, sinon que dans celui de la Reine il y avait un peu plus de ministres et quelques milliers de personnes de plus qu'à celui du Roi. » (La *Vie d'Elisabeth, reine d'Angleterre*, trad. de l'italien de Greg. Leti. Paris, 1695. Tome II, p. 348.)

CRITIQUE HISTORIQUE.

Catholiques et Protestants, parallèle entre la conduite de ceux de Nîmes (Gard) depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'à nos jours. (1 vol. in-18 de 177 pages.)

Il a paru en ces derniers temps des monographies fort trompeuses, des esquisses d'histoire naturelle d'un nouveau genre et qui ont fait beaucoup de bruit : *la Vipère noire*, *le Ver rongeur*. Comme on l'a bientôt su, il ne s'agissait point là de paisibles études scientifiques, mais bien de brûlots et de boulets rouges lancés par des mains pieuses contre l'Université, cette fille aînée des rois très chrétiens, contre les études dites classiques, contre les Grecs et les Romains. Nous n'avons rien à y voir, heureusement.

Mais voici que, sous un titre moins fallacieux, un autre pamphlet vient de paraître dans le Midi, qui affecte des prétentions historiques. Ceci nous regarde, et d'autant mieux qu'il s'agit d'un soi-disant *parallèle entre les catholiques et les protestants de Nîmes*, depuis les premiers temps de la Réforme jusqu'à nos jours. L'auteur déclare que tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de sa *griffe* sera réputé contrefait. Sur quoi il appose, en guise de griffe, une signature *manu propriâ.* Et de fait, l'œuvre n'est elle-même autre chose qu'un *coup de griffe.* La supposition du fabuliste se serait-elle donc réalisée : *Si mes confrères savaient peindre!*

(1) Cette assertion n'est pas exacte. Ainsi, un nouveau rôle des églises présenté au synode national de Gergeau, en 1601, en réduit le nombre dans

L'Ile-de-France,	à 68	Le Vivarais,	à	30	La Guyenne,	à	70
La Normandie,	51	Le Haut-Languedoc,		95	La Saintonge,		50

Pour le Bas-Languedoc et le Poitou, le chiffre n'a pas varié. Il est plus élevé dans

La Bourgogne, le Lyonnais et le Forez	(28 au lieu de 17),
Le Dauphiné et la Provence	(112 au lieu de 94, l'augmentation portant exclusivement sur la Provence),
L'Anjou	(28 au lieu de 21),
L'Orléanais	(40 au lieu de 39).

En somme, le nombre des églises avait diminué de 20 dans l'espace de trois ans. En 1607, il était descendu à 741. (*E. H.*)

Quel qu'il soit, l'auteur annonce nettement son projet. Son premier chapitre, intitulé : *Qu'est-ce que le protestantisme?* débute ainsi : « La pensée de ce petit livre a été inspirée par les circonstances mêmes au milieu desquelles nous nous trouvons. » Ainsi, profiter de l'occasion favorable et des passions du moment, exhumer, accumuler, ressasser des assertions erronées, des calomnies cent fois reproduites, cent fois confondues, sous prétexte de « rectifier des jugements et de rétablir l'histoire sous son véritable jour, » tel est le but que l'on s'est proposé, et il nous faudrait avouer qu'il a été assez bien atteint, si nous pouvions désespérer du bon sens des gens et s'il n'y avait pas encore des juges à Berlin.

Voici les titres des chapitres suivants : *Naissance et établissement du protestantisme à Nîmes. La Michelade. Aménités d'un gouvernement calviniste. L'Edit de Nantes et les Camisards. La Bagarre et* 1815. 1830 *et* 1848. *L'invasion.* En voici un résumé textuel : « 1° Le protestantisme est d'origine révolutionnaire, et le nom de protestant signifie révolutionnaire permanent, pour ne pas dire plus. 2° Le *Chauvinisme* (on affectionne depuis quelque temps, dans un certain monde, ces sortes de calembourgs) ou la doctrine de Calvin, ce farouche démocrate, eut pour recrues dans le Bas-Languedoc une foule de Bohémiens. Les calvinistes de Nîmes ont toujours été provocateurs, et les catholiques victimes de leur *clémence.* L'auteur dit qu'il sait bien qu'on pourra lui objecter *les registres du consistoire de l'Eglise réformée de la ville de Nîmes.* Mais cela ne l'embarrasse guère. Il répondra, dit-il, PAR LE MONITEUR DE 1852. Il trouve abominable que le consistoire ait délibéré, à la date du 18 octobre 1561, de se mettre en état de se défendre. 3° Venant aux massacres de la Saint-Michel (1567), les registres du consistoire n'arrêtent pas davantage notre auteur, et tout le protestantisme passé, présent et futur est déclaré coupable de ces horribles excès commis par des méridionaux, qui sans doute avaient quitté le catholicisme, mais qui n'étaient pas encore *chrétiens*, partant pas encore protestants. Mais il s'agit bien de vérité et d'impartialité : c'est bon pour l'enseigne ! Il s'agit en définitive de prouver que le protestantisme est révolutionnaire, essentiellement politique, et d'autant plus à redouter qu'il a son mobile dans un principe religieux. 4° La journée (*sic*) de la Saint-Barthélemy déjoua les complots des Réformés, heureux d'accepter la générosité (*sic*) des catholiques. Le reste du chapitre à l'avenant. 5° Les protestants, ceux de Nîmes surtout, étaient ennemis jurés de toute loi. Les mesures par lesquelles Louis XIV prépara la révocation de l'Edit de Nantes ont été justes et raisonnables. Les *dragonnades* sont le fait du monde le plus simple et le plus naturel : la charge de loger les troupes du roi devait peser sur les contrées protestantes, et il était juste que les nouveaux convertis en fussent exemptés ; voilà tout. Sous Louis XIV, les protestants furent souvent protégés et occupèrent les plus hautes fonctions : Colbert (*sic*), Turenne et tant d'autres, sont là pour l'attester. Quelquefois ils furent vexés, mais jamais opprimés. Louvois fut sévère, mais ne fut pas cruel, ni surtout sanguinaire. Du reste les protestants ne savaient et ne savent que protester contre toute loi. Luther est le père du socialisme actuel, qui a pour tuteur le philosophisme du dix-huitième siècle. Il est souverainement injuste de blâmer Louis XIV, et nous regrettons que les successeurs du grand roi n'aient pas eu la même intelligence et la même énergie... 6° Il va sans dire que les déplorables évé-

nements de la *Bagarre*, en 1790, sont encore le fait des protestants, et que les catholiques en sont parfaitement innocents. C'est convenu. Même appréciation des événements de 1815. Les *torts* des Trestaillon et des Chopeville sont dûment expliqués : il y a en leur faveur des circonstances atténuantes. 7° Enfin nous touchons à l'histoire contemporaine, qui sort de notre cadre. On pense bien que l'écrivain s'y donne carrière. Le tout est finalement couronné par une *conclusion* digne en tout point de l'*avant-propos* et du corps de l'ouvrage, nous avons presque dit *du délit*. L'auteur se félicite d'avoir « instruit le procès du protestantisme dans le domaine des faits et de l'influence civilisatrice, » et de l'avoir ainsi jugé. « La lutte des protestants et des catholiques dure depuis trois siècles déjà, et nous paraît, dit-il, arrivée à son dernier terme : le dix-neuvième siècle sera probablement le tombeau des doctrines de l'impudique Luther et du sauvage Calvin. Elles ont produit toutes leurs conséquences... »

Voilà l'œuvre dans son esprit et dans sa lettre, trait pour trait, *ipsis verbis;* on y reconnaît l'artisan. Nous pouvions la passer sous le silence du mépris ; mais nous avons cru devoir la traîner au grand jour, comme les rapines de Cacus : *Abjuratæque rapinæ Cœlo ostenduntur.* Il faut parfois infliger à ces choses-là la honte de la publicité, et c'est une partie de notre tâche : la critique historique. Nous l'accomplirons avec une exactitude impitoyable.

Nous invitons donc à lire et à faire lire le petit volume in-18 : *Catholiques et Protestants*, etc., dont l'auteur si bien intentionné signe (avec ou sans griffe) : *E. D. Dufour.* Il est imprimé à Avignon et se débite à Lyon et à Paris, chez Pitrat et fils, éditeurs, mais point à Nîmes. Pourquoi donc? N'est-ce pas aux Nîmois que le discours s'adresse tout particulièrement?

Si nous voulions finir cette exécution par un trait emprunté, suivant le goût d'aucuns, à l'erpétologie ou histoire des reptiles, nous dirions que c'est un œuf de serpent pondu et couvé à Avignon (si ce n'est à Nîmes) et tout frais éclos à Lyon et à Paris.

Nous recommandons en même temps la lecture de l'*Histoire de l'Eglise de Nîmes*, par Germain, *catholique;* celle de *l'Eglise chrétienne réformée de Nîmes*, par M. le pasteur Borrel, imprimée et publiée à Nîmes même, en 1844 ; et aussi l'ouvrage sur les épreuves endurées par les protestants du Gard en 1814, 1815 et 1816, publié à Londres, en 1821, par M. Mark Wilks. EUG. HAAG.

BIBLIOGRAPHIE.

— **Journal d'un bourgeois de Caen** (1652-1733), *publié pour la première fois d'après un Ms. de la Bibliothèque de Caen*, et annoté par G. Mancel, conservateur de cette Bibliothèque, corresp. du Ministère de l'Instr. publ. pour les travaux historiques. — Caen et Paris, 1848, 1 vol. in-8 de x-133 p. — Ce volume nous intéresse comme contenant des notes relatives à l'histoire du protestantisme à Caen. L'éditeur y a en outre ajouté, pour combler certaines lacunes, 1° un chapitre de faits omis dans le *Journal d'un Bourgeois de Caen*, de 1658 à 1733, la plupart concernant les réformés ; 2° des extraits des Mémoires de l'intendant Foucault, concernant la Révocation de l'Edit de Nantes en Basse-Normandie, de 1689

à 1703. — Foucault avait été chargé à l'époque de la Révocation de missions spéciales, d'abord dans le Béarn, puis dans le Poitou, où il procéda avec une rigueur excessive, dont il se vante dans ses Mémoires. Nommé en 1689 à l'intendance de la généralité de Caen, il y continua ses conversions forcées. C'était un homme érudit, qui, dans ses moments de loisir, s'occupait d'antiquités et faisait exécuter des fouilles. Saint-Simon nous parle de son « commerce de médailles avec le père de La Chaise, » ce qui lui avait valu la protection particulière de celui-ci. Il a laissé à sa mort, arrivée le 17 février 1721, quelques écrits, notamment des Mémoires qui ont été publiés à la suite de ceux du marquis de Sourches. 2 vol in-8. Paris. 1836.

Le Ms. publié par M. Mancel provient des papiers de la succession d'un avocat, M. de Quens, recueillis en 1841 (1). Le *bourgeois de Caen* est vraisemblablement un architecte de cette ville, nommé Lamare. C'est un catholique, comme on le voit par les faits qu'il enregistre. En janvier 1718, il mentionne « des conférences de missionnaires contre les calvinistes. » Voici une note qu'il prend sous la date du 19 février 1725. « Jour de la foire de carême, le frère André, cordelier, demeu-« rant à Falaise, a commis des excès de boisson qui l'ont fait suivre d'une foule « d'écoliers jusque dans le cloître. »

— **Ephemerides I. Casauboni** cum præfatione et notis. Edente J. Russell, Canonico Cantuarensi. 2 vol. in-8. Oxonii è Typographeo Academico. (Oxford, Parker. 1851.) — Ces Ephémérides, ou Journal d'Isaac Casaubon, embrassent une série de dix-sept années, de 1597 à sa mort, arrivée en 1614. Ce sont des notes que prenait l'illustre professeur sur sa vie ordinaire. Elles font connaître son caractère privé et une foule de détails intimes fort curieux. Elles sont écrites en latin, de ce latin élégant et limpide dans lequel excellait Casaubon. Le manuscrit d'après lequel le Dr Russell a fait cette intéressante publication appartient à la bibliothèque de la cathédrale de Cantorbéry, à laquelle il fut vraisemblablement donné par Méric Casaubon, fils d'Isaac, mort en cette ville en 1671. — L'ouvrage sort des presses de l'Université d'Oxford et leur fait honneur.

Librairie étrangère de Fr. Klincksieck, 11, *rue de Lille.*

Un des concours ouverts par l'Académie française pour cette année a amené un résultat trop remarquable et qui nous touche de trop près, pour que nous ne nous empressions pas de l'enregistrer. L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix, à décerner en 1852, la belle question suivante : « Rechercher l'in-« fluence de la charité dans le monde romain durant les premiers siècles de notre « ère; et, après avoir établi comment, en respectant profondément le droit et la « propriété, elle agissait par persuasion, à titre de vertu religieuse, montrer par « ses institutions l'esprit nouveau dont elle pénétra la société civile. »

Le résultat du concours, proclamé dans la séance publique du 20 août, vient de faire connaître que le prix avait été décerné et partagé, ainsi que l'a dit le secrétaire perpétuel, M. Villemain, « comme un hommage à deux rares mérites, entre lesquels l'estime même interdit la préférence » Les deux ouvrages, qui se complétant et s'appuyant l'un l'autre, ont été jugés dignes *ex æquo* d'une couronne extraordinaire, avaient pour épigraphes, l'un cette parole d'Augustin: « Là où la charité n'est pas, la justice même ne peut être; *ubi caritas non est, non ipsa potest esse justitia;* » l'autre, ces mots : « A Dieu, dans les pauvres; *Deo*

(1) C'est aussi dans les papiers de cet avocat-littérateur que M. Mancel a trouvé, en 1841, divers écrits inédits du père André, l'auteur de l'*Essai sur le beau*. V. dans l'édition de ses œuvres donnée en 1843, in-12, l'Introduction de M. Cousin.

in pauperibus.» Les deux lauréats sont MM. Charles Schmidt, professeur à la faculté de théologie protestante et au séminaire de Strasbourg, et Etienne Chastel, professeur à la faculté de théologie et à l'Académie de Genève, tous deux déjà couronnés dans de précédents concours pour l'Histoire des Albigeois et l'Histoire de la chute du paganisme. Le protestantisme français a le droit d'être fier de ce succès éclatant, et qu'il nous soit permis d'ajouter que nous nous en réjouissons aussi comme d'un honneur pour notre Société, à laquelle appartiennent déjà MM. Schmidt et Chastel.

Ce n'est pas tout. Dans la même séance, un autre de nos membres, M. Em. de Bonnechose a reçu le premier des prix décernés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, pour son *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre.* — Ce même prix avait été remporté, en 1851, par M. Chr. Bartholmèss, pour son *Histoire philosophique de l'Académie de Prusse.*

Nous sommes heureux de pouvoir dire que, d'après les témoignages reçus jusqu'au moment de mettre sous presse cette quatrième feuille, on a été généralement satisfait de notre première publication. Quelques observations très justes nous ont été faites et nous les mettrons à profit.

Des copies de pièces et même des documents originaux, plus intéressants les uns que les autres, nous sont journellement adressés. Ils sont l'objet d'une étude attentive. Mais on trouvera bon que, à très peu d'exceptions près, le *Bulletin* ne publie d'ici à quelque temps que des morceaux tirés de nos Bibliothèques et Portefeuilles de Paris, de Londres, etc. Nous connaissons ce que nous avons ainsi sous la main, et il nous est plus facile de faire le travail d'éclaircissement qui accompagne chaque morceau, tandis que ce qui nous arrive de loin a le plus souvent grand besoin d'être approfondi et complété par des recherches minutieuses et laborieuses. Nous avons intérêt, à plus d'un point de vue, à ne pas hâter la publication de certaines pièces et à *thésauriser.* Nos correspondants apprécieront la convenance et l'obligation qu'il y a de procéder ainsi, et ils ne laisseront pas de travailler de leur côté et de nous faire des envois, dont il sera d'ailleurs rendu un compte exact dans le *Bulletin*, afin que tous les collaborateurs de notre œuvre soient toujours au courant et s'entr'aident dans leurs investigations. Nous recommandons de nouveau, ainsi que nous l'avons déjà fait (*V.* suprà, pages 9 et 10), de joindre aux pièces qui nous sont transmises les renseignements d'origine, les explications de localité, qui donnent authenticité, clarté, intérêt. Maintenant que deux livraisons ont fourni des exemples, on peut suivre notre plan et accompagner les communications de notices substantielles, ce qui allégera d'autant le travail de révision et de rédaction des membres du comité directeur, qui n'ont pas toujours assez de loisir pour suffire à leur tâche.

Nous puiserons donc avant tout aux sources intarissables de nos dépôts publics parisiens, etc., et nous sommes assurés que personne ne s'en plaindra, car c'est puiser au cœur même de la mine, pendant que nos co-ouvriers cherchent les paillettes dans les filons épars et dans les sables des rivières, et c'est mettre dans le domaine commun une de nos richesses les plus précieuses.

Quant à la composition de nos livraisons, on nous a demandé de faire en sorte qu'elles conviennent autant que possible aux diverses classes de lecteurs. Il ne faut pas, nous dit-on, que le *Bulletin* s'adresse exclusivement aux intelligences cultivées. C'est bien notre avis, et quoique le problème soit difficile à résoudre, nous nous efforcerons de remplir le vœu qui nous est soumis, en alternant les documents historiques *instructifs et curieux* et les documents *édifiants* Ce double mérite est, du reste, souvent réuni dans les annales des Huguenots. Nous ajouterons qu'il n'est aucune de nos publications qui n'offre matière à des développements fructueux de la part de tous nos lecteurs, et principalement des pasteurs: plusieurs d'entre eux ont été au-devant de cette remarque

P. S. Nous venons de recevoir deux lettres qui répondent à la note que nous avons donnée sur les papiers de la succession de Court de Gébelin. Elles contiennent des détails intéressants et de nature à accroître notre espoir de retrouver les traces de ces Mss. disparus. Déjà une liasse et un carton provenant de ce recueil nous sont signalés, comme les débris d'un naufrage. Nous en parlerons la prochaine fois. Nous avons aussi reçu une médaille, qui se rapporte à un fait très peu connu de l'histoire des *Eglises du Désert.* Nous la faisons graver, afin de la reproduire dans le prochain *Bulletin.*

PARIS. — IMPRIMERIE DE MARC DUCLOUX ET COMPAGNIE, RUE SAINT-BENOÎT, 7. — 1852.